

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DU LAC-SAINT-JEAN



PRÉPARÉ PAR MARTIN LAVOIE, ING.F.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - ANNÉE 2015

TABLE DES MATIERES

MISE EN SITUATION.....	- 1 -
CADRE LÉGAL.....	- 2 -
OBJECTIFS DU PPMV	- 2 -
BILAN DU DERNIER PPMV.....	- 3 -
BILAN DES PLANS D’ACTION DU PREMIER PPMV	- 3 -
GESTION DES PRÉLÈVEMENTS PAR AGENCE	- 3 -
VÉRIFICATION DE L’ÂGE RÉEL DU BOIS RÉCOLTÉ	- 4 -
PLAN DE COMMUNICATION AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES (PRÉMATURITÉ).....	- 5 -
RÉGLEMENTATION DES COUPES.....	- 5 -
SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES NON-ACTIFS.....	- 6 -
PROGRAMME DE VOIRIE FORESTIÈRE ET MÉTHODES DE RÉCOLTE	- 6 -
MISE EN PLACE D’UN SCÉNARIO SYLVICOLE OPTIMAL-MITOYEN	- 7 -
ENTENTE CADRE SUR LES FRICHES	- 7 -
ÉVALUATION DU POTENTIEL D’EPC.....	- 7 -
ÉCARTS ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉALISATIONS	- 8 -
BILAN DES SUIVIS DES INDICATEURS DÉVELOPPÉS LORS DU PREMIER PPMV	- 9 -
NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DEPUIS L’ÉLABORATION DU DERNIER PPMV.....	- 9 -
ÉTAT DE CONTEXTE.....	- 10 -
LOI SUR L’AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER.....	- 10 -
STRATÉGIE D’AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS	- 10 -
LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC	- 11 -
LOI SUR L’AMÉNAGEMENT ET L’URBANISME OU LOI SUR L’AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET L’URBANISME.....	- 11 -
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE.....	- 12 -
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (PRDIRT)	- 12 -
RÉGIONALISATION	- 13 -
CERTIFICATION FORESTIÈRE	- 14 -
ÉTAT DE L’INDUSTRIE FORESTIÈRE	- 15 -
DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	- 17 -
PORTRAIT DU TERRITOIRE	- 17 -
GÉOPOLITIQUE.....	- 17 -
SITUATION GÉOGRAPHIQUE.....	- 23 -
CLIMAT RÉGIONAL	- 27 -
BASSINS HYDROGRAPHIQUES	- 36 -
SUPERFICIE (HA).....	- 36 -

GÉOMORPHOLOGIE	- 39 -
PÉDOLOGIE	- 45 -
RÉGIONS ÉCOLOGIQUES	- 49 -
TYPES ÉCOLOGIQUES	- 57 -
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET ACCESSIBILITÉ	- 59 -
UTILISATION DU TERRITOIRE.....	- 64 -
UTILISATION À VOCATION ÉCONOMIQUE	- 67 -
UTILISATION À VOCATION ENVIRONNEMENTALE	- 67 -
UTILISATION À VOCATION SOCIALE	- 88 -
PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	- 110 -
CONNAISSANCE DE LA POPULATION ET DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE	- 110 -
PORTRAIT DE LA MAIN D'ŒUVRE (ENTREPRENARIAT EN FORÊT PRIVÉE).....	- 110 -
PORTRAIT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	- 111 -
MISE EN MARCHÉ DES BOIS	- 112 -
PORTRAIT DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	- 114 -
VALEUR DES DIFFÉRENTS PRODUITS	- 118 -
DESCRIPTION DE LA FORÊT	- 124 -
RESSOURCES FORESTIÈRES	- 124 -
PORTRAIT DU COUVERT FORESTIER.....	- 124 -
HISTORIQUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT.....	- 147 -
FRICHES D'INTÉRÊT FORESTIER	- 148 -
AUTRES RESSOURCES	- 151 -
PORTRAIT AGROFORESTIER.....	- 151 -
ENJEUX ÉCONOMIQUES	- 152 -
PRODUCTION DE MATIÈRE LIGNEUSE	- 152 -
INTENSIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER	- 153 -
SITES À FORT POTENTIEL DE PRODUCTION DE MATIÈRE LIGNEUSE	- 153 -
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE	- 153 -
PLANTATION D'ESSENCES À CROISSANCE RAPIDE.....	- 153 -
INVESTISSEMENTS SYLVICOLES	- 154 -
PROTECTION DES INVESTISSEMENTS	- 154 -
PROGRAMMATION ANNUELLE.....	- 154 -
TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE	- 155 -
PERTE DE SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE	- 155 -
PRODUITS FORESTIERS	- 155 -
MISE EN VALEUR DES PFNL.....	- 155 -

FILIÈRE DU BOIS FEUILLU – PEUPLIER FAUX-TREMBLE	- 156 -
BIOMASSE FORESTIÈRE	- 156 -
MARCHÉS DE NICHE	- 157 -
MARCHÉ DU CARBONE.....	- 157 -
ENJEUX SOCIAUX.....	- 157 -
PROPRIÉTAIRES FORESTIERS	- 157 -
RÉTENTION DE MAIN D’ŒUVRE.....	- 158 -
UTILISATION DU TERRITOIRE (RÉCRÉATION, VILLÉGIATURE, ETC.)	- 158 -
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	- 159 -
STRUCTURES RÉSIDUELLES ET LES ATTRIBUTS DES FORÊTS NATURELLES.....	- 159 -
CONSERVATION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES (AIRES PROTÉGÉES, FHVC, EFE, EMV, REFUGES, ETC.) -	160 -
HABITATS SPÉCIFIQUES RECONNUS POUR LA GRANDE FAUNE, LA PETITE FAUNE ET POUR LES EMV	- 160 -
SAINES PRATIQUES EN FORÊT PRIVÉE	- 161 -
MAINTIEN DU COUVERT	- 161 -
CHANGEMENTS CLIMATIQUES	- 162 -
GÉNÉRALITÉS.....	- 163 -
SOLUTIONS AUX ENJEUX	- 164 -
ENJEUX ÉCONOMIQUES.....	- 164 -
PRODUCTION DE MATIÈRE LIGNEUSE	- 164 -
INTENSIFICATION DE L’AMÉNAGEMENT FORESTIER	- 164 -
INVESTISSEMENTS SYLVICOLES.....	- 164 -
PRODUITS FORESTIERS	- 165 -
TORDEUSE DES BOURGEONS DE L’ÉPINETTE	- 165 -
MARCHÉ DU CARBONE	- 165 -
SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE	- 165 -
ENJEUX SOCIAUX.....	- 165 -
PROPRIÉTAIRES FORESTIERS.....	- 165 -
RÉTENTION DE MAIN D’ŒUVRE	- 166 -
UTILISATION DU TERRITOIRE (RÉCRÉATION, VILLÉGIATURE, ETC.)	- 166 -
MAINTIEN DE LA QUALITÉ VISUELLE DES PAYSAGES.....	- 166 -
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	- 166 -
STRUCTURES RÉSIDUELLES ET LES ATTRIBUTS DES FORÊTS NATURELLES	- 166 -
CONSERVATION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES (AIRES PROTÉGÉES, FHVC, EFE, EMV, REFUGES, ETC.)	- 167 -
HABITATS SPÉCIFIQUES RECONNUS POUR LA GRANDE FAUNE, LA PETITE FAUNE ET POUR LES EMV	- 167 -
SAINES PRATIQUES EN FORÊT PRIVÉE.....	- 167 -

MAINTIEN DU COUVERT	- 167 -
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (VOIR MARCHÉ CARBONE)	- 167 -
SCÉNARIOS SYLVICOLES	- 168 -
MÉTHODOLOGIE	- 173 -
TYPE DE COUVERT	- 173 -
GROUPEMENTS D'ESSENCES	- 173 -
STADE DE DÉVELOPPEMENT	- 174 -
STADE ÉVOLUTIF	- 175 -
RÉGIME VISÉ.....	- 176 -
INTENSITÉ DE SYLVICULTURE	- 176 -
RÉGÉNÉRATION PRÉÉTABLIE	- 176 -
NOM DU SCÉNARIO	- 176 -
DESCRIPTION PAR TYPE DE COUVERT	- 179 -
PEUPEMENTS RÉSINEUX ET MIXTES À DOMINANCE RÉSINEUSE.....	- 179 -
PEUPEMENTS FEUILLUS ET MIXTES À DOMINANCE FEUILLUE	- 180 -
RÉSULTATS DU CALCUL DE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE.....	- 184 -
PLAN D'ACTION	- 184 -
CONSULTATION SUR LE PPMV	- 184 -
PROGRAMMATION QUINQUENNALE DES ACTIVITÉS	- 185 -
REBOISEMENT.....	- 185 -
ENTRETIEN DE PLANTATION	- 185 -
TRAVAUX NON COMMERCIAUX	- 186 -
TRAVAUX COMMERCIAUX RÉSINEUX	- 186 -
TRAVAUX COMMERCIAUX FEUILLUS	- 187 -
STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE FORMATION	- 188 -
DESCRIPTION DES MÉTHODES DE SUIVI.....	- 189 -
SUIVI DES INDICATEURS ET DES CIBLES.....	- 189 -
REMERCIEMENTS	- 190 -

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SUIVI DE LA POSSIBILITÉ DE 1998 À 2013	- 4 -
TABLEAU 2: BILAN DES ÉCARTS ENTRE LES PRÉVISIONS ANNUELLES ET LES RÉALISATIONS DEPUIS LA CRÉATION DES AGENCES (1996)	- 8 -
TABLEAU 3: SUPERFICIES PAR MRC	- 23 -
TABLEAU 4: RÉPARTITION PAR TYPE DE SUPERFICIE DE LA FORÊT PRIVÉE – AGENCE DU LAC-ST-JEAN	- 23 -
TABLEAU 5: RÉPARTITION PAR TYPE DE SUPERFICIE DE LA FORÊT PRIVÉE RÉGION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	- 24 -
TABLEAU 6: BASSINS HYDROGRAPHIQUES DU LAC-SAINT-JEAN	- 36 -
TABLEAU 7: RÉPARTITION DES DÉPÔTS DE SURFACE POUR L'AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN	- 40 -
TABLEAU 8: DISTRICTS ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN	- 54 -
TABLEAU 9: HABITATS FAUNIQUE RECONNUS DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINE	- 79 -
TABLEAU 10: MILIEUX HUMIDES UTILISÉS PAR LA FAUNE MRC MARIA-CHAPDELAINE	- 80 -
TABLEAU 11: LES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST	- 83 -
TABLEAU 12: LISTE DES ESPÈCES FAUNIQUE À STATUT DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	- 86 -
TABLEAU 13: LISTE DES ESPÈCES À STATUT DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	- 87 -
TABLEAU 14: LES PRISES D'EAU DE CONSOMMATION DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST	- 106 -
TABLEAU 15: LES PRISES D'EAU DE CONSOMMATION DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY	- 108 -
TABLEAU 16: LES PRISES D'EAU POTABLE DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINE	- 109 -
TABLEAU 17: RÉSUMÉ DE LA MISE EN MARCHÉ PAR GROUPE D'ESSENCES ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2007 À 2012	- 114 -
TABLEAU 18: ÉVOLUTION DES PRIX DE 2007 À 2012	- 118 -
TABLEAU 19: PORTRAIT DU COUVERT FORESTIER	- 137 -
TABLEAU 20: VOLUME SUR PIED PAR ESSENCE	- 139 -
TABLEAU 21: VOLUME PAR HECTARE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR TYPE DE COUVERT (M ³ /HA)	- 139 -
TABLEAU 22: ÉVALUATION DES SUPERFICIES DE FORÊT PRIVÉE AFFECTÉES PAR LA TORDEUSE EN 2012	- 143 -
TABLEAU 23: ÉVALUATION DES SUPERFICIES DE FORÊT PRIVÉE AFFECTÉES PAR LA TORDEUSE EN 2013	- 144 -
TABLEAU 24: HISTORIQUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAR PÉRIODE DE 10 ANS	- 147 -
TABLEAU 25: ÉTAT DE SITUATION DES TERRES ABANDONNÉES ET EN FRICHE DU LAC-SAINT-JEAN 2012	- 148 -
TABLEAU 26: DESCRIPTION DES GROUPEMENTS D'ESSENCES	- 174 -
TABLEAU 27: OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES SELON LES VALEURS-ENJEUX RETENUS (V-E, O,I,C)	- 181 -
TABLEAU 28: POSSIBILITÉ FORESTIÈRE	- 184 -
TABLEAU 29: TRAITEMENTS SYLVICOLES PRÉVUS PAR PÉRIODE (SCÉNARIO OPTIMAL)	- 187 -
TABLEAU 30: TRAITEMENTS SYLVICOLES PRÉVUS PAR PÉRIODE (SCÉNARIO RETENU)	- 188 -
TABLEAU 31: ÉTAT DES INDICATEURS DE SUIVI ET DES CIBLES CHOISIS SUR UNE BASE QUINQUENNALE ET COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS PRÉCÉDENTS	- 189 -

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: RÉPARTITION (%) DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE SELON LE TYPE DE TERRAIN	- 24 -
FIGURE 2: DÉPÔTS DE SURFACE DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE.....	- 41 -
FIGURE 3: TYPES ÉCOLOGIQUES DE L'AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN.....	- 57 -
FIGURE 4: ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS QUI METTENT DU BOIS EN MARCHÉ DEPUIS 2002	- 113 -
FIGURE 5: SUPERFICIE PAR TYPE DE COUVERT (HA)	- 125 -
FIGURE 6: SUPERFICIE PAR CLASSE D'ÂGE (HA)	- 131 -
FIGURE 7: SUPERFICIE (HA) PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR TYPE DE COUVERT.....	- 132 -
FIGURE 8: VOLUME (M ³) PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR TYPE DE COUVERT	- 138 -
FIGURE 9: SCHÉMA DES TRAITEMENTS DE RÉCOLTE ET DES SCÉNARIOS SYLVICOLES	- 169 -

LISTE DES CARTES

CARTE 1: LIMITES MUNICIPALES PAR MRC.....	- 19 -
CARTE 2: MODES DE TENURE	- 21 -
CARTE 3: TERRAINS FORESTIERS PRODUCTIFS ET NON-PRODUCTIFS.....	- 25 -
CARTE 4: TOPOGRAPHIE.....	- 31 -
CARTE 5: CLASSES DE PENTE	- 33 -
CARTE 6: BASSINS VERSANTS	- 37 -
CARTE 7: DÉPÔTS DE SURFACE	- 43 -
CARTE 8: CLASSES DE DRAINAGE	- 47 -
CARTE 9: RÉGIONS ÉCOLOGIQUES	- 51 -
CARTE 10: UNITÉS DE PAYSAGE RÉGIONAL	- 55 -
CARTE 11: ROUTE ET ACCESSIBILITÉ	- 61 -
CARTE 12: GRANDES AFFECTATIONS.....	- 65 -
CARTE 13: SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE.....	- 69 -
CARTE 14: MILIEUX HUMIDES	- 71 -
CARTE 15: SITES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE	- 99 -
CARTE 16: SENTIERS RÉCRÉATIFS.....	- 121 -
CARTE 17: TYPES DE COUVERT	- 127 -
CARTE 18: TYPE DE COUVERT DOMAINE CHABANEL	- 129 -
CARTE 19: CLASSES D'ÂGE	- 133 -
CARTE 20: CLASSES D'ÂGE DOMAINE CHABANEL.....	- 135 -
CARTE 21: LES PLANTATIONS	- 141 -
CARTE 22: SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LA TBE	- 145 -
CARTE 23: FRICHES D'INTÉRÊT FORESTIER	- 149 -

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DÉTERMINATION DE LA POSSIBILITÉ DE RÉCOLTE FORESTIÈRE RÉGIONALE	-193-
ANNEXE 2 : CARACTÉRISATION DES PROFILS, DES MOTIVATIONS ET DES COMPORTEMENTS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS QUÉBÉCOIS PAR TERRITOIRE D'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	-195-

INTRODUCTION

MISE EN SITUATION

La forêt privée du Saguenay-Lac-Saint-Jean contribue de façon privilégiée au développement de la région et ce, sous plusieurs aspects. Avec une superficie forestière productive d'environ 360 000 ha, elle peut fournir annuellement plus de 340 000 mètres cubes solides de résineux, 245 000 mètres cubes solides de tremble et plus de 90 000 mètres cubes solides d'autres feuillus aux usines de la région, ce qui constitue un apport appréciable dans l'économie régionale qu'il importe de maintenir. Conscient de cette réalité, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est toujours impliqué de manière à soutenir un niveau de planification adéquat.

Au milieu des années quatre-vingt, les intervenants de la forêt privée, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources de l'époque, réalisaient ce que nous pourrions qualifier «*d'opération des plans de mise en valeur*» en forêt privée. L'objectif recherché dans cette démarche était de broser une image la plus exacte possible du territoire forestier privé de chacune des régions du Québec, afin d'établir un diagnostic précis sur l'état de la ressource forestière.

Par la suite, il fut entrepris de déterminer, à partir des résultats obtenus par cette opération, les prélèvements admissibles de chacun des territoires de syndicats et offices de la province. Ainsi, les plans de mise en valeur et le calcul des prélèvements admissibles constituaient la première génération d'outils de gestion moderne, adaptés strictement au contexte et aux besoins de la forêt privée. Le plan de mise en valeur de la forêt privée du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui date de 1984 provient de cette opération et constituait la base de la stratégie régionale d'aménagement avant l'entrée en vigueur des nouveaux plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) en 1998. Les PPMV du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont été les premiers plans de cette deuxième génération.

Depuis ce temps, quinze années se sont écoulées. Le portrait forestier de la région a considérablement changé et les exigences de la population en général, des marchés locaux, mondiaux et autres en matière environnementale ont évolué. Le contexte industriel n'est plus le même et le manque de diversité au niveau des marchés impose de nombreuses contraintes pour l'aménagement des boisés.

Par conséquent, la révision des plans d'aménagement s'avère plus que nécessaire pour permettre aux gestionnaires de la forêt privée de relever ces nouveaux défis en élaborant des stratégies et des orientations adaptées au contexte actuel tout en favorisant le développement durable de nos écosystèmes forestiers.

CADRE LÉGAL

Les Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée ont été constituées suite au sommet de la forêt privée de 1995. Elles étaient alors encadrées par la Loi sur les forêts (art. 124.1.1 à 124.40). Depuis le 1^{er} avril 2013, c'est la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, pierre d'assise du nouveau régime forestier, qui régit les Agences.

Selon l'article 149, l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable des forêts, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par:

- 1° l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
- 2° le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou les organismes concernés par ces activités.

LADTF art. 150 (1^{er} avril 2013) : Le plan de protection et de mise en valeur comprend l'étude des aptitudes forestières du territoire de l'Agence ainsi que l'indication des objectifs de production et des méthodes de gestion préconisées, notamment celles permettant d'assurer la durabilité de l'approvisionnement en bois. Le plan comprend également un programme quinquennal décrivant les activités de protection ou de mise en valeur favorisées par l'Agence et les moyens retenus pour l'atteinte des objectifs.

Le plan entre en vigueur sur le territoire de toute municipalité régionale de comté s'il respecte les objectifs de son schéma d'aménagement et de développement, au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). Ce plan est accessible pour consultation au siège de l'Agence ou à tout autre endroit déterminé par celle-ci. Toute personne ou tout organisme peut obtenir copie de tout ou partie du plan en payant à l'Agence les frais de reproduction.

OBJECTIFS DU PPMV

Tels que définis par l'article 150, les objectifs du PPMV sont les suivants :

- Étudier les aptitudes forestières régionales;
- Indiquer les objectifs de production et les méthodes de gestion préconisées;
- Assurer la durabilité de l'approvisionnement en bois;
- Effectuer une programmation quinquennale des activités de protection et de mise en valeur favorisées par l'Agence et les indicateurs retenus pour l'atteinte des objectifs.

BILAN DU DERNIER PPMV

Le dernier PPMV de l'Agence du Lac-Saint-Jean est entré en vigueur en 2001. Normalement sa durée prévue était de 10 ans. Il aura donc fallu 1 an supplémentaire pour que les éléments nécessaires à sa révision soient disponibles.

Le comité PPMV de l'époque jugeait que le niveau optimal de suivi et de mise à jour serait fonction des éléments suivants:

- Le pourcentage du budget global que l'Agence acceptera de consacrer au suivi et à la mise à jour;
- Les activités principales que l'Agence devrait tenir en ligne de compte (coupes totales, reboisement, éclaircies précommerciales);
- La capacité du MRN de répondre aux besoins d'inventaire forestier décennal qu'exige la mise à jour du PPMV;
- La capacité des MRC de mettre à jour les affectations et modalités du PPMV et d'en informer l'Agence et les autres partenaires concernés;
- Le suivi d'indicateurs qui est à déterminer.

BILAN DES PLANS D'ACTION DU PREMIER PPMV

Voici un bref bilan des différents points prévus au plan d'action du premier PPMV. Une bonne partie de ces éléments ont été réalisés tandis que d'autres ont été laissés de côté pour différentes raisons dont les coûts associés à leur implantation et à leur suivi.

GESTION DES PRÉLÈVEMENTS PAR AGENCE

Le contrôle et la gestion des prélèvements admissibles se fait par territoire d'Agence. C'est le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, via le plan conjoint et l'émission de contingents aux producteurs qui assure le respect de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu pour les Agences du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Un suivi a été instauré avec l'implantation de la norme ISO-14001. L'adoption de règlements intérimaires sur l'abattage d'arbres pour chaque MRC (2001 à 2006) a aussi contribué à ce que la récolte se fasse de manière ordonnée.

La possibilité forestière du premier calcul, selon le scénario sylvicole mitoyen retenu pour l'Agence du Lac Saint-Jean, avait été fixée à 124 000 m³/an pour le groupe résineux (SEPM) et à 98 000 m³/an pour le peuplier faux-tremble.

Dans le tableau suivant, on est en mesure de voir le prélèvement par Agence depuis 1998.

TABLEAU 1 : SUIVI DE LA POSSIBILITÉ DE 1998 À 2013

**Suivi de la possibilité SEPM
annuelle de coupe pour la période
quinquennale 1998-2003
Agence du Lac**

Année	Possibilité m3s/an	Livraison m3s/an
1998-1999	124 000	141 007
1999-2000	124 000	113 281
2000-2001	124 000	127 419
2001-2002	124 000	137 951
2002-2003	124 000	95 396
Total :	620 000	615 054

**Suivi de la possibilité SEPM
annuelle de coupe pour la période
quinquennale 2003-2008
Agence du Lac**

Année	Possibilité m3s/an	Livraison m3s/an
2003-2004	124 000	119 452
2004-2005	124 000	107 686
2005-2006	124 000	115 000
2006-2007	124 000	193 223
2007-2008	124 000	76 342
Total :	620 000	611 703

**Suivi de la possibilité SEPM
annuelle de coupe pour la période
quinquennale 2008-2013
Agence du Lac**

Année	Possibilité m3s/an	Livraison m3s/an
2008-2009	124 000	103 753
2009-2010	124 000	67 753
2010-2011	124 000	107 410
2011-2012	124 000	104 456
2012-2013	124 000	133 846
Total :	620 000	517 218

**Suivi de la possibilité PEU
annuelle de coupe pour la période
quinquennale 1998-2003
Agence du Lac**

Année	Possibilité m3s/an	Livraison m3s/an
1998-1999	98 000	103 000
1999-2000	98 000	55 099
2000-2001	98 000	3 444
2001-2002	98 000	5 475
2002-2003	98 000	6 386
Total :	490 000	173 404

**Suivi de la possibilité PEU
annuelle de coupe pour la période
quinquennale 2003-2008
Agence du Lac**

Année	Possibilité m3s/an	Livraison m3s/an
2003-2004	98 000	34 353
2004-2005	98 000	75 074
2005-2006	98 000	92 376
2006-2007	98 000	108 770
2007-2008	98 000	75 780
Total :	490 000	386 353

**Suivi de la possibilité PEU
annuelle de coupe pour la période
quinquennale 2008-2013
Agence du Lac**

Année	Possibilité m3s/an	Livraison m3s/an
2008-2009	98 000	7 709
2009-2010	98 000	85
2010-2011	98 000	5 762
2011-2012	98 000	7 700
2012-2013	98 000	10 025
Total :	490 000	31 281

VÉRIFICATION DE L'ÂGE RÉEL DU BOIS RÉCOLTÉ

La problématique soulevée lors de l'élaboration du plan d'action était la suivante : les propriétaires forestiers sont susceptibles de récolter leur bois dès qu'il a atteint un diamètre commercial. Contrairement à ce qui passe en forêt publique, aucune loi ne contraint les propriétaires à récolter leur bois exclusivement quand il a atteint l'âge d'exploitabilité absolue. Même si cette situation ne met pas en péril la notion de durabilité de la ressource forestière (rendement soutenu), elle peut nuire à l'augmentation de la possibilité à long terme (rendement accru).

Un des moyens pour atteindre cet objectif était que le Syndicat des producteurs de bois établisse une méthode d'échantillonnage des bois récoltés (avant ou après).

Les résultats de ces inventaires auraient pu permettre à l'Agence de quantifier la problématique de la prématurité et de mesurer les effets des mesures entreprises pour améliorer la situation. Cette action n'a pas été mise en place et d'autres moyens ont été utilisés pour gérer cette problématique.

PLAN DE COMMUNICATION AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES (PRÉMATURITÉ)

Les partenaires de l'Agence du Lac-Saint-Jean s'étaient entendus pour tendre vers l'âge d'exploitabilité absolue au niveau des prélèvements en forêt privée. De ce fait, il était recommandé d'accepter de la prématurité pendant la première période de cinq (5) ans (1998-2003) afin d'accorder du temps pour implanter les programmes de sensibilisation nécessaires aux propriétaires.

Le programme de sensibilisation et d'information qui avait été prévu n'a pas été exécuté. En premier lieu, le Syndicat des producteurs de bois et les conseillers forestiers auraient élaboré un programme d'information (dépliants, assemblées de secteur, journées-terrain, etc.) afin de rejoindre le plus grand nombre de propriétaires possible. Ensuite, l'Agence de mise en valeur aurait pu cibler les propriétaires qui récoltent en prématurité en utilisant les données fournies par le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (prélèvements par propriétaire) ou les rapports produits par la MRC concernant les superficies récoltées. On prévoyait une restriction d'accès au programme de mise en valeur pour les propriétaires identifiés.

RÉGLEMENTATION DES COUPES

Les MRC Lac Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine ont adopté en 1999 et la MRC du Domaine-du-Roy en 2001 un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur leurs territoires respectifs qui régit la superficie des coupes totales. Ce règlement, qui fixe à 4 hectares la superficie maximale de coupe sans permis préalable, nous permet de limiter les coupes abusives à grande superficie et de contrôler également la maturité des strates. Différentes modalités d'intervention concernant les lisières boisées le long des cours d'eau, des routes et des attrails ou des sites de villégiature ont également été intégrées à ce règlement.

PROGRAMME DE LOCALISATION DE STRATES MATURES

La méthode proposée consistait à élaborer une planification quinquennale de la récolte des strates matures à la grandeur du territoire de l'Agence. Celle-ci devait permettre, entre autres, de localiser géographiquement les peuplements à récolter et d'en planifier la récolte avec les propriétaires concernés.

Il y a eu un projet de localisation des strates matures avec production d'une base de données en 2005. C'est le mandataire du PPMV, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a réalisé ce mandat étant donné la disponibilité des données Sylva, des données écoforestières géomatiques et des informations pertinentes concernant les propriétaires forestiers (coordonnées, prélèvements admissibles, accessibilité, etc.). Les MRC ont contribué en fournissant des listes et des bases de données essentielles à la réussite du projet. Des groupes de propriétaires ont été ciblés pour participer à des réunions de discussion.

SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES NON-ACTIFS

Certains propriétaires au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont tendance à ne pas récolter le bois mature sur leur propriété. Un plan d'action visant à régler la question des propriétaires non-actifs avait donc été mis en place. Dans un premier temps, les propriétaires ont été identifiés et localisés avec l'aide des listes des municipalités. Une lettre a par la suite été expédiée à plusieurs de ces propriétaires afin de les informer sur la contenance de leurs boisés et la démarche à suivre afin de pouvoir profiter du potentiel de ceux-ci. Il y a également eu des groupes de discussion avec des propriétaires (2003-2004).

C'est un problème qui existe toujours, mais surtout au Saguenay. Un programme d'accréditation d'entrepreneurs forestiers est actuellement en implantation au niveau du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de proposer aux propriétaires, désireux de faire l'exploitation de leur boisé, des entrepreneurs compétents sélectionnés selon des critères spécifiques garantissant le respect des bonnes pratiques forestières.

PROGRAMME DE VOIRIE FORESTIÈRE ET MÉTHODES DE RÉCOLTE

L'Agence considérait important de prévoir la mise en place de certains incitatifs permettant éventuellement d'améliorer l'accessibilité des territoires à récolter. À cet effet, le programme de voirie forestière devait être maintenu et bonifié afin de rendre accessible les strates mûres et surannées. Ainsi, il était envisagé que l'Agence priorise, lors de l'analyse des demandes de voirie, les propriétés boisées à maturité et considérées comme ayant une accessibilité relativement bonne. Ceci aurait permis d'avoir plus de latitude lors de la planification des activités forestières (récolte dirigée), de récupérer des bois affectés (tordeuse des bourgeons de l'épinette) et de favoriser la normalisation de la forêt en récoltant les peuplements les plus vieux.

Suite à une évaluation de la pertinence de cette action pour l'Agence du Lac-Saint-Jean, il a été décidé de ne pas bonifier le programme de voirie forestière car jugé non-nécessaire. Le programme est demeuré le même.

MISE EN PLACE D'UN SCÉNARIO SYLVICOLE OPTIMAL-MITOYEN

Les partenaires de l'Agence Lac-Saint-Jean ont décidé de choisir le scénario sylvicole optimal mitoyen, c'est-à-dire le scénario à l'intérieur duquel il y avait diminution des travaux de reboisement et augmentation des travaux d'éclaircie précommerciale et ce, en respectant la même enveloppe budgétaire. Par contre, l'augmentation du niveau d'éducation de peuplements n'était pas aussi élevée qu'initialement prévu suite à des discussions avec les conseillers forestiers.

ENTENTE CADRE SUR LES FRICHES

Il était convenu de revoir l'entente cadre MAPAQ/MRN sur le reboisement des friches établi en 1987 afin de l'actualiser avec la venue des Agences. Le protocole d'entente entre le MAPAQ, le MRN et l'Agence régionale de mise en valeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur les demandes d'autorisation visant le reboisement des terres privées en zone agricole a été renouvelé au printemps 2011. Il a ensuite fait l'objet d'une mise à jour au printemps 2012. Ce protocole a pour but de baliser la mise en valeur des terres en friche.

ÉVALUATION DU POTENTIEL D'EPC

D'après le personnel technique des conseillers forestiers, le potentiel d'éclaircie précommerciale sur le terrain était inférieur au niveau d'aménagement inséré dans le scénario optimal du modèle de simulation. Selon ces mêmes partenaires, le virage sylvicole aurait été difficile à atteindre en raison de diverses contraintes: sites trop humides, faible densité des tiges, superficies déjà traitées, propriétaires non-intéressés, etc.

Il avait donc été convenu de réévaluer plus en détails le potentiel d'éclaircie précommerciale pour tout le territoire de l'Agence du Lac-Saint-Jean. Un comité conjoint composé de représentants des sociétés sylvicoles, du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Agence fut formé afin de faire le point sur le sujet. Une méthode d'inventaire dite ciblée a été établie afin d'évaluer les secteurs cartographiés par le Syndicat comme étant à haut potentiel pour l'éclaircie. Le projet a été réalisé en 2001 dans le cadre du programme de mise en valeur Volet 2.

ÉCARTS ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉALISATIONS

Le tableau suivant présente le bilan des écarts entre la somme des prévisions annuelles du dernier PPMV et la somme des travaux effectués sur 17 années, soit de 1996 à 2012 inclusivement.

TABLEAU 2: BILAN DES ÉCARTS ENTRE LES PRÉVISIONS ANNUELLES ET LES RÉALISATIONS DEPUIS LA CRÉATION DES AGENCES (1996)

GROUPE DE TRAVAUX	TRAVAUX (1996 À 2012)		
	SOMME DES PRÉVISIONS ANNUELLES	SOMME DES TRAVAUX RÉALISÉS ANNUELLEMENT	ÉCARTS
	(HA)	(HA)	(HA)
REBOISEMENT (HA)	24 905	21 426	3 479
ENTRETIEN DE PLANTATION (HA)	22 950	18 553	4 397
TRAVAUX NON COMMERCIAUX (HA)	6 800	4 179	2 621
TRAVAUX COMMERCIAUX RÉSINEUX (HA)	1 700	719	981
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE EN PLANTATION	1 700	189	1 093
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE EN PEUPELEMENTS NATURELS ISSUS D'ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE		418	
AUTRES TRAVAUX COMMERCIAUX	0	112	-112
TRAVAUX COMMERCIAUX FEUILLUS (HA)	0	272	-272
AUTRES TRAVAUX (KM)	2 550	1 476	1 074

On constate des différences importantes dans toutes les catégories de travaux. Au niveau du reboisement, la rareté des superficies en friche jumelée à une augmentation du changement de vocation vers les bleuétières ont entraîné la diminution progressive des quantités de plants mis en terre annuellement, passant de 4 400 000 plants en 1996 à 1 475 000 en 2012. À noter que dans le tableau, les superficies reboisées en ha ont été obtenues en divisant le nombre de plants par une densité moyenne de 2 000 plants à l'hectare.

En ce qui concerne l'entretien de plantation, la cible n'a pas été atteinte malgré le fait que ce traitement soit considéré comme prioritaire. Il faut dire aussi que moins de reboisement génère par conséquent moins de dégagement à exécuter. Tout comme pour l'éclaircie précommerciale, l'impact des baisses de budget se fait ressentir à ce niveau de sorte que les cibles fixées lors de l'élaboration de la stratégie sylvicole sont devenues impossibles à atteindre.

L'éclaircie commerciale est sans doute le traitement qui a été le plus négligé au cours de cette période. Il y a un déficit de 1 093 ha par rapport à l'objectif fixé, c'est-à-dire seulement 36 % qui a été réalisé. On observe qu'il n'y a eu que très peu d'éclaircie commerciale de plantation subventionnée, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu plus mais qui n'aurait pas passé par le programme d'aide. En effet, les normes techniques de l'Agence n'autorisent pas la méthode systématique (prélever des rangées complètes), ce que certains propriétaires préfèrent pour des

raisons opérationnelles et de productivité. D'autres propriétaires réalisent de l'éclaircie et ne font pas appel au programme. Malgré tout, il subsiste une grande différence et la crise forestière n'est pas étrangère à ce résultat. Le marché est devenu moribond pour les volumes de bois à pâte générés par les coupes d'éclaircie, ce qui a rendu non rentable ce type d'opération même avec une aide financière.

Au niveau des travaux de voirie et de drainage, environ 60 % des prévisions ont été réalisées. Le drainage a perdu en popularité dans les dernières années, notamment en raison des autorisations requises. Quant à la voirie, il n'y a pas vraiment de tendance qui diminue, ça varie d'une année à l'autre. Il n'y a pas un gros impact car c'est seulement pour aider financièrement les propriétaires désirant améliorer l'accès en vue de réaliser des travaux sur leur propriété. La plupart effectuent quand même des travaux de construction et d'amélioration de chemin sans nécessairement profiter d'une subvention. De toute façon, la baisse des budgets affecte le type de travaux que l'Agence effectue. Les travaux de voirie et de drainage sont au plus bas dans la priorisation des activités donc c'est seulement s'il reste de l'argent disponible.

BILAN DES SUIVIS DES INDICATEURS DÉVELOPPÉS LORS DU PREMIER PPMV

Les seuls suivis qui ont été effectués au fil des ans sont ceux de la programmation quinquennale des travaux sylvicoles et de la possibilité forestière. Le suivi des stratégies associées au scénario sylvicole retenu a été fait à l'aide d'un bilan annuel des travaux qui compare les réalisations avec les cibles proposées tel qu'on peut le voir au tableau 2. Au niveau de la possibilité, les volumes prélevés par année par type d'essence ont été compilés depuis 1998 (voir tableau 1).

Lors de l'élaboration du premier PPMV, un scénario de suivi possible avait été évoqué. On parlait alors de suivi d'indicateurs qui restaient à déterminer. L'Agence a participé au comité provincial pour le développement des indicateurs mais n'a pas procédé à la mise en place faute de budget.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DEPUIS L'ÉLABORATION DU DERNIER PPMV

Le contexte forestier a beaucoup évolué depuis l'entrée en vigueur du premier PPMV de l'Agence. Le 1^{er} avril 2013, un nouveau régime forestier a été mis en place. De nombreux changements ont influencé les orientations de l'Agence au fil des ans. La forêt publique a vu sa possibilité de récolte réduite à plusieurs reprises de telle sorte que pour la période 2008-2013, elle ne représente plus que 73,8 % de son niveau de 2003-2008 sans compter que d'autres baisses prendront effet à partir du 1^{er} avril 2013. Cette baisse affecte le rôle joué par la forêt privée dans l'approvisionnement global de l'industrie. Au niveau des budgets, ils ont subi de nombreuses variations au cours des années dont plusieurs baisses depuis 2009. Or, depuis ce temps les taux ont augmenté et les coûts administratifs aussi, ce qui a pour conséquence moins de travaux sur le terrain.

Le contexte économique a eu une grande influence sur la situation des marchés du bois. En effet, depuis 2008 une crise forestière sans précédent ébranle les différents acteurs du milieu forestier; nous commençons à peine à ressentir la reprise du secteur. Les difficultés à vendre le bois ont causé bien des problèmes pour plusieurs traitements dont l'éclaircie commerciale et ont influencé la stratégie sylvicole en général. Au niveau politique, le récent changement de gouvernement engendre de l'incertitude quant à l'engagement envers la forêt privée et la reconnaissance de son importance. Le rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011 auquel ont participé les partenaires qui constituent les Agences amène aussi son lot de changements dans la gestion.

ÉTAT DE CONTEXTE

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER

La loi sur l'aménagement durable des forêts (L.R.Q. chapitre A-18.1) remplace l'ancienne Loi sur les forêts (L.R.Q. chapitre F-4.1) qui prévalait jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier le 1^{er} avril 2013. Parmi plusieurs nouvelles dispositions, elle prévoit notamment un mécanisme d'enchères pour une partie du bois mis en marché qui représente 25 % des approvisionnements alloués en forêt publique. Ce nouveau système influence la mise en marché du bois en forêt privée parce que le ministère se sert des résultats des ventes pour fixer les tarifs des redevances forestières. Le principe de résidualité s'applique toujours dans la nouvelle loi mais le faire respecter constitue toujours un défi.

Au niveau des dispositions prévues pour la forêt privée, mentionnons notamment le Règlement sur le remboursement des taxes foncières. Ce règlement, qui encadre le programme du même nom a été révisé de façon majeure en novembre 2013 afin de mettre à jour la liste d'activités admissibles ainsi que les taux qui leur sont rattachés.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

La Stratégie d'aménagement durable des forêts est à la base de toutes les politiques et actions du Ministère et constitue l'âme du nouveau régime forestier. Elle présente une vision pour progresser dans l'aménagement durable des forêts pour les 20 prochaines années. Cette vision se traduit par des orientations, des objectifs et des actions à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années.

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

En 1987, l'entrée en vigueur de l'Entente-cadre entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole confirmait la primauté de développement des activités agricoles sur les lots de la zone agricole.

Par conséquent, il fut convenu que les travaux de reboisement subventionnés sur les lots situés en zone agricole établie en vertu de la loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAQ) ne pouvaient se réaliser sans l'accord du MAPAQ. De plus, l'Entente-cadre prévoyait que «les responsables régionaux des deux ministères (...) peuvent convenir régionalement de modalités d'opération simples et efficaces (...)». La rédaction d'un protocole d'entente, signé par les différents partenaires, est justifiée par le besoin de normaliser les réponses aux demandes de travaux de prescription et d'établir un processus de suivi relativement à ces demandes.

Les Agences de mise en valeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont ratifié un nouveau protocole sur le reboisement des friches agricoles en mars 2011 et une première modification de ce protocole est survenue en mars 2012.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME OU LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET L'URBANISME

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), adoptée en 1979, établit le cadre d'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec. Elle s'applique au gouvernement, aux communautés métropolitaines, aux municipalités régionales de comté (MRC), aux municipalités locales et aux arrondissements. C'est cette loi qui édicte les modalités d'adoption ainsi que le contenu du schéma d'aménagement.

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC). Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable.

Le projet de loi no 47 (Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme) propose de modifier :

- les rapports entre le milieu municipal et le gouvernement
- le contenu des documents de planification
- les pouvoirs des municipalités locales en matière de réglementation en urbanisme

- les mécanismes d'information et de consultation des citoyens
- certaines dispositions relatives aux questions agricoles

RÉFÉRENCE: MAMROT

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Étant donné que le territoire de tenure privée est localisé à l'intérieur des limites municipales, les producteurs forestiers sont soumis à des règlements qui ne sont pas les mêmes que ceux s'appliquant sur forêt publique. L'Agence travaille en collaboration avec le monde municipal afin d'harmoniser les différents usages.

Il y a obligation légale pour les PPMV d'être conformes aux schémas d'aménagement et de développement des MRC. Par conséquent, il importe de connaître la réglementation en vigueur sur le territoire privé. Les municipalités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont toutes adopté des dispositions pour encadrer les coupes forestières abusives et aussi pour protéger les rives et le littoral. Les modalités applicables varient d'une municipalité à l'autre mais toutes découlent des règlements de contrôle intérimaire mis en place par leur MRC respective. De plus, tel que défini par règlement, les PPMV feront l'objet d'un processus de consultation auprès des MRC du territoire afin que celles-ci valident la conformité avec leur schéma d'aménagement.

Le 30 mai 2011 lors du rendez-vous de la forêt privée, les partenaires ont adopté la décision 11: «Que toutes les municipalités régionales de comté (MRC) établissent et révisent la réglementation concernant l'abattage des arbres pour l'ensemble de leur territoire». L'esprit de cette décision pour le MRN est de s'assurer de la sécurisation des investissements consentis.

Une autre décision (décision 10) stipule que les Agences doivent canaliser leurs investissements dans les municipalités où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture. À cet effet, les Agences de la région ont décidé de ne placer aucune municipalité sur la liste noire puisque la réglementation, bien qu'elle comporte parfois certaines modalités particulières, n'est nulle part assez contraignante pour empêcher la réalisation de travaux d'aménagement ou de récolte et ainsi priver l'État des retombées potentielles de ses investissements.

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (PRDIRT)

Le PRDIRT sert à définir la vision du milieu régional concernant le développement des ressources naturelles et du territoire qui sont sous la responsabilité du Ministère des Ressources naturelles. Le PRDIRT expose donc comment, de l'avis du milieu régional, les ressources naturelles et le territoire peuvent être mis à contribution pour soutenir le développement de la région. Le PRDIRT doit prendre en considération les orientations, principes et plans antérieurs, comme celui du MRN, des MRC et PRDIRT.

Le PRDIRT du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été réalisé en respect au Cadre de référence pour l'élaboration d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire du MRNF de décembre 2008. Le cadre de référence constitue le répertoire des orientations que le Ministère veut voir respecter par les Commissions régionales des Ressources naturelles et du territoire (CRRNT) pour l'élaboration de leur vision du développement. Il se veut un outil pour signaler les attentes du Ministère en regard du développement et pour faciliter l'acceptation et la mise en œuvre des propositions présentées par les commissions dans les PRDIRT.

Le cadre de référence du MRN propose un contenu obligatoire et un contenu facultatif au PRDIRT. Le contenu obligatoire que doit couvrir le PRDIRT est la forêt, la faune et le territoire. La CRRNT de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a choisi de documenter les domaines d'affaires suivants : la forêt, la faune, l'énergie, les mines, le territoire et l'eau.

Chaque domaine d'affaires a fait l'objet d'un portrait. Ces portraits ont permis de faire un état de situation régional du secteur d'activité. Un résumé par portrait a été inséré au PRDIRT. Réalisé par l'équipe de professionnels de la Commission régionale sur les Ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et le Groupe Optivert inc., le portrait forestier du Saguenay-Lac-Saint-Jean a fait l'objet d'une concertation du milieu régional par l'entremise du comité d'experts «forêt» dont faisait partie le directeur de l'Agence.

Voici ce que la décision 20 du rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011 stipule : «que le MRN s'engage dans la mise en œuvre des PRDIRT à soutenir, dans les planifications en vigueur, dont les PPMV, les actions cohérentes. Les actions qui iraient à l'encontre des orientations des PPMV ne pourraient donc pas être appuyées par le MRN.»

Le PRDIRT s'inscrit dans une vision régionale. Il ne subordonne pas les autres planifications régionales. La concertation régionale entre les Agences et les CRRNT est importante parce qu'il revient au milieu régional de définir les modalités et les consignes d'arrimage entre le PRDIRT et le PPMV.

RÉGIONALISATION

En 2003, le ministre du Développement économique régional et de la Recherche, Michel Audet, dépose un nouveau projet de loi définissant la réforme des structures régionales. Ce projet de loi contient plusieurs éléments pensés et rédigés dans l'optique d'une plus grande décentralisation des pouvoirs. En effet, il institue les Conférences régionales des élus (CRÉ) en tant que nouvelle structure ayant pour mandat de gérer les budgets alloués au développement de chacune des régions et d'élaborer leur planification stratégique sur une base quinquennale. Rappelons que ce sont les Conseils régionaux de développement (CRD) qui avaient ce mandat jusqu'alors.

De plus, on délègue aux élus des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) le mandat de décider de la forme que prendra la CRÉ de leur région respective. Les élus doivent donc mettre sur pied les structures de réglementation qui régiront la CRÉ de leur région et nommer les représentants de la société civile qui en feront partie.

Ces éléments contribuent à accorder aux élus locaux un rôle central dans les décisions prises en rapport avec le développement de chaque région du Québec. En effet, pour toute décision concernant le développement régional, la grande majorité des voix reviennent maintenant aux élus locaux. La loi leur accorde aussi le pouvoir de modifier les structures des CRÉ. Ainsi les élus locaux ont désormais un pouvoir à la fois sur le contenu des décisions, les structures et le mode de prise de décisions.

RÉFÉRENCE: CONFÉRENCE DE PRESSE DE MICHEL AUDET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE ET DE NATHALIE NORMANDEAU, MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME 12.11.2003

Pour les Agences du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la régionalisation se reflète aussi dans le financement des travaux alors que le Volet 2 du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) a contribué à bonifier le budget global d'aménagement depuis 2002 jusqu'à aujourd'hui. Ce programme aujourd'hui remplacé par le programme de développement régional et forestier (PDRF) est administré par la CRÉ qui répartit l'enveloppe à travers les MRC présentes sur le territoire et qui procède à l'analyse des projets sélectionnés par ces dernières en vue de leur acceptation. Jusqu'à ce jour, les agences de la région ont bénéficié d'environ 2 675 000 \$, un montant considérable qui a pu être investi en travaux d'aménagement. De surcroît, pour le présent mandat de révision des PPMV des deux agences de la région, la CRÉ a accordé 50 000 \$ en subvention.

De même au niveau de leur fonctionnement, plusieurs particularités différencient les agences du Saguenay-Lac-Saint-Jean des autres agences de la province. Chaque Agence possède ses propres procédures et cahiers de normes qui sont adaptés au contexte dans lequel elles évoluent.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

Au moment de la rédaction du premier PPMV de l'Agence, la certification était déjà un sujet d'actualité. Depuis ce temps, nous avons assisté à l'évolution de ce dossier à l'échelle du Québec alors que de nombreux territoires forestiers délimités (TFD) sont apparus sur forêt publique et que certaines associations de propriétaires de boisés privés ou agences ont réussi à certifier une partie des superficies de tenure privée de leur territoire.

En 2004, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean a mis en place un système de gestion environnementale sous la norme ISO 14 001 : 2004. La planification forestière est couverte dans la portée du système étant donné que c'est le Syndicat qui a le mandat de réaliser les PPMV des deux Agences de la région. Par conséquent, le respect de la possibilité forestière ainsi que des stratégies sylvicoles prévues au PPMV est encadré par ce système. La norme ISO 14 001 vise à gérer les activités de l'entreprise et ne constitue pas une certification de territoire, bien qu'elle puisse aider à l'implantation d'une telle norme. Les normes les plus populaires et les plus reconnues pour la certification de territoire sont FSC et SFI tandis que CSA a perdu beaucoup de terrain au cours des dernières années.

Le territoire forestier privé de la région n'est donc pas encore certifié. Il s'agit d'un dossier qui a toujours figuré dans les priorités mais qui n'est pas facile à réaliser. De nombreuses étapes sont nécessaires et les coûts sont importants. La valeur ajoutée d'une telle démarche existe puisque la certification d'un territoire et chaîne de traçabilité influence l'accès au marché. Cependant, le bois de forêt privée de la région continue de trouver sa place dans l'approvisionnement des usines de transformation qui n'ont pas encore imposé aux producteurs de leur livrer une matière première d'origine certifiée. L'objectif à moyen terme demeure néanmoins d'acquérir une certification pour le territoire privé de la région en tout ou en partie.

ÉTAT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

L'industrie forestière régionale a été durement secouée par la crise forestière qui perdure depuis quelques années. Elle a été forcée de réagir en adoptant des mesures drastiques qui ont eu des répercussions majeures sur l'économie régionale. L'état actuel de l'industrie a beaucoup changé par rapport à celui qui prévalait à l'entrée en vigueur du dernier PPMV. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 15 mai 2013, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 18 usines ont été fermées de façon permanente selon le MRN.

Dans le marché du bois résineux, plusieurs usines ont dû cesser leur production pour des périodes plus ou moins longues au cours de la crise. Ces baisses de production ont réduit la consommation de bois en provenance de la forêt privée puisque les volumes alloués dans les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) suffisaient à supporter leur production, privant ainsi les producteurs de la forêt privée de marchés. Ces réductions ont plus particulièrement touché les scieries du secteur de Saguenay, notamment celles appartenant à l'époque à Produits Forestiers Saguenay et aujourd'hui propriété de Produits forestiers Résolu. D'ailleurs parmi ces usines, aucune ne subsiste.

En ce qui concerne le feuillu, le constat est bien pire car la plupart des usines sont fermées en raison de l'effondrement du marché. Louisiana-Pacifique a fermé son usine de panneaux à Chambord en 2008 et ne l'a toujours pas rouverte malgré qu'une garantie d'approvisionnement en forêt publique y soit toujours rattachée. Dernièrement, la scierie E. Tremblay d'Alma ainsi que le complexe de déroulage de tremble de Perfecta Forêt ont arrêté leurs opérations. Il y a toutefois un projet de réouverture pour les installations de Perfecta. À l'heure actuelle, la scierie Valibois à Saint-David de Falardeau est la seule qui opère avec la scierie Thomas-Louis Tremblay de Ste-Monique. La scierie de tremble de Petit-Saguenay, anciennement propriété de Produits Forestiers Saguenay, est redémarrée sous forme de coopérative de solidarité et utilise présentement de faibles volumes de résineux et de feuillu provenant principalement de forêt publique. Il y a un autre petit marché pour le tremble avec l'entreprise Forestra qui approvisionne des centrales de chauffage en biomasse forestière.

L'industrie forestière est en pleine mutation et son évolution se fait rapidement de façon à s'adapter aux changements dans les marchés. Il faut s'attendre à ce que la situation diffère significativement lorsqu'on dressera à nouveau le portrait dans le cadre du prochain PPMV.

RÉFÉRENCES: PROTOCOLE DE REBOISEMENT SUR LES FRICHES (MAPAQ), LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER, LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, PRDIRT (CRÉ SLSJ), OBSERVATOIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES, (ORÉGAND) SITE INTERNET CONSULTÉ 20 AOÛT 2013, RAPPORT QUINQUENNAL 2007-2011 DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN DANS LA MISE EN MARCHÉ (FÉVRIER 2012), CAHIER DES DÉCISIONS DU RENDEZ-VOUS DE LA FORÊT PRIVÉE DU 20 MAI 2001, SITE INTERNET DU MAMROT CONSULTÉ LE 21 OCTOBRE 2013

PARTIE I – CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

PORTRAIT DU TERRITOIRE

GÉOPOLITIQUE

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'étend sur 106 508 km², ce qui en fait la troisième région québécoise en termes de superficie après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Les terres publiques comptent pour 94 % de ce territoire et les terres privées pour 6 %. Ces dernières se concentrent essentiellement dans la partie municipalisée de la plaine située autour du Lac-Saint-Jean et le long de la rivière Saguenay.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte 4 municipalités régionales de comté (Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Fjord-du-Saguenay), 1 territoire équivalent (Ville de Saguenay), 49 municipalités locales, 17 territoires non organisés et 1 réserve indienne (Mashteuiatsh). Environ 11,5 % du territoire régional est occupé par les municipalités locales et 53 % du territoire administratif de celles-ci est de tenure publique. Les territoires non organisés, essentiellement constitués de terres du domaine public, représentent 88,5 % de la superficie totale de la région.

Le territoire privé de la région est découpé en deux parties, soit le Saguenay et le Lac-Saint-Jean. Il y a une Agence de mise en valeur des forêts privées pour administrer chacun de ces deux territoires.

Deux grandes propriétés privées sont présentes sur le territoire du Lac-Saint-Jean, soit Gestion forestière Saint-Maurice (anciennement Smurfit-Stone anciennement Cartons St-Laurent) et Domaine Chabanel (les lots Dubois). La propriété du Monastère des Pères Trappistes de Mistassini n'est plus considérée comme une grande propriété car elle ne comprend plus 800 ha à vocation forestière d'un seul tenant. Malgré qu'elle ne se qualifie plus comme telle, le 4^e inventaire n'a pas couvert cette superficie totalisant 1 084 ha. Rio Tinto Alcan détient aussi beaucoup de superficie au Lac-Saint-Jean mais tous les blocs sont plus petits que 800 ha. Le territoire appartenant à Gestion forestière Saint-Maurice (59 913 ha dans MRC Domaine-du-Roy), bien que de tenure privée, n'est pas couvert par l'Agence de mise en valeur du Lac-St-Jean ni par le plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les cartes 1 et 2 illustrent respectivement les limites municipales par MRC et les modes de tenure du territoire.

CARTE 1: LIMITES MUNICIPALES PAR MRC

CARTE 2: MODES DE TENURE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire de l'Agence du Lac-Saint-Jean occupe une superficie de 354 158 hectares dont 348 792 hectares pour la petite forêt privée. Plus spécifiquement, ce territoire se situe entre les latitudes nord 48°00' et 49°15' et les longitudes 71°30' et 73°00'.

Il correspond à la partie sud de la région administrative 02 telle que définie par le gouvernement du Québec et touche donc à quatre unités de gestion de la forêt publique, soit celles de Roberval (22), Péribonka (24), Mistassini (27) et Saint-Félicien (25) de même que deux unités d'aménagement en forêt privée (211 et 212). Ces deux unités délimitent le territoire des groupements forestiers actifs au niveau de l'Agence.

Le territoire étudié compte trois municipalités régionales de comté (MRC) qui à leur tour regroupent les 35 municipalités du territoire. Il s'agit d'est en ouest de celles de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy, et de Maria-Chapdelaine.

Les superficies en forêt privée pour chaque MRC sont les suivantes:

TABLEAU 3: SUPERFICIES PAR MRC

MRC	PETITE FORÊT PRIVÉE (HA)	GRANDE FORÊT PRIVÉE (HA)	TOTAL (HA)
LAC-SAINT-JEAN-EST	115 491		115 491
DOMAINE-DU-ROY	112 783	4 282	117 065
MARIA-CHAPDELAINE	120 518	1 084	121 602
TOTAL (HA)	348 792	5 366	354 158

La carte 3 localise le territoire forestier productif et improductif sur le territoire. La superficie totale de l'Agence est constituée à 58 % de terrains forestiers productifs, 7 % de terrains forestiers improductifs, 27 % de terrains agricoles et 8 % pour l'eau et autres. Selon la cartographie écoforestière du Ministère des Ressources naturelles du Québec (2008), ces superficies sont réparties comme suit :

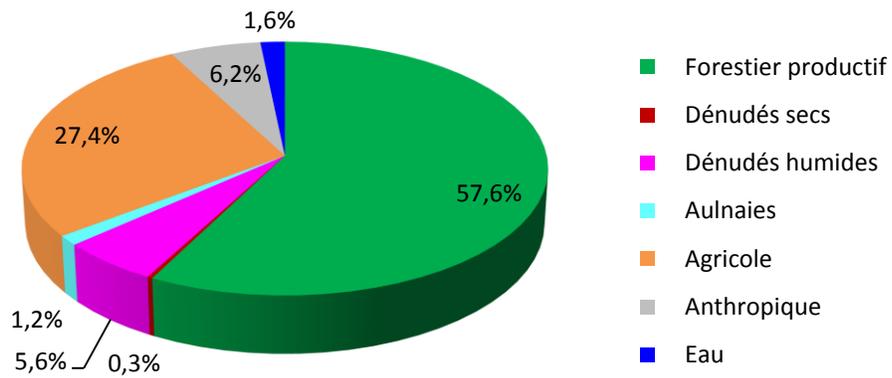
TABLEAU 4: RÉPARTITION PAR TYPE DE SUPERFICIE DE LA FORÊT PRIVÉE – AGENCE DU LAC-ST-JEAN

TYPE DE SUPERFICIE	HECTARES
TERRAINS FORESTIERS PRODUCTIFS	201 009
TERRAINS FORESTIERS IMPRODUCTIFS	24 802
TERRAINS AGRICOLES	95 735
TERRAINS NON-FORESTIERS (AUTRES)	21 500
EAU (INCLUANT ÎLES)	5 746
TOTAL DU TERRITOIRE	348 792

TABEAU 5: RÉPARTITION PAR TYPE DE SUPERFICIE DE LA FORÊT PRIVÉE RÉGION SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

TYPE DE SUPERFICIE	HECTARES
TERRAINS FORESTIERS PRODUCTIFS	347 464
TERRAINS FORESTIERS IMPRODUCTIFS	31 300
TERRAINS AGRICOLES	125 763
TERRAINS NON-FORESTIERS (AUTRES)	38 106
EAU	9 772
TOTAL DU TERRITOIRE	552 405

FIGURE 1: RÉPARTITION (%) DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE SELON LE TYPE DE TERRAIN



CARTE 3: TERRAINS FORESTIERS PRODUCTIFS ET NON-PRODUCTIFS

CLIMAT RÉGIONAL

TEMPÉRATURE

Le climat global de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est du type continental a été frais avec un hiver froid (minimum moyen en janvier : -20 à -22°C). En été, la température est chaude (maximum moyen en juillet : 24 à 25°C) mais sujette à des refroidissements soudains. Les températures moyennes annuelles varient entre 1°C à Normandin jusqu'à 3,5°C à Chicoutimi plus à l'est. La zonation thermique a une direction ouest est, c'est-à-dire que plus on va vers l'est et le nord-est, plus les températures moyennes ont tendance à augmenter.

Deux facteurs sont à considérer dans la variation du climat au niveau local : l'altitude et l'influence lacustre du Lac-Saint-Jean. Il faut ainsi séparer le relief régional en deux grandes unités fondamentales pour expliquer ces variations :

- les basses terres du Lac-Saint-Jean et du Haut-Saguenay qui comptent pour près de 90 % des boisés privés dans la région ;
- les hautes terres en général qui correspondent aux bordures du bouclier canadien soit celles du massif intérieur, celles des Monts Sainte-Marguerite et celles du parc des Laurentides.

Sur les hautes terres, les paramètres thermiques s'apparentent à celles des latitudes plus élevées; en effet la température moyenne annuelle se situe près de 0°C. Quant aux basses terres, les moyennes annuelles oscillent entre 2 et 3°C. Les étés sont également plus chauds dans les basses terres avec des moyennes quotidiennes en juillet de 17,8°C comparativement à 15,5°C pour les hautes terres.

C'est durant la période estivale qu'intervient l'influence du Lac-Saint-Jean. Il contribue en effet à la diminution des écarts thermiques moyens de l'été; en particulier à l'est du lac en raison des vents dominants soufflant de l'ouest. De plus, les maximas moyens de juillet tendent à être les mêmes tout autour du lac.

En résumé, les basses terres bénéficient d'une température clémente semblable à la région de Québec alors que les hautes terres, plus froides, se comparent aux régions nordiques. Les basses terres peuvent à nouveau être subdivisées en une section nord-ouest (Lac-Saint-Jean), plus froide en hiver et moins humide en été, alors que les températures augmentent avec une diminution de l'altitude en se déplaçant vers l'est, où on retrouve des hivers plus chauds et des étés plus humides. En effet, la température moyenne au Lac-Saint-Jean est de 1,8°C tandis qu'au Saguenay, elle se situe à 2,4°C.

PRÉCIPITATIONS

Dans son ensemble, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est caractérisée d'humide avec des précipitations variant entre 650 mm dans la plaine du secteur Saint-Félicien à 1 400 mm dans les parties les plus élevées du territoire (Mont Apica). La moyenne régionale se situe entre 750 et 1 000 mm; il s'agit, par conséquent, d'une région humide analogue à celles de l'ensemble du Québec méridional.

La subdivision climatique traditionnelle suivant quatre saisons thermiques (printemps, été, automne et hiver) s'applique peu à la région en ce qui a trait aux variables hydriques. On remarque cependant une saison hivernale durant laquelle les précipitations sont relativement plus faibles et, d'autre part, une période estivale bien arrosée. En effet, la période allant de décembre à mai ne reçoit que le tiers des précipitations moyennes annuelles comparées à la période de juin à novembre.

La période de décembre à février se caractérise par des précipitations essentiellement nivales se situant, en moyenne, entre 1 520 mm et 2 540 mm, décembre étant sans contredit le plus enneigé avec des chutes atteignant en moyenne 630 mm à 760 mm. C'est durant la période printanière que les précipitations totales sont les plus faibles; la plus grande partie de l'espace régional ne reçoit qu'entre 150 mm et 180 mm. Quant aux trimestres d'été et d'automne, ils ont des totaux pluviométriques se situant entre 470 mm et 660 mm.

Sur le territoire même du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les précipitations se divisent en deux zones distinctes. Dans la partie ouest et nord-ouest du Lac-Saint-Jean se rencontrent les totaux pluviométriques les plus faibles (825 mm); c'est le secteur des versants moyens et inférieurs des rivières Ashuapmushuan et Mistassini. Dans la zone au nord du Saguenay, les hautes terres des rivières Péribonka, Valin et Sainte-Marguerite sont dans le sillon de l'isohyète le plus élevé, soit 1 016 mm ce qui nous amène à conclure que par rapport au relief, les totaux pluviométriques augmentent avec l'altitude. En effet, les basses terres reçoivent environ 25 à 30 % moins d'eau que les hautes terres.

À l'intérieur même des basses terres, les secteurs du nord-ouest du lac reçoivent moins de précipitations que celles du Haut-Saguenay. Ainsi, les secteurs Saint-Félicien, Roberval, Albanel, Mistassini reçoivent annuellement 851mm tandis que plus à l'est dans les secteurs Chicoutimi, Bagotville, on y retrouve des précipitations annuelles moyennes de 933 mm.

SAISON DE CROISSANCE

La saison de végétation est courte, le nombre moyen de jours sans gel varie de 125 jours dans les basses terres à environ 90 jours dans les zones à altitude plus élevée. En fait, le nombre de degrés-jours agit dans la même veine que la température; on y observe une diminution à mesure qu'on s'élève en altitude. Les basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean bénéficient donc de quelques 2 500 degrés-jours de croissance, soit environ 165 jours consécutifs tandis qu'en altitude, on ne compte plus que 130 à 150 jours de croissance. Un noyau privilégié entre La Baie

et Chicoutimi bénéficie d'une période supérieure à 180 jours par an. Autre fait à remarquer, le gel automnal survient plus tard dans le voisinage du Lac-Saint-Jean par rapport au reste du territoire.

RELIEF RÉGIONAL

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean fait partie du vaste ensemble physiographique du bouclier canadien. La géologie de la région nous suggère plusieurs modes complexes de déposition des sédiments d'origine diverse; ces couches ont donc contribué à former un relief à la fois irrégulier et chaotique selon l'endroit dont on fait référence sur le territoire.

De façon générale, ce sont les dépôts meubles du quaternaire qui donnent à la région son relief actuel; ils reposent sur un substratum précambrien à topographie inégale, celui-ci variant d'origine selon la localisation.

Ainsi, sur le plan morphologique, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est caractérisée par la présence d'une immense cuvette naturelle bordée de massifs montagneux qui présentent des reliefs arrondis par la dernière glaciation. Cette cuvette est soulevée à son extrémité nord, ce qui permet d'accélérer l'évacuation d'eau du Lac-Saint-Jean par la profonde entaille que constitue la rivière Saguenay.

Sur l'ensemble du territoire, on peut observer deux zones distinctes du point de vue topographique soit:

- les basses terres de la plaine du Lac—Saint-Jean et du Haut-Saguenay;
- les hautes terres du bouclier canadien ce qui comprend celles des Monts Sainte-Marguerite et celles de la réserve faunique des Laurentides de même que les vallées profondes du fjord du Saguenay, de la rivière Sainte-Marguerite et de la rivière Saint-Jean.

Les basses terres sont caractérisées par une topographie ondulée avec une altitude variant entre 100 et 150 mètres. Couvrant une superficie approximative de 6 000 km², les basses terres occupent la vaste majorité de la forêt privée régionale (90%). En général, le relief est assez plat, interrompu parfois par des accidents de la nature: champs de dunes, collines fluvio-glaciaires, affleurements rocheux aux formes diverses, ravins d'écoulement, cordons littoraux etc. Les plus grandes surfaces subhorizontales correspondent aux plaines d'Hébertville et de Normandin et aux grands paléo-deltas des rivières Mistassini, Péribonka et de l'Ashuapmushuan.

Les hautes terres, aussi appelées la zone du bouclier canadien, présentent un relief accidenté dessiné par la roche mère. Cette zone se situe entre 183 et 915 mètres d'altitude. Il y a des dépôts de sédiments glaciaires et fluvio-glaciaires mais ils sont minces et irréguliers. Les hautes terres du Bas-Saguenay se caractérisent par une profonde dissection de la croûte terrestre. On peut distinguer trois vallées correspondant à des axes majeurs orientés nord-ouest, sud-est.

Il s'agit de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, du fjord du Saguenay et de la vallée de la rivière Saint-Jean. Ces fractures sont parmi les plus profondes que l'on peut observer sur la bordure méridionale du bouclier canadien. En effet, des dénivellations de l'ordre de 700 mètres sont visibles sur les Monts Sainte-Marguerite et au droit de la vallée de la rivière Éternité.

En ce qui concerne les terrains forestiers inaccessibles, les résultats de l'inventaire effectué en forêt privée démontrent qu'un peu plus de 2 % seulement de tout le territoire est considéré comme étant inaccessible (pentes F et S), soit 2 589 ha au Lac et 10 917 ha au Saguenay. Ces espaces accidentés et très accidentés sont situés majoritairement au droit du fjord du Saguenay entre La Baie et Tadoussac.

La topographie du Lac-St-Jean apparaît sur la carte 4 tandis que la carte 5 montre les classes de pente du territoire.

CARTE 4: TOPOGRAPHIE

Carte 5: CLASSES DE PENTE

HYDROGRAPHIE RÉGIONALE

Située en plein cœur de l'immense bouclier précambrien, la région est caractérisée par une cuvette ovale dont le centre est occupé par un lac circulaire possédant un diamètre d'une cinquantaine de kilomètres. Cette cuvette est reliée au fleuve Saint-Laurent par la profonde entaille du Saguenay par où se déversent les eaux du lac Saint-Jean de même qu'un nombre impressionnant de cours d'eau. Il convient de souligner que la rivière Saguenay, de par l'allure de ses profils transversaux et longitudinaux, correspond à la morphologie d'un fjord et ce, notamment, sur un segment de 100 kilomètres entre Saint-Fulgence et son embouchure.

Un autre trait particulier de ce bassin hydrographique est le lac Saint-Jean, l'une des grandes étendues lacustres du Québec méridional avec plus de 1 049 km². Considéré davantage comme un réservoir, ce lac se caractérise par sa faible profondeur moyenne (11,3 m) et par le fait que ses eaux peuvent se renouveler à tous les trois mois.

Le réseau hydrographique du Saguenay draine 80 000 kilomètres carrés de territoire à travers deux bassins majeurs, celui du lac Saint-Jean et celui de la rivière Saguenay, composés d'une vingtaine de sous-bassins principaux (voir carte). Il forme avec celui de la rivière Outaouais, l'une des vastes unités hydrographiques du Saint-Laurent.

Parmi les plus importantes rivières qui se déversent dans les eaux du Lac-Saint-Jean, la plus considérable est la Péribonka localisée au nord-est du lac. Un peu plus à l'ouest, la Mistassini accueille dans son lit les eaux de la rivière Mistassibi et de la Rivière-aux-Rats qui dessinent ensemble un bassin de drainage de 20 000 kilomètres carrés. À l'extrême ouest du lac, c'est la rivière Ashuapmushuan qui draine une superficie de 15 000 kilomètres carrés avant de se déverser dans le lac Saint-Jean à la hauteur de Saint-Félicien et de Saint-Prime. Finalement, les rivières Ouatouchouane coupant Val-Jalbert au sud-ouest du lac et Métabetchouane, à la hauteur de Desbiens, couvrent à leur deux un territoire de 3 200 kilomètres carrés.

En plus de son rôle de déversoir du Lac—Saint-Jean dans le réseau hydrographique régional, le Saguenay doit supporter simultanément les eaux de plusieurs affluents majeurs qui s'y jettent directement. Du côté nord, on retrouve les rivières Shipshaw, des Aulnaies, Valin, Sainte-Marguerite et aux Outardes tandis du côté sud, les principales rivières sont celles de Chicoutimi, Rivière-aux-Sables, du Moulin, à Mars, Ha! Ha!, Éternité, Saint-Jean et Petit-Saguenay. Tout cet ensemble de cours d'eau a pour origine d'innombrables lacs dont les plus connus sont les lacs Labrecque, Antoine, Sébastien et Lamothe au nord, ainsi que le lac Kénogami, Charnois et Otis au sud.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX BASSINS

Il existe une étroite relation entre la qualité des eaux d'un bassin hydrographique et la présence d'un couvert forestier. Le couvert forestier agit comme mécanisme tampon en régularisant le débit des cours d'eau et leur température tout en minimisant le transport de sédiments. Ceci a pour effet de maintenir la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières tout en favorisant des conditions propices à l'habitat de plusieurs espèces de poissons.

On retrouve, sur le territoire de l'Agence du Lac-Saint-Jean, quinze bassins hydrographiques (voir carte 6). Ils sont principalement orientés nord-sud. La liste suivante identifie chaque bassin avec leur superficie correspondante. Le reste de la superficie (17 810 ha) se jette directement dans le Lac Saint-Jean ou le Saguenay sans passer par une rivière majeure.

TABLEAU 6: BASSINS HYDROGRAPHIQUES DU LAC-SAINT-JEAN

BASSINS HYDROGRAPHIQUES	SUPERFICIE (HA)
Rivière Mistassini	63 839
Rivière Ticouapé	54 620
Rivière Ashuapmushuan	40 332
Petite Rivière Péribonka	34 275
Rivière Péribonka	25 643
Rivière Métabetchouane	21 564
Rivière Belle-Rivière	19 867
Rivière Mistouc	19 011
Rivière Ouiatchouan	18 576
Rivière Ouiatchouaniche	13 167
Rivière Bédard	11 913
Rivière des Aulnaies	9 083
Rivière aux Iroquois	4 269
Rivière Chicoutimi	177
Rivière Saint-Maurice	12
TOTAL	336 348

CARTE 6: BASSINS VERSANTS

GÉOMORPHOLOGIE

La géomorphologie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se distingue par un assemblage irrégulier de sédiments d'origine diverse dû à la complexité de leur mode de déposition.

Comme portrait général, les hautes terres se caractérisent par des roches cristallines précambriennes telles les granites et les gneiss tandis que des roches sédimentaires paléozoïques tapissent les basses terres.

Ce sont tout particulièrement les séries d'invasions glaciaires dites continentales, qui ont eu lieu au cours du quaternaire, qui ont grandement modifié le relief de la région. Parmi celles-ci, c'est le Wisconsin, la dernière période glaciaire, qui semble avoir exercé, à cette latitude, le rôle morphogénétique principal. Après le retrait de l'inlandsis wisconsinien, les eaux marines ont envahi les basses terres du Saguenay et du Lac-Saint-Jean et y ont séjourné pendant près de 2 000 ans, c'est-à-dire entre 10 200 et 8 500 ans avant aujourd'hui. Cette submersion de toutes les terres situées à une altitude inférieure à 180 mètres a laissé un certain nombre de formes dont les principales sont les suivantes: des plaines d'argile sensible, des deltas fluvio-glaciaires (tourbières, dunes paraboliques) des terrasses marines, des cordons littoraux et des plages soulevées.

Il semble que pendant l'érosion glaciaire qu'a subie la région du Lac-Saint-Jean, les basses terres ont recueilli une bonne partie du limon et autres débris glaciaires. De même, durant la submersion qui a suivi, les basses terres ont été entièrement recouvertes d'eau ce qui a favorisé le phénomène de la sédimentation. Ainsi, les dépôts quaternaires sur les basses terres mesurent généralement d'un à plusieurs mètres d'épaisseur, répartis en trois niveaux croissants: les argiles, les limons et les sables. Il y a trois niveaux correspondants à des phases successives de sédimentation: d'abord les argiles qui occupent généralement les plus bas niveaux; puis, par ordre d'altitude croissante, les limons et les sables.

Quant aux hautes terres, situées au-dessus de la Mer de la Champlain, elles ont été dénudées en conséquence. De ce fait, la zone du plateau Laurentien est en grande partie recouverte de sédiments glaciaires et fluvio-glaciaires généralement minces et irréguliers, sauf dans les vallées principales et les zones à topographie ondulée.

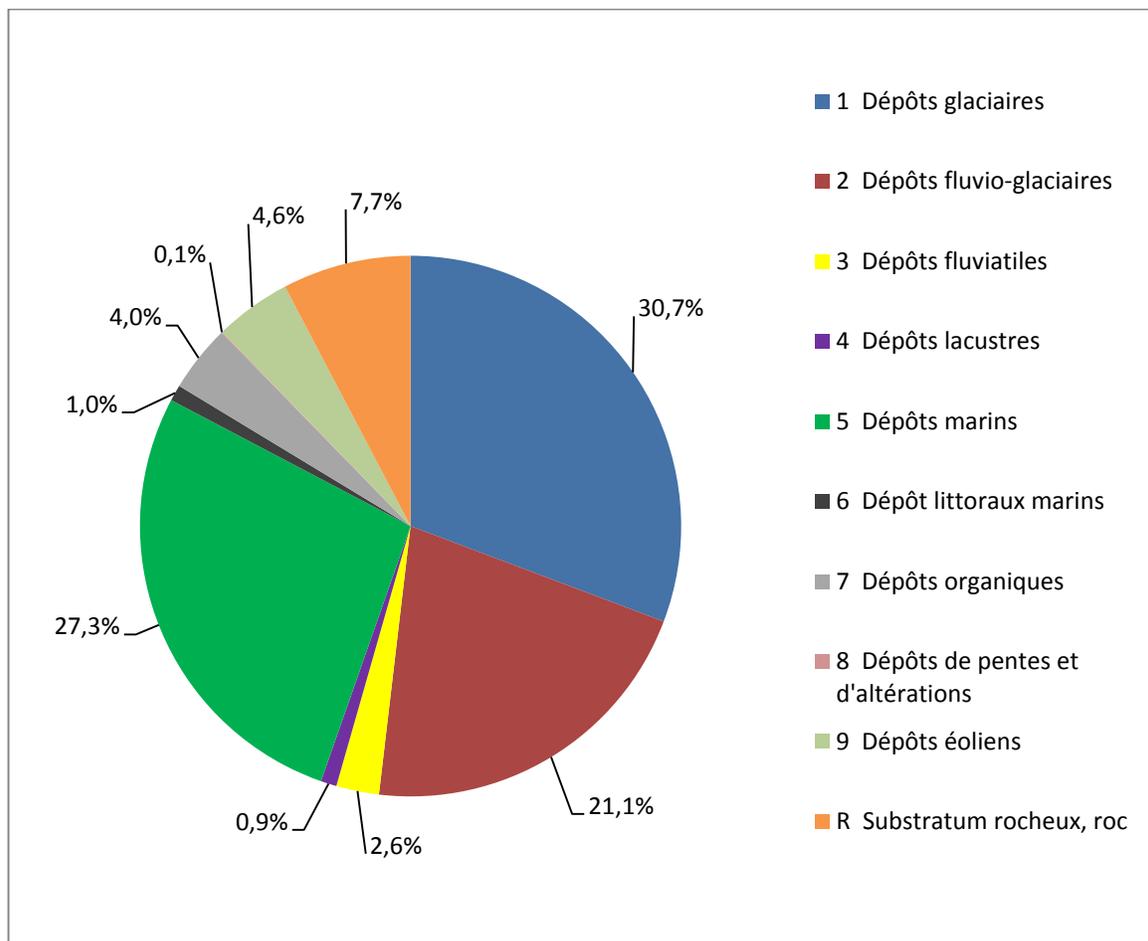
Au Lac—Saint-Jean, les dépôts glaciaires occupent une superficie moins grande qu'au Saguenay: c'est-à-dire que ces dépôts couvrent 31 % du territoire au lac comparativement à 48 % pour le Saguenay. Ces dépôts glaciaires se rencontrent au sud et sud-est du lac, et sont dominés par les tills, de même que par des dépôts marins et lacustres. À la limite du territoire au nord, sont concentrés les affleurements rocheux. Autre particularité du Lac-Saint-Jean, les dépôts de tourbe y occupent 19 % du territoire; ils sont concentrés surtout au nord et nord-ouest du lac, surtout entre les rivières Péribonka et Mistassini. Les secteurs ouest et sud-ouest du lac sont dominés par des dépôts fluvio-marins, fluvio-lacustres et deltaïques notamment la pointe Saint-Méthode et celle de la Rivière Ticouapé.

Le tableau 7, la figure 2 ainsi que la carte 7 montrent la répartition des dépôts de surface sur le territoire. On peut y voir l'importance des dépôts glaciaires, fluvio-glaciaires et marins.

TABEAU 7: RÉPARTITION DES DÉPÔTS DE SURFACE POUR L'AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN

<i>TYPE DE DÉPÔT</i>	<i>SUPERFICIE (HA)</i>	<i>%</i>
1 DÉPÔTS GLACIAIRES	61 791	30,74 %
2 DÉPÔTS FLUVIO-GLACIAIRES	42 462	21,12 %
3 DÉPÔTS FLUVIATILES	5 147	2,56 %
4 DÉPÔTS LACUSTRES	1 900	0,95 %
5 MARINS	54 967	27,35 %
6 DÉPÔTS LITTORAUX MARINS	1 926	0,96 %
7 DÉPÔTS ORGANIQUES	8 084	4,02 %
8 DÉPÔTS DE PENTES ET D'ALTÉRATION	108	0,05 %
9 DÉPÔTS ÉOLIENS	9 188	4,57 %
R SUBSTRATUM ROCHEUX, ROC	15 436	7,68 %
TOTAL FORESTIER PRODUCTIF	201 009	100 %

FIGURE 2: DÉPÔTS DE SURFACE DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE



CARTE 7: DÉPÔTS DE SURFACE

PÉDOLOGIE

Les principaux groupes de sols rencontrés au Saguenay-Lac-Saint-Jean font partie du grand groupe **des sols podzoliques**. La podzolisation est le lessivage des bases du complexe absorbant du sol avec entraînement d'argiles et parfois d'humus vers les horizons inférieurs. Il y a acidification de ce sol et apparition d'un horizon gris-cendré caractéristique. Le climat est le facteur principal de la podzolisation; ainsi ces sols sont dominants dans la région forestière boréale à climat humide et froid. Ils se développent sur matériaux acides à texture grossière à moyenne, sous forêt de conifères. Un des traits biologiques dominants de l'humus et de l'horizon supérieur est la lenteur de la minéralisation.

En résumé, leurs caractéristiques sont les suivantes :

- milieu acide
- accumulation de matière organique humifiée
- présence de fer et d'aluminium à divers degrés

Ce grand groupe des sols podzoliques se divise à nouveau en deux groupes : le podzol ferro-humique et le podzol humo-ferrique.

Podzol ferro-humique

Ils prédominent dans des stations bien drainées à imparfaitement drainées. C'est probablement le principal grand groupe de podzols en forêt résineuse d'épinette noire et de sapin sur stations mésiques à texture de sable loameux à loam sableux. La matière organique est surtout concentrée dans la partie supérieure de l'horizon B.

Podzol humo-ferrique

C'est probablement le grand groupe le plus répandu au Canada. Ces sols sont le plus souvent associés à des stations bien drainées en climat boréal, la plupart du temps sur matériel à texture grossière (sable). L'horizon B se caractérise davantage par l'accumulation de sesquioxydes que par l'accumulation d'humus.

On rencontre aussi un autre grand groupe de sols, **les gleysols**, en moindre importance que les podzols dans la région. La gleyification s'exerce en milieu mal drainé dans des sols généralement à texture fine. Un trait essentiel des gleysols est la réduction du fer en FeO. Les gleysols sont associés ou bien à une nappe phréatique élevée durant une partie importante de l'année, ou à une saturation temporaire au-dessus d'une couche à faible perméabilité. Certains peuvent être submergés sous une mince couche d'eau toute l'année. Ils supportent une végétation hydrophile et ont fréquemment des horizons organiques.

Pour le territoire de l'Agence du Lac-Saint-Jean, les dépôts sont composés d'argiles, sables, et limons. Sur ceux-ci reposent deux types de sols à caractère podzolique: ceux qui présentent un bon drainage sont des sols bruns boisés acides sur roche-mère limono-argileuse; ceux à drainage imparfait à mauvais forment les podzols humiques sur matériau argilo-limoneux. Ces podzols se

retrouvent surtout dans les secteurs au nord du Lac soit Saint-Méthode, Dolbeau, Péribonka, Sainte-Monique et l'Ascension. Les gleysols sont également présents notamment aux alentours de Normandin et d'Albanel de même que dans le secteur d'Hébertville. Tel que cité précédemment, les dépôts organiques occupent des superficies importantes plus particulièrement au nord et nord-ouest du Lac entre les rivières Ashuapmushuan, Mistassini, et Péribonka. La carte 8 catégorise le territoire selon les classes de drainage associées à ces types de sol.

CARTE 8: CLASSES DE DRAINAGE

RÉGIONS ÉCOLOGIQUES

Le système hiérarchique de classification écologique du territoire du MRN décrit la diversité et la distribution des écosystèmes qui caractérisent tant les paysages de forêts feuillues de l'extrême sud du Québec que ceux de la toundra arctique du Nord. Il tient compte de variables écologiques liées au milieu physique, au climat et à la végétation. Selon cette classification, le territoire de l'Agence du Lac-Saint-Jean se retrouve à l'intérieur de deux zones de végétation. Sur le pourtour du Saguenay, c'est principalement la zone tempérée nordique, sous-zone de la forêt mélangée. Pour le reste de la superficie, on est en zone boréale, plus précisément dans la sous-zone de la forêt boréale continue. Deux grands domaines bioclimatiques sont représentés, soit la sapinière à bouleau jaune (79 %) et la sapinière à bouleau blanc (21 %). Le pourcentage pour la sapinière à bouleau blanc serait légèrement plus élevé (22 %) si on incluait la grande propriété du Domaine Chabanel (4 282 ha) qui se retrouve entièrement dans ce domaine. La proportion qu'occupe chacune des régions écologiques sur le territoire est représentée sur la carte 9.

CARTE 9: RÉGIONS ÉCOLOGIQUES

La végétation naturelle du territoire de l'Agence du Lac-Saint-Jean, plus spécifiquement en forêt privée, a été fortement perturbée par la mise en culture, les coupes et les feux surtout dans les zones avoisinant le Lac-Saint-Jean lui-même. Le paysage est agricole ou agro-forestier dans la plaine, mais il est plus strictement forestier sur le plateau Laurentien, sauf le secteur du Lac-Bouchette. Il est pratiquement impossible de déterminer objectivement la nature de la végétation climacique dans la plaine du Lac-Saint-Jean, mais il semble que la sapinière à bouleau jaune avec une certaine proportion de pin blanc ait recouvert des superficies beaucoup plus grandes qu'aujourd'hui. Quelques érablières à bouleau jaune subsistent sur le flanc nord du bouclier, mais ces dernières ne peuvent certainement pas être considérées comme représentatives de la végétation naturelle de l'ensemble du bassin.

Suite à ces perturbations, les principales associations forestières du territoire de l'Agence sont des peuplements de transition. Les tremblaies, les pinèdes grises, les sapinières et différents types de landes en sont des exemples. Avec l'élévation en altitude, les tremblaies et les pinèdes grises ont tendance à disparaître tandis que les bétulaies blanches, les sapinières et les pessières noires recouvrent des étendues de plus en plus grandes. Les plaines sableuses sèches et les affleurements sont occupés par de vastes peuplements de pin gris associés à des épinettes noires.

À une échelle macroscopique du territoire, le district écologique constitue l'unité de classification la plus représentative. Chaque unité de paysage regroupe plusieurs districts. Selon les cartes écoforestières du MRN, la forêt privée de l'Agence du Lac-Saint-Jean touche à 35 d'entre eux. Le tableau 8 et la carte 10 illustrent la répartition par unité de paysage et par district écologique en termes de superficie.

TABLEAU 8: DISTRICTS ÉCOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN

SOUS-DOMAINE BIOCLIMATIQUE	RÉGION ET SOUS-RÉGION ÉCOLOGIQUE	UNITÉ DE PAYSAGE	DISTRICT ÉCOLOGIQUE	SUPERFICIE (HA)
SAPINIÈRE À BOULEAU JAUNE DE L'EST	4e-t	59 Chicoutimi et Jonquière	I007 Collines du lac Miquet	4 680
			I008 Coteaux du lac Labonté	12 435
			I011 Collines de Larouche	6 107
			I012 Coteaux de la baie Cascouia	218
		60 Plaine du Lac Saint-Jean	P001 Plaine du lac Mathieu	27 447
			P002 Plaine de la rivière Ticouapé	36 738
			P003 Plaine du lac Dufferin	40 265
			P004 Plaine de la baie Ptarmigan	14 702
			P005 Plaine de la rivière Moreau	15 160
			P006 Plaine du lac Saint-Ludger	9 017
			P007 Plaine de la rivière à l'Ours	58 470
			P008 Plaine de la rivière Taillon	1 693
			P009 Coteaux de Saint-Henri-de-Taillon	8 302
			P010 Plaine de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	10 857
			P011 Plaine de Saint-Coeur-de-Marie	15 938
P012 Plaine d'Alma	12 102			
P013 Coteaux du lac Waterloo	125			
TOTAL			274 257	
SAPINIÈRE À BOULEAU BLANC DE L'OUEST	5d-m	94 Lac Simoncouche	L001 Collines du lac Saint-Jérôme	10 280
			L002 Collines du lac Sylvie	2 200
	SOUS-TOTAL			12 480
	5d-t	95 Lac Bouchette	O001 Coteaux de la rivière aux Saumons	14 028
			O002 Coteaux du lac aux Outardes	29
			O003 Coteaux du lac Ross	4 722
			O004 Coteaux du lac à Belley	8 152
			O005 Coteaux du lac à la Carpe	13 959
			O006 Collines du lac des Commissaires	3 750
			O007 Coteaux du lac au Mirage	6 985
		96 Lac aux Rats	V003 Coteaux du lac à la Truite	408
			V004 Coteaux du lac des Coudes	2 564
			V008 Collines du lac aux Rats	90
		98 Lac Connelly	V010 Hautes collines du lac Doucet	14
			V013 Coteaux du lac de l'Ouest	613
		99 Lac Onatchiway	V014 Coteaux du lac Proulx	2 415
			S009 Hautes collines du lac de la Boiteuse	986
	SOUS-TOTAL			58 716
	5c-m	90 Grands lacs Bostonnais	X001 Collines du lac du Carcajou	3 096
	SOUS-TOTAL			3 096
	5c-t	89 Lac aux Eaux mortes	M003 Collines du lac Jourdain	243
	SOUS-TOTAL			243
	TOTAL			74 535
GRAND TOTAL			348 792	

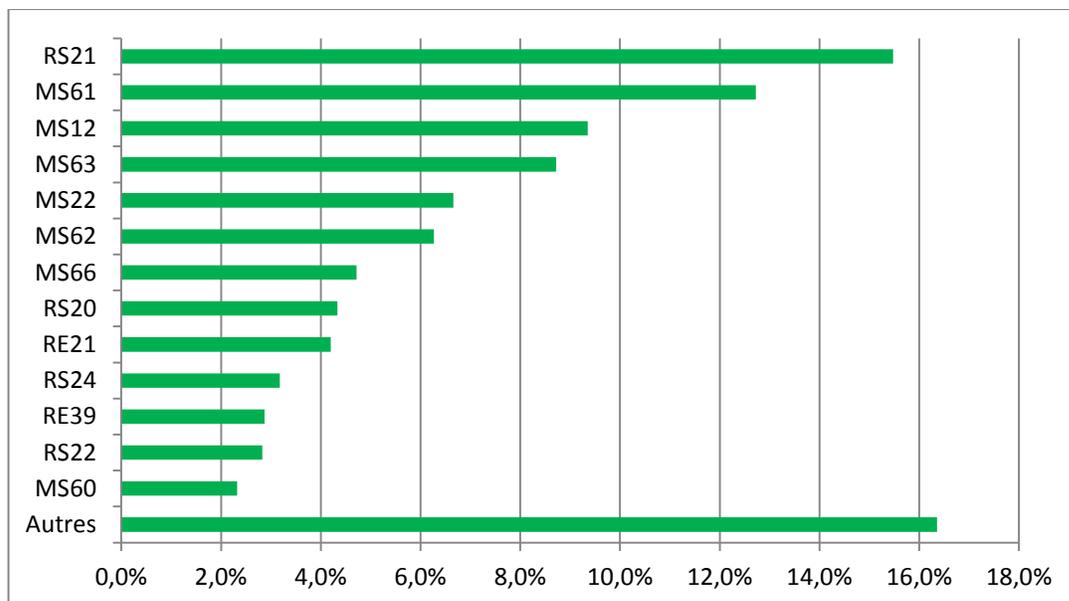
CARTE 10: UNITÉS DE PAYSAGE RÉGIONAL

TYPES ÉCOLOGIQUES

Le type écologique est une unité de classification qui tient compte à la fois de la végétation, actuelle ou potentielle, et des caractéristiques physiques du milieu. Le code du type écologique comporte quatre ou cinq caractères. Les trois premiers caractères correspondent respectivement à la composition, à la structure et à la dynamique de la végétation et les deux derniers, aux caractéristiques physiques du milieu. Dans certains cas, un seul caractère suffit pour exprimer les caractéristiques du milieu, et le code du type écologique ne compte alors que quatre caractères. Connaître le type écologique peut s'avérer fort utile pour les aménagistes forestiers et les sylviculteurs ainsi que pour les gestionnaires des ressources fauniques et récréatives, car cela permet de segmenter la forêt en entités écologiques permanentes, faciles à déterminer sur le terrain, photo-interprétables et, conséquemment, cartographiables. (source : *guide de reconnaissance des types écologiques, 2003*)

La figure 3 montre les principaux types écologiques sur le territoire de l'Agence du Lac-Saint-Jean. On constate que le RS21 domine, occupant près de 16 % de la superficie forestière productive. Les guides de reconnaissance des types écologiques élaborés par le MRN ont servi pour l'analyse des données provenant de l'inventaire écoforestier.

FIGURE 3: TYPES ÉCOLOGIQUES DE L'AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN



RS21 : Sapinière à épinette noire sur dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique **31 104 ha**

MS61 : Sapinière à érable rouge sur dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique **25 574 ha**

MS12 : Sapinière à bouleau jaune sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique **18 794 ha**

MS63 : Sapinière à érable rouge sur dépôt de mince à épais, de texture fine et de drainage mésique **17 530 ha**

MS22 : Sapinière à bouleau blanc sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique **13 388 ha**

MS62 : Sapinière à érable rouge sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique **12 597 ha**

MS66 : Sapinière à érable rouge sur dépôt de mince à épais, de texture fine et de drainage subhydrique **9 477 ha**

RS20 : Sapinière à épinette noire sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique **8 716 ha**

RE21 : Pessière noire à mousses ou à éricacées sur dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage xérique ou mésique **8 439 ha**

RS24 : Sapinière à épinette noire sur dépôt de mince à épais, de texture grossière et de drainage subhydrique **6 386 ha**

RE39 : Pessière noire à sphaignes sur dépôt organique, de drainage hydrique, ombrotrophe **5 766 ha**

RS22 : Sapinière à épinette noire sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique **5 683 ha**

MS60 : Sapinière à érable rouge sur dépôt très mince, de texture variée et de drainage de xérique à hydrique **4 667 ha**

Autres : Tous les types écologiques qui ne représentent pas 2 % du territoire forestier productif ont été placés dans cette catégorie, soit 55 types écologiques différents. Cela démontre toute la diversité que l'on peut retrouver dans la région. **32 887 ha**

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET ACCESSIBILITÉ

RÉSEAU ROUTIER

Le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean est desservi par plusieurs catégories de routes et de chemins, publics et privés. Le réseau routier supérieur, sous la juridiction du MTQ, dessert l'ensemble du territoire et assure les liaisons interrégionales. Il se compose d'une autoroute, de routes nationales, régionales et collectrices. À ces infrastructures du réseau supérieur, se greffent les routes du réseau local, sous la responsabilité des municipalités, qui assurent les déplacements sur tout le territoire habité. Le réseau routier supérieur permet finalement d'accéder à un important réseau de chemins forestiers qui étend ses ramifications sur les terres du domaine de l'État et dont la gestion incombe au MRN.

Étant donné l'isolement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'importance de son commerce extérieur, celle-ci jouit d'un réseau routier externe de bonne qualité, surtout en ce qui concerne la liaison avec Québec. De façon générale, on retrouve six grandes artères de circulation qui rejoignent toutes les régions du Québec. Elles se répartissent de la façon suivante:

Principaux axes routiers

- routes 175 et 169, qui relient le Saguenay-Lac-Saint-Jean à Québec
- routes 381 et 170, qui relient le Saguenay-Lac-Saint-Jean à Charlevoix
- route 172, qui relie le Saguenay-Lac-Saint-Jean à la Côte-Nord
- route 155, qui relie le Saguenay-Lac-Saint-Jean à la Mauricie
- route 167, qui relie le Saguenay-Lac-Saint-Jean au Nord-du-Québec et à l'Abitibi via la route 113

Il faut aussi noter la grande distance qu'il faut parcourir sur celles-ci avant de rejoindre un centre important, soit 150 kilomètres. Tout ce réseau externe est généralement de bonne qualité, mises à part les pentes et les courbes critiques de la route 170 (notamment à l'est de Ville de La Baie) ainsi que certains tronçons vers Trois-Rivières de la route 155.

Le réaménagement de l'axe routier 73/175 fut un projet d'envergure dans la région. Débutés en 2006, ces travaux auront nécessité des investissements de plus de 1 milliard \$ de la part des gouvernements provincial et fédéral. Le projet consistait en la réalisation d'une route à quatre voies et à chaussées séparées sur 174 km entre Québec et Saguenay. Cette amélioration de la route a permis, entre autres, d'augmenter la sécurité des usagers, de répondre aux besoins de l'accroissement de la circulation, de réduire la durée du trajet et de contribuer à l'essor économique de la région.

À l'intérieur de la région, les grands axes principaux de circulation sont orientés est-ouest, soit dans le même axe que l'ensemble de la région, suivant la répartition de la population le long du Saguenay et autour du Lac-Saint-Jean. Ce réseau régional comprend 3 166 kilomètres au total, soit un des plus petits au Québec. Il se subdivise en 118 kilomètres de routes régionales et 1 021 kilomètres de routes provinciales servant à la circulation régionale (routes 169 et 170),

toutes deux constituant le réseau d'échange entre les municipalités. À ces deux types s'ajoutent 2 027 kilomètres de chemins municipaux qui servent à la circulation dans les limites des municipalités. Le développement du lien routier Alma – La Baie se poursuit et permettra à terme de desservir efficacement le cœur du milieu habité du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au Lac-Saint-Jean, la route 169 ceinture le lac et agit comme support à la circulation de transit inter-régional (tourisme), à la circulation régionale et locale. En raison de la localisation des centres urbains, des routes d'accès et de la concentration des attraits touristiques, le réseau routier de la rive sud du lac est plus achalandé que celui de la rive nord.

Les chemins de pénétration en forêt peuvent se définir comme un réseau à plusieurs branches convergentes. Cette disposition est le résultat de la localisation des industries de pâtes et papiers et de sciage. En effet, ces chemins ont été construits par les compagnies forestières ou par le ministère des Ressources naturelles en forêt domaniale. Sur la moitié sud du territoire, le réseau s'intègre souvent aux routes inter-régionales de Québec, La Tuque, Charlevoix, etc.

En ce qui concerne plus spécifiquement la forêt privée, ce ne sont pas tous les propriétaires forestiers qui possèdent l'infrastructure routière nécessaire à une exploitation rationnelle de leur forêt.

La carte 11 montre les principales routes présentes sur le territoire.

CARTE 11: ROUTE ET ACCESSIBILITÉ

RÉSEAU FERROVIAIRE

Le réseau ferroviaire implanté dans la région en 1893 est d'une importance indéniable dans la mise en valeur des ressources et le maintien de l'économie régionale.

Le réseau ferroviaire s'étend de la Ville de Saguenay (arrondissement La Baie) jusqu'à Dolbeau-Mistassini, en passant par Roberval. Il rejoint également la Mauricie par Chambord et le Nord-du-Québec par Saint-Félicien. Deux compagnies ferroviaires s'y partagent le transport des marchandises. La première, la Compagnie de chemin de fer Roberval – Saguenay, appartient à Rio Tinto Alcan. Elle exploite environ 160 km de voie ferrée entre Port-Alfred et les alumineries d'Arvida, Grande-Baie, Laterrière et Alma. Elle dessert également quelques papeteries de la région. Ces infrastructures ferroviaires servent à transporter principalement de la bauxite (en provenance de Port-Alfred), de l'alumine, du coke, ainsi que des produits chimiques, forestiers et d'aluminium.

La seconde compagnie, le Chemin de fer d'intérêt local interne du nord du Québec (CFILINQ), de compétence fédérale, permet à la région d'avoir accès aux marchés provinciaux, nationaux et continentaux par le Canadien National (CN). Le CFILINQ arrive de la Mauricie, par Chambord, et se dirige vers les villes de Saguenay et de Dolbeau-Mistassini. Il rejoint également le Nord-du-Québec en longeant la route 167, à partir de Saint-Félicien. Il dessert trois centres de transbordement situés à Saguenay, Hébertville-Station et La Doré. La production des scieries, des papeteries et des alumineries constitue l'essentiel des marchandises transportées sur cette voie ferrée.

Enfin, la compagnie Via Rail offre un service de transport ferroviaire des personnes. Le trajet, qui relie Jonquière et Montréal, s'étend sur une distance de près de 500 km et est effectué trois fois par semaine, à partir des gares de Jonquière, Hébertville-Station et Chambord.

La concrétisation du projet de lien ferroviaire de 12,5 kilomètres entre le port de Grande-Anse et le chemin de fer du Roberval-Saguenay améliore le positionnement de la région en termes d'infrastructures. Cette nouvelle desserte est opérationnelle depuis 2014.

RÉSEAU MARITIME

Le transport par bateau occupe une place importante dans le développement industriel du Saguenay-Lac-Saint-Jean; une proportion significative des produits forestiers manufacturés dans la région est acheminée sur les marchés extérieurs par bateau.

Le transport maritime est concentré dans l'arrondissement La Baie, sur les rives de la rivière Saguenay. La région possède des installations portuaires publiques et privées dirigées respectivement par l'administration portuaire de Saguenay et Rio Tinto Alcan. L'Administration portuaire de Saguenay, communément appelée Port Saguenay, est reconnue au Canada comme étant l'une des dix-sept administrations portuaires canadiennes. Port Saguenay dispose de deux installations portuaires, soit le terminal portuaire de Grande-Anse et le quai de croisière de Bagotville. Le terminal portuaire de Grande-Anse sert à la réception et au transbordement de

marchandises générales et en vrac solides et liquides. En 2004, il a fait l'objet d'une déclaration de conformité d'une installation portuaire selon le code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS). Le quai de croisière, appelé Quai de Bagotville, a été inauguré en 2008. Situé dans la baie des Ha! Ha!, ce quai d'escale peut accueillir les plus gros navires de croisière. Rio Tinto Alcan gère des installations portuaires privées dans le secteur Port-Alfred de l'arrondissement La Baie qui permettent l'importation des matériaux nécessaires aux opérations de la multinationale et à l'exportation de près d'un million de tonnes d'aluminium.

ESPACE AÉRIEN

La région compte cinq aéroports et huit hydro-aérodromes dont quatre sont publics. Les aéroports de Bagotville, d'Alma, de Chicoutimi – Saint-Honoré, de Dolbeau – Saint-Félicien et de Roberval. Les hydro-aérodromes publics sont ceux d'Alma, de Chute-des-Passes – Lac-à-la-carpe, de Chute des-Passes – Lac-Margane et de Saint-Félicien. De façon générale, chacun des aéroports possède sa propre vocation.

L'aéroport de Bagotville constitue le principal carrefour aérien de la région et serait l'aéroport régional le mieux équipé au Québec. L'aéroport, situé sur la base militaire de Bagotville, offre un trafic à la fois militaire et civil et fait partie du réseau supérieur. La partie civile de l'aéroport est gérée par l'organisme Promotion Saguenay. L'aéroport d'Alma dessert principalement les gens d'affaires et les services d'hélicoptère. Il est situé à 5 km du centre-ville d'Alma et possède deux pistes asphaltées. La compagnie Hélicoptères Panorama y offre les services héliportés. L'aéroport de Chicoutimi – Saint-Honoré a une vocation éducative et de services. Il dessert deux écoles de pilotage. Le trafic aérien se compose principalement de vols locaux et itinérants. L'aéroport de Dolbeau – Saint-Félicien sert surtout aux activités récréatives et à l'entretien mécanique.

UTILISATION DU TERRITOIRE

Les informations contenues dans cette partie sont présentées la plupart du temps par MRC puisque le schéma d'aménagement est la source principale d'information utilisée. La plupart des sites de conservation ou des aires récréatives se trouvent sur des terres publiques intramunicipales ou encore dans la grande forêt publique. Sur terres privées, c'est le plus souvent sur les terrains appartenant aux municipalités. Il est quand même important de localiser ces sites sur le territoire parce qu'il faut en tenir compte dans nos décisions d'aménagement, les lots privés étant souvent situés à proximité. La carte 12 présente les grandes affectations du territoire de l'Agence définies par les schémas des MRC. Il faut distinguer «grande affectation» de «utilisation du sol». Par exemple, on constate que le territoire privé est presque entièrement zoné agricole, ce qui ne veut pas dire qu'il y a de l'agriculture partout.

CARTE 12: GRANDES AFFECTATIONS

UTILISATION À VOCATION ÉCONOMIQUE

LES SITES À FORT POTENTIEL DE PRODUCTION LIGNEUSE

Nous n'avons pas fait l'analyse pour différencier les sites à mauvais potentiel de ceux à bon potentiel. La partie 2 expliquera l'orientation de l'Agence à ce sujet.

LES ZONES À VOCATION ACÉRICOLE

Ni le MAPAQ ni les MRC ne répertorient les érablières en production sur le territoire privé de la région. Les MRC tiennent un registre des érablières actives sur les lots intramunicipaux tandis que le MRN détient l'information quant aux baux de production acéricole sur forêt publique. C'est surtout sur le territoire de la MRC Lac Saint-Jean Est qu'il y a présence d'érablières, notamment dans les secteurs d'Hébertville et de Lamarche. Il y a bien sûr des producteurs qui entaillent des érables sur leurs terres mais pour la majorité c'est plus par loisir. Il n'y a pas de zones à vocation acéricole mais il existe quand même un bon potentiel acéricole dans plusieurs secteurs.

LES SITES DE PRODUCTION DE PFNL

Bien que la filière des PFNL soit en pleine expansion, il n'y a pas encore de sites de production de PFNL officiels. Certains producteurs cultivent de petites parcelles de camerise ou d'amélanchier mais ça demeure très marginal. Par contre, si on considère le bleuet comme un PFNL alors le portrait est différent car il y a des superficies forestières non-négligeables qui ont été converties en bleuetières depuis le dernier PPMV. Ce sont surtout des pinèdes grises en raison de leur sol très propice pour ce type de plante. Au Lac Saint-Jean, l'ampleur du phénomène est beaucoup plus grande qu'au Saguenay. La popularité de ce petit fruit bleu ne se dément pas et plusieurs producteurs sont attirés par les revenus annuels générés par une exploitation commerciale tandis que d'autres se contentent de le ramasser en forêt où il pousse naturellement dans les secteurs perturbés tels que les anciens feux ou les bûchés récents. Un bilan de la situation actuelle est disponible à la section «autres ressources» de la partie 1 «Description de la forêt».

UTILISATION À VOCATION ENVIRONNEMENTALE

La carte 13 localise les principaux sites d'intérêt écologique sur le territoire. Ces sites ont été ciblés par les MRC à l'intérieur de leur schéma respectif et sont détaillés dans la présente partie. La carte 14 identifie les milieux humides présents sur le territoire privé; ils correspondent aux terrains ayant un drainage mauvais ou très mauvais.

CARTE 13: SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

CARTE 14: MILIEUX HUMIDES

SITES DE CONSERVATION

On peut définir le site de conservation comme étant un territoire où se concentrent certaines espèces animales et/ou végétales d'intérêt et/ou qui comportent des caractéristiques environnementales particulières qui méritent d'être conservées.

MRC Maria-Chapdelaine

La volonté d'attribuer une affectation de conservation à certaines parties de territoire repose sur le constat que le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine recèle d'espaces qui comportent des caractéristiques environnementales particulières. À noter que certains de ceux-ci sont aussi reconnus par le gouvernement du Québec par un statut particulier de protection. Par l'attribution à certains secteurs de cette affectation, la MRC exprime sa volonté de conserver pour les générations actuelles et futures des composantes représentatives de son patrimoine naturel qui pourraient être affectées par l'activité humaine et susceptibles de disparaître de son milieu. La MRC a basé sa délimitation en fonction de la topographie (perspectives visuelles) et des éléments d'intérêt.

La grande affectation de conservation regroupe certains espaces particuliers nommément :

- Bande de protection de cent (100,0) mètres en bordure de certains tronçons des rivières à ouananiche, soit Ouasiemsca, Petite rivière Péribonka et Micosas ;
- Secteur de la baie de Ptarmingan ;
- Territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan compris sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ;
- Territoire de la réserve aquatique projetée du lac au Foin sur la rivière Mistassibi et bande de protection additionnelle ;
- Territoire de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane ;
- Territoire de la réserve de biodiversité projetée des drumlins du lac Clérac ;
- Bande de protection aux abords des Grandes Loutres ;
- Territoire aux abords du Mont Connelly et de la rivière Mistassibi.

MRC Domaine-du-Roy

L'affectation de conservation dans la MRC Domaine-du-Roy est constituée des milieux humides et des territoires écologiques d'importance qu'on y retrouve, notamment :

- Le canal du Cheval et l'embouchure de la rivière Mistassini, dans la ville de Saint-Félicien;
- La tourbière et le boisé du Curé de Saint-Prime;
- La Baie Dorée, dans la municipalité de Chambord;
- Les nombreuses îles à l'intérieur des tributaires du lac Saint-Jean;
- Les abords de certains tronçons des rivières à ouananiche.

Font également partie de l'affectation de conservation les deux réserves écologiques existantes ainsi que les deux projets de réserves de biodiversité.

MRC Lac-Saint-Jean Est

La MRC Lac Saint-Jean Est a défini une affectation de récréation extensive pour les territoires voués à la préservation, la conservation et la protection des aires visées. L'observation, l'interprétation et la récréation légère y sont visées dans un esprit d'éducation, de recherche et d'interprétation du patrimoine naturel.

Plusieurs des aires de récréation extensive sont situées près des marais et cours d'eau. À Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, on retrouve le marais le Rigolet, le marais Bolduc, le Grand-Marais et l'embouchure de la Belle-Rivière (dunes de sable) ; à Saint-Gédéon le Petit-Marais et l'étang des Îles; à Alma il s'agit de la Pointe Maltais située à l'embouchure de la Petite Décharge, des marais Saint-Georges et de la Pointe des Américains située à la confluence de la Petite et de la Grande Décharge. À Saint-Nazaire, le secteur du ruisseau Fraser et des marais le long du Saguenay y sont identifiés. À Delisle, une aire est identifiée sur la Grande Décharge considérant le potentiel récréatif de ce secteur. Plusieurs de ces marais sont intégrés à la Véloroute des Bleuets.

Les îles publiques, de même que celles appartenant à Produits forestiers Résolu, situées sur le Lac-Saint-Jean et la Grande Décharge sont aussi sous affectation de récréation extensive en vue d'assurer leur protection et leur intégration au parc récréatif éclaté. Il en va de même pour les terrains de la municipalité d'Hébertville situés en bordure du lac Kénogami (secteur de la digue Ouiqui) et du parc national de conservation de Pointe-Taillon à Sainte-Monique (administré par la SÉPAQ).

La MRC souhaite aussi protéger les kettles situés dans les municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Hébertville et Desbiens. Le kettle est un phénomène géomorphologique rare, plus précisément une formation glaciaire en forme de dépression souvent circulaire et parfois remplie d'eau. Trois types différents de kettles se trouvent dans les environs immédiats du secteur de Lac-à-la-Croix : la terrine à fond sec dans le village (rue Laprise); le lac Vouzier (altitude de 149 mètres) et le Lac-à-la-Croix (altitude 154 mètres). Un rayon de protection de 20 mètres s'applique.

AIRES PROTÉGÉES ET FORÊTS À HAUTE VALEUR DE CONSERVATION (FHVC)

On retrouve plusieurs réserves écologiques existantes ou projetées dans la région du Lac-Saint-Jean. La majorité d'entre elles se retrouvent en territoire de tenure publique. Même si ces aires protégées ne font pas partie du territoire de l'Agence et n'affectent pas directement les travaux en forêt privée, il demeure pertinent d'en faire mention, quoique l'énumération ne soit pas exhaustive.

Une réserve naturelle est un milieu naturel sur terres privées qui est reconnu légalement par le MDDEFP afin d'en assurer la conservation. Selon l'article 54 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, «Toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation peut, sur demande faite par son propriétaire, être reconnue comme réserve naturelle. La reconnaissance peut être perpétuelle ou accordée pour un terme qui ne peut être inférieur à 25 ans.»

Afin d'obtenir cette reconnaissance, les propriétaires doivent conclure une entente portant sur les mesures de conservation avec le MDDEFP ou avec un organisme de conservation. Les propriétaires peuvent proposer des mesures correspondant à des degrés divers de protection ou encore favoriser le maintien ou l'autorisation de certains usages jugés comme compatibles avec les objectifs de conservation.

MRC Maria-Chapdelaine

Il n'existe aucune réserve écologique officiellement désignée sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Toutefois, le MDDEFP a toujours dans ses projets et ce, depuis 1984, de créer la réserve écologique d'Ashuapmushuan. Celle-ci se situe dans la partie sud-est du canton La Trappe en territoires non organisés. Selon le MDDEFP, ce projet a comme objectif de protéger les écosystèmes représentatifs de la région écologique des basses collines de la rivière Ashuapmushuan (pessières noires à mousses hypnacées, à kalmia, à sphaignes, à *Carex trisperma*, à *Ledum*, des bétulaies blanches à érable à épis, à *Athyrium felix femina*, des pinèdes grises à épinettes noires et *Kalmia*, des tremblaies à bouleau blanc). Elle est à ce titre inscrite comme territoire d'intérêt écologique dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

MRC Domaine-du-Roy

La réserve écologique Louis-Ovide-Brunet

Située à cheval sur les limites des municipalités de Lac-Bouchette et de Saint-André et d'une superficie de 668 ha, la réserve écologique Louis-Ovide-Brunet occupe les lots 16 à 25 du rang 4, 1 à 4 du rang 12, et une partie des lots 1 à 4 du rang 13, le tout à l'intérieur du canton Dequen.

Cette réserve écologique vise la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes-terres du Lac-Bouchette, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc. Onze groupements végétaux y sont répertoriés, les principaux étant la tremblaie, la bétulaie blanche, la sapinière à bouleau blanc, la pessière noire et la sapinière à épinette noire. On y recense également une grande diversité écologique avec la présence d'habitats propices pour l'orignal, l'ours, le lièvre, le renard ainsi que la gélinotte huppée.

La réserve écologique J.-Clovis-Laflamme

Chevauchant les limites municipales de Sainte-Hedwidge et du TNO de Lac-Ashuapmushuan, d'une superficie de plus de 1 000 ha, la réserve écologique J.-Clovis-Laflamme se retrouve en plein cœur de la ZEC La Lièvre.

Assurant la protection d'écosystèmes représentatifs des Hautes collines de la rivière Trenché, la réserve écologique J.-Clovis-Laflamme appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc. On y trouve plusieurs types de peuplements forestiers, les principaux étant à dominance de pin gris, d'épinette noire, de bouleau blanc et de peuplier faux-tremble. La pessière blanche à épinette rouge et sapin, ainsi que l'aulnaie américaine y sont également représentées. Cette aire protégée est également favorable à la faune avec la présence d'originaux, de lièvres et de gélinottes.

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache

Située entre le 48° 13' et le 48° 25' de latitude nord et le 72° 28' et le 72° 42' de latitude ouest, la réserve de biodiversité projetée est localisée en partie dans le TNO de Lac-Ashuapmushuan et en partie dans le territoire de la municipalité de Sainte-Hedwidge.

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache, couvrant une superficie de 123,4 km², est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. De façon plus précise, elle est localisée à la confluence de trois districts écologiques, soit les Buttes du lac aux Goélands, le Coteau du lac à l'Ours et les Buttes du lac des Commissaires. Ces trois districts font partie de l'ensemble physiographique des Buttes du lac des Commissaires. La réserve projetée vise la protection d'écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographique (buttes et boutons de till) ainsi que la protection de plusieurs sites archéologiques datant de la période amérindienne préhistorique (12 000 à 450 AA).

MRC Lac-Saint-Jean Est

On retrouve deux aires protégées sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean Est.

Réserve écologique Couchepaganiche

Située à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, elle est constituée d'une érablière à chêne rouge. Elle est reconnue comme un élément biophysique majeur auquel une protection spécifique est rattachée.

Réserve écologique Belle-Rivière

Située dans les municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et d'Hébertville, la réserve Belle-Rivière se caractérise par une ormaie et est elle aussi soumise à des mesures de protection particulières qu'on retrouve au document complémentaire du schéma d'aménagement. Essentiellement, il s'agit d'un corridor de protection de 50 mètres le long des berges en protection intégrale.

On définit comme espèce exceptionnelle les arbres ou arbustes dont les caractéristiques particulières telles que leur âge, leur dimension, leur esthétisme, leur rôle d'habitat pour des espèces fauniques ou leur rareté les démarquent des autres individus de la même espèce. Les schémas d'aménagement des MRC ont identifié certains peuplements à caractère exceptionnel dans le but de les protéger. On peut les citer par MRC:

MRC Maria-Chapdelaine

Au niveau de la MRC Maria-Chapdelaine, on note la présence dans les territoires non organisés de neuf peuplements forestiers d'intérêt, tous au nord du 50^e parallèle dont deux ont été désignés «écosystème forestier exceptionnel» (forêt ancienne du Lac-des-Chicoutés et forêt ancienne du Lac-Blanot). Les sept autres peuplements forestiers d'intérêt ont été identifiés par le MRN comme étant susceptibles d'être désignés écosystèmes forestiers exceptionnels et font l'objet de mesures de protection temporaires. Dans leur ensemble, ces peuplements appartenant à la pessière noire à sapin couvrent une superficie totale de plus de 2400 ha. Il y a aussi deux écosystèmes d'exception qui méritent d'être conservés :

Érablière du Lac Ceinture à Saint-Augustin

L'érablière de Saint-Augustin est la seule représentation connue de ce type de peuplement forestier sur le territoire de la MRC. Ce site et ses abords doivent faire l'objet d'une protection adéquate visant à lui conserver son caractère unique.

Bouleau jaune

Situé en bordure de la rivière Péribonka en territoires non organisés, le site du Bouleau jaune couvre 0,32 km². Le site se démarque par la présence d'un des plus vieux bouleaux jaunes au Québec sinon le plus vieux.

MRC Domaine-du-Roy

La MRC Domaine-du-Roy désire accorder une attention particulière aux sites suivants pour leur caractère unique et leurs caractéristiques écologiques.

L'arboretum de Dablon

Le ministère des Ressources naturelles possède à des fins de recherche forestière un réseau d'arboretums, dont fait partie l'arboretum de Dablon, afin de produire des espèces d'arbres d'élite plus performants. L'arboretum doit être considéré comme un territoire d'intérêt écologique, puisqu'il comporte d'importantes collections de mélèzes laricins et de mélèzes exotiques qui ont servi à développer des variétés améliorées de deuxième génération d'amélioration.

Le secteur de l'arboretum est formé d'un bloc de lots intramunicipaux de 168 ha compris dans les cantons Dablon et Dechêne, dans la municipalité de Saint-François-de-Sales. Le territoire se situe sur les lots 24 à 27 du rang 1, dans le canton de Dablon, ainsi que partiellement sur une partie non cadastrée du canton Dechêne. Il est limité à l'est par la rivière Ouiatchouane, au sud par une partie de la rivière Sergerie et au nord et à l'ouest par le territoire public.

La forêt d'enseignement et de recherche de la Chute-à-Michel

Cette forêt est utilisée dans le cadre des diverses formations techniques offertes aux étudiants inscrits au programme des techniques du milieu naturel du cégep de Saint-Félicien. Par le biais de ce programme, plusieurs inventaires détaillés, tant forestiers que fauniques et pédologiques, ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. Également, divers aménagements tels que des plantations expérimentales ont été exécutés par les étudiants en collaboration avec d'autres intervenants. Le territoire, atteignant une superficie d'environ 120 ha, couvre les lots 12 à 17a du rang 1, dans le canton Desmeules, à l'intérieur même des limites municipales de la ville de Saint-Félicien.

La caverne du Trou de la Fée

Le territoire du site de la caverne du Trou de la Fée est localisé sur le lot 18-A-P du rang 3, canton Métabetchouan, dans la municipalité de Saint-André. Phénomène rarissime, la caverne du Trou de la Fée est formée à même le granit du Bouclier canadien, vieux de plus d'un milliard d'années. Le site recèle également les vestiges d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique construits en 1922.

Les milieux fauniques Tikouamis

Les milieux fauniques Tikouamis s'étendent sur une superficie de 20 km², dans la municipalité de Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode). Ils recourent plusieurs dizaines de lots faisant partie des rangs 3 à 12, dans le canton de Parent. Localisés de part et d'autre de la rivière Ticouapé, ils englobent également la majeure partie de la rive ouest de la rivière Mistassini, près de son embouchure sur le Lac-Saint-Jean. Ils sont constitués des milieux humides situés à l'embouchure des rivières Ticouapé et Mistassini. On retrouve à l'intérieur de ce territoire cinq habitats fauniques identifiés précédemment, dont trois aires de concentration d'oiseaux aquatiques et deux habitats du rat musqué.

MRC Lac-Saint-Jean Est

La MRC Lac-Saint-Jean Est a identifié un certain nombre de milieux boisés particuliers dans lesquels elle veut imposer des mesures de protection. Ces boisés correspondent aux érablières et aux ormaies qui se situent ici à la limite septentrionale de leur aire de distribution et qui constituent des peuplements reliques. Ces boisés sont essentiellement localisés dans le secteur sud de la MRC. Deux de ces boisés constituent des réserves écologiques : la réserve Couchepaganiche (érablière à chêne rouge) et la réserve Belle-Rivière (ormaie).

MRC Maria-Chapdelaine

Un certain nombre d’habitats fauniques, tels que définis par le règlement provincial sur les habitats fauniques, se trouvent sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Ces sites sont assujettis à certaines normes législatives établies dans la réglementation provinciale : Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et Règlement sur les habitats fauniques. L’octroi de ce statut à un site confirme son intérêt écologique puisque sa présence est alors considérée comme essentielle au maintien de l’espèce qui l’utilise. Précisément, conformément à la loi, quatre types d’habitats fauniques sont présents sur le territoire de la MRC soit l’habitat du poisson, des aires de concentration d’oiseaux aquatiques (7), une héronnière et un habitat du rat musqué. Le territoire protégé de ces habitats fauniques est tel que celui déterminé par les autorités provinciales, tandis que les normes réglementaires sont celles prescrites par le règlement sur les habitats fauniques. À noter que seules les parties sur terres publiques sont protégées par le règlement. Dans le cadre du schéma d’aménagement et de développement révisé, ces normes sont transposées aux habitats fauniques sur terres privées.

TABLEAU 9: HABITATS FAUNIQUES RECONNUS DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINE

Type d’habitat faunique	Tenure	Localisation
Héronnière	Publique	TNO
Habitat du rat musqué	Publique	Lots : 12-13-14, rang XI, canton Girard
Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	Publique	Aval de l’île aux Perdrix
Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	Publique et privée	Embouchure Petite Péribonka
Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	Publique et privée	Les faux canaux
Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	Publique	Baie de Ptarmigan
Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	Publique	Rivière Péribonka jusqu’à la Pointe Racine-Vauvert
Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	Publique	De la pointe Racine au lot 14 (Vauvert)
Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	Publique	Rivière Péribonka

Milieux humides

À partir de plusieurs sources d'information, il a été possible pour la MRC d'identifier plusieurs milieux humides, autres que les habitats fauniques, dont la présence doit être conservée. Ils correspondent à des espaces où l'activité humaine est incompatible avec la faune. Ces sites sont sous protection intégrale, c'est-à-dire que tous les travaux (drainage, reboisement), ouvrages ou constructions pouvant modifier le milieu et sa dynamique y sont interdits.

TABEAU 10: MILIEUX HUMIDES UTILISÉS PAR LA FAUNE MRC MARIA-CHAPDELAINÉ

MILIEUX HUMIDES	ESPECES DOMINANTES	LOCALISATION
Milieux humides	Sauvagine	Île Jardin-Nord, rivière Mistassini
Milieux humides	Sauvagine	Île aux Faucons, rivière Mistassini
Milieux humides	Sauvagine	Île Jardin-Sud, rivière Mistassini
Herbiers aquatiques	Sauvagine et oiseaux aquatiques	Île aux Perdrix, rivière Mistassini
Marais	Sauvagine	Embouchure du ruisseau Ptarmigan
Marais	Sauvagine	Petite rivière Péribonka
Marais	Sauvagine	Lots 23 et 24, rang II, Canton Dalmas
Marais	Sauvagine	Lots 37 et 40, rang III, Canton Dalmas
Marais	Sauvagine	Lots 42 et 45, rang I, Canton Dalmas
Marais	Sauvagine	Rivière Péribonka
Marais	Sauvagine	Lots 36, rang 4, Albanel
Marais aménagé par Canards Illimités Canada	Sauvagine	Lac aux Foins, St-Thomas-Didyme

Frayères

Le réseau hydrographique de la MRC contribue à l'importance et à la diversité de la faune halieutique. La présence de cette faune donne lieu à de nombreuses activités de pêche qui favorisent le développement de nos attraits récréotouristiques et de notre économie. Afin de préserver la ressource et les activités lui étant associées, il est entre autres essentiel de protéger les lieux de frai.

- ***Frayères à ouananiche***

À titre d'aire de protection minimale, la MRC identifie sur toutes les rivières à ouananiche une section d'un kilomètre de rivière en aval des points infranchissables où la construction et tous travaux d'excavation seront prohibés sur une bande de soixante mètres. Le déboisement est, quant à lui, réglementé spécifiquement à l'intérieur de la bande de 60 mètres. Plus particulièrement sur le territoire de la MRC de Maria-

Chapdelaine, deux frayères à ouananiche sont connues dont une se situe aux Chutes Chaudière (Canton Chomedey) sur la rivière Ashuapmushuan et une autre au Rapide Cyprès (Canton Condé) sur la rivière Micosas (TNO).

- ***Frayères à éperlan***

Deux frayères à éperlan arc-en-ciel sont répertoriées sur le territoire de la MRC. La première se situe sur un tronçon de 11 kilomètres de la rivière aux Rats en amont du lac du même nom. La deuxième se situe sur la rivière de l'Écluse de son embouchure sur la rivière aux Rats jusqu'au lac de l'Écluse. L'aire de protection qui leur est attribuée correspond aux tronçons des rivières aux Rats et de l'Écluse où se situent les frayères. Le déboisement et tous travaux d'excavation y seront prohibés sur une bande de 25 mètres.

- ***Frayère à omble chevalier***

Les constructions à caractère privé sont interdites sur les rives du lac des Hauteurs situé dans la ZEC des Passes. Le déboisement et tous travaux d'excavation y seront prohibés sur une bande de 25 mètres.

- ***Autre secteur propice de frai***

Finalement, le delta de la rivière Mistassini, en raison de ses hauts fonds sablonneux, constitue un lieu propice de frai pour plusieurs espèces de poissons fréquentant les eaux du lac Saint-Jean. Il s'avère donc important de protéger cet habitat essentiel à la survie de plusieurs espèces de poissons et au maintien de la biodiversité. Les dispositions normatives pour ces frayères sont les mêmes que celles pour les frayères à ouananiche.

MRC Domaine-du-Roy

Dans son schéma d'aménagement, la MRC du Domaine-du-Roy dresse une liste des principaux sites d'intérêt pour la faune. Ceux-ci sont répartis selon quatre groupes distincts :

Habitat du rat musqué

- Marais du golf de Saint-Prime
- Rivière Ticouapé
- Lac aux Outardes
- Lac Vallée
- Lac aux Rats
- Lac Clémenceau
- Lac des Cèdres
- Rivière Ticouapé

Concentration d'oiseaux aquatiques

- Rivière Ticouapé Sud
- Rivière Ticouapé Nord
- Rivière Mistassini
- Embouchure riv. Ashuapmushuan
- Îles Hudon

Héronnière

- Lac du Curé

Les rivières à ouananiche

Les grandes rivières constituent les principaux lieux de frai pour la ouananiche au Lac-Saint-Jean et la MRC désire identifier ces rivières en tant que territoire ayant un fort intérêt écologique.

- Ashuapmushuan
Sur une longueur de 80 km, de son embouchure au lac Saint-Jean jusqu'à la chute Chaudière.
- Aux Saumons
Sur une longueur de 47 km, de son embouchure sur la rivière Ashuapmushuan, jusqu'à la chute située à 400 m en amont de l'embouchure du ruisseau du Pied des Chutes.
- Du Cran
Sur une longueur de 6,5 km, de son embouchure sur la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près de l'embouchure du lac Menetou.
- Mistassini
De son embouchure au lac Saint-Jean jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Félicien, 15,5 km en amont.
- Métabetchouane
Sur une longueur de 6,6 km, de son embouchure au lac Saint-Jean jusqu'au barrage du Trou de la Fée.
- Ouiatchouane
Sur une longueur de 0,8 km, de son embouchure au lac Saint-Jean jusqu'au pied du premier rapide en amont du pont de la route 169.
- Pémonka
Sur une longueur de 8 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près du poste d'accueil de la réserve faunique Ashuapmushuan.

MRC Lac-Saint-Jean Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est identifie plusieurs sites d'intérêt écologique à caractère faunique dans son schéma d'aménagement. Les voici en deux catégories :

Les marais littoraux

Milieu de vie et de reproduction de nombreuses espèces animales, les marais littoraux du lac Saint-Jean, de même que ceux de la Petite Décharge et de la rivière Saguenay, sont identifiés formellement au schéma d'aménagement en vue de leur protection et de leur mise en valeur. Il s'agit d'écosystèmes complexes qui ont été jadis malmenés d'où une eutrophisation de certains d'entre eux. Ils jouent un rôle non négligeable pour le maintien et le développement des populations d'oiseaux aquatiques.

Autres sites d'intérêt au plan écologique

Outre ceux identifiés précédemment, d'autres milieux sont également reconnus en vue de les faire valoir comme territoires d'intérêt ou comme aires de protection écologique. Parmi ceux-ci, on peut mentionner les héronnières situées près du Lac-à-la-Carpe et dans la municipalité de Delisle (bihoreau à couronne noire), l'habitat du rat musqué présent près du lac Labrecque, les aires de fréquentation ou de reproduction de la sauvagine, la rivière Métabetchouane qui, incidemment, est une des six rivières à ouananiche faisant partie du programme de restauration de cette ressource au Lac-Saint-Jean.

TABEAU 11: LES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

MUNICIPALITÉ	SITE	NOTES
Alma	Marais Saint-Georges et pointe Maltais sur la rivière Petite Décharge	Milieu de reproduction dès l'arrêt du flottage du bois Zone de protection et de reproduction pour la faune ailée et la flore
Alma	Pointe des Américains à la confluence de la Petite et de la Grande Décharge	Aire de protection écologique pour la faune ailée et la flore
Delisle	Héronnières	Aire de protection identifiée par le MEF
Delisle	Rive nord et sud de la Grande Décharge	Aire de concentration d'oiseaux aquatique
Delisle	Halte migratoire près de la pointe de la marina	Aire de fréquentation et de reproduction de la sauvagine
Desbiens et TNO	Rivière Métabetchouane	Une des six rivières à ouananiche identifiées dans le plan de restauration et de mise en valeur de la ouananiche
Hébertville	Zone littoral du lac Kénogamichiche	Habitat du rat musqué
Labrecque	Lac Labrecque partie sud	Habitat du rat musqué
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Grand Marais de Métabetchouan	Milieu de reproduction important de la faune aquatique et ailée
Métabetchouan-Lac-à-la-	Marais le Rigolet	Milieu de reproduction

MUNICIPALITÉ	SITE	NOTES
Croix		important de la faune aquatique et ailée. Habitat du rat musqué. Sentiers d'interprétation
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Marais Bolduc	Milieu de reproduction important de la faune aquatique et ailée
Saint-Gédéon, Alma, Delisle	Les îles publiques situées sur le lac Saint-Jean et la Grande Décharge et celles appartenant à Produits forestiers Résolu (île Connely et îles Vertes)	Milieu de protection et de reproduction pour la faune ailée et la flore. Espèces sensibles : pois de mer, cerisier des sables
Saint-Gédéon	Le Petit-Marais et l'Étang des îles	Milieu de reproduction important de la faune aquatique et ailée. Une mise en valeur du Petit-Marais à débiter avec interprétation et activités éducatives. Habitat du rat musqué (Petit-Marais)
Saint-Henri-de-Taillon	Rive nord et sud du parc de la Pointe-Taillon	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Saint-Henri-de-Taillon	Marais des lots 5 et 6, rang A. Canton de Taillon	Milieu humide de qualité menacé parce que non aménagé
Sainte-Monique	Les marais du parc de la Pointe-Taillon	Bien qu'ils soient inclus dans les limites du parc, il s'agit de milieux de reproduction importants pour la faune aquatique et ailée en plus de la flore
Saint-Nazaire	Marais donnant sur la rivière Saguenay (marais du delta du ruisseau Fraser et du delta du ruisseau Gervais)	Milieu de reproduction important pour la faune aquatique et ailée
Territoires non organisés	Rivière Métabetchouane	Habitat du rat musqué
Territoires non organisés	Héronnières du Lac-à-la-Carpe	Aire de protection identifiée par le MEF

RÉFÉRENCE : MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST, MAI 2003

ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES OU VULNÉRABLES

De façon générale, on emploie le terme «vulnérable» pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme «menacée», celui-ci s'applique lorsque la disparition de l'espèce est appréhendée.

Les définitions d'espèce menacée et d'espèce vulnérable présentées ci-dessous sont tirées de la Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables (Gouvernement du Québec 1992). Les causes qui mènent à considérer une espèce comme menacée ou vulnérable peuvent être naturelles ou d'origine anthropique.

Les espèces considérées menacées se trouvent dans une situation extrêmement précaire. La taille de leur population ou de leur aire de répartition, ou les deux à la fois, est restreinte ou a grandement diminué; les données indiquent que la situation s'aggraverait de façon irrémédiable si rien n'est entrepris pour contrer cette précarité. En d'autres termes, si la situation observée se maintient, l'on prévoit la disparition de ces espèces à plus ou moins brève échéance. Parmi les facteurs responsables, il y a notamment la perte ou la dégradation de l'habitat, l'exploitation de l'espèce, l'exposition aux polluants, la prédation, le parasitisme, les épidémies, les maladies, la compétition inter-spécifique ou encore les modifications climatiques.

De façon non exhaustive, les espèces menacées peuvent renfermer :

- une espèce dont la population est en déclin majeur;
- une espèce dont la répartition au Québec est restreinte (périphérique, disjointe, sporadique, endémique), dont les habitats subissent des pressions, des modifications ou des dégradations réduisant fortement les probabilités de survie ou encore dont les paramètres de population (nombre d'individus reproducteurs, taux de survie des jeunes individus, etc.) ont atteint un niveau critique.

Les espèces vulnérables sont des espèces dont la survie à moyen et long terme n'est pas assurée. Une évolution régressive de leur population ou la dégradation de leurs habitats risque de se produire si aucune action n'est réalisée pour assurer la survie de l'espèce.

Le Ministère du développement durable, de la faune et des parcs (MDDEFP) a fourni à l'Agence une liste des espèces fauniques à statut précaire pour la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean datant de 2013. On constate que plusieurs mammifères y figurent mais aussi des oiseaux, reptiles et poissons. Il faudra tenir compte de ces espèces dans nos décisions d'aménagement forestier.

TABEAU 12: LISTE DES ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

NOM	NOM SCIENTIFIQUE	DESIGNATION
Béluga, population Saint-Laurent	<i>Delphinapterus leucas</i>	Menacée
Carcajou	<i>Gulo gulo</i>	Menacée
Râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	Menacée
Caribou des bois	<i>Rangifer tarandus</i>	Vulnérable
Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	Vulnérable
Faucon Pèlerin anatum	<i>Falco peregrinus anatum</i>	Vulnérable
Grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	Vulnérable
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Vulnérable
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Vulnérable
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Vulnérable
Belette Pygmée	<i>Mustela nivalis</i>	Susceptible d'être désignée
Bruant de Nelson	<i>Ammodramus nelsoni</i>	Susceptible d'être désignée
Campagnol-Lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>	Susceptible d'être désignée
Campagnol des Rochers	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	Susceptible d'être désignée
Chauve-Souris Argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	Susceptible d'être désignée
Chauve-Souris Cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	Susceptible d'être désignée
Chauve-Souris Rousse	<i>Lasiurus borealis</i>	Susceptible d'être désignée
Cougar	<i>Puma concolor</i>	Susceptible d'être désignée
Hibou des Marais	<i>Asio flammeus</i>	Susceptible d'être désignée
Ombre Chevalier Oquassa	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	Susceptible d'être désignée
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	Susceptible d'être désignée

L'Agence a aussi obtenu de l'information à référence spatiale rapportant les occurrences de certaines de ces espèces sur le territoire privé de la région. Par contre, cette information est difficilement utilisable dans le cadre de nos besoins.

ESPÈCES FLORISTIQUES MENACÉES OU VULNÉRABLES (EFMV)

Le Ministère du développement durable, de la faune et des parcs (MDDEFP) a fourni à l'Agence une liste des espèces floristiques à statut précaire de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean datant de janvier 2013. Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est l'outil qui collige, analyse et diffuse de l'information sur les espèces menacées. Il propose une démarche pour prendre en considération les EFMV dans la planification. Les données qu'il reçoit proviennent de diverses sources et toutes les nouvelles occurrences permettent une validation et une mise à jour essentielles. Ainsi, le PPMV peut contribuer à alimenter le centre en prenant en charge la gestion des EFMV à l'intérieur de ses stratégies et en sensibilisant les acteurs qui interviennent sur le terrain à l'importance de signaler la présence d'espèces menacées sur le terrain.

Le tableau suivant dresse la liste des plantes vasculaires ainsi que le statut qui leur est associé. La protection des EFMV constitue un enjeu qui sera traité dans les prochaines parties de ce plan.

TABLEAU 13: LISTE DES ESPÈCES À STATUT DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	DÉSIGNATION
Aster d'Anticosti	<i>Symphonotrichum anticostense</i>	Menacée
Listère australe	<i>Listera australis</i>	Menacée
Isoète de Tuckerman	<i>Isoetes tuckermanii</i>	Susceptible
Épervière de Robinson	<i>Hieracium robinsonii</i>	Susceptible
Gymnocarpe frêle	<i>Gymnocarpium jessoense</i> ssp. <i>Parvulum</i>	Susceptible
Polygonelle articulée	<i>Polygonella articulata</i>	Susceptible
Cerisier de la Susquehanna	<i>Prunus susquehanae</i>	Susceptible
Hudsonie tomenteuse	<i>Hudsonia tomentosa</i>	Susceptible
Droséra à feuilles linéaires	<i>Drosera linearis</i>	Susceptible
Dryoptère de Britton	<i>Dryopteris filix-mas</i> ssp. <i>Brittonii</i>	Susceptible
Trichophore de Clinton	<i>Trichophorum clintonii</i>	Susceptible
Jonc de Greene	<i>Juncus greenei</i>	Susceptible
Aréthuse bulbeuse	<i>Arethusa bulbosa</i>	Susceptible
Calypso bulbeux	<i>Calypso bulbosa</i> var. <i>Americana</i>	Susceptible
Corallorhize striée	<i>Corallorhiza striata</i> var. <i>striata</i>	Susceptible
Cypripède royal	<i>Cypripedium regina</i>	Susceptible
Carex porte-tête	<i>Carex cephalophara</i>	Susceptible
Physostégie granuleuse	<i>Physostegia virginiana</i> var. <i>granulosa</i>	Susceptible
Céphalozielle à crochets	<i>Cephaloziella uncinata</i>	Susceptible
	<i>Cnestrum schist</i>	Susceptible
Dicranodonte effeuillé	<i>Dicranodontium denudatum</i>	Susceptible
Fausse-scapanie obtuse	<i>Diplophyllum obtusatum</i>	Susceptible
Galéaris à feuille ronde	<i>Galearis rotundifolia</i>	Susceptible
Nardie des insectes	<i>Nardia insect</i>	Susceptible
Faux-polytric de la forêt Noire	<i>Oligotrichum hercynicum</i>	Susceptible
Pohlie à dents noires	<i>Pohlia melanodon</i>	Susceptible
Séligérie à feuilles variées	<i>Seligeria diversifolia</i>	Susceptible
Sphaigne panachée	<i>Sphagnum rubiginosum</i>	Susceptible
	<i>Tetradontium ovatum</i>	Susceptible
Cardamine carcajou	<i>Cardamine diphylla</i>	Susceptible
Lis du Canada	<i>Lilium canadense</i>	Vulnérable à la récolte
Matteuccie fougère-à-l'autruche	<i>Matteuccia struthiopteris</i>	Vulnérable à la récolte
POTENTIELLE POUR LA RÉGION		
Athyrie alpestre	<i>Athyrium alpestre</i> ssp. <i>Americanum</i>	Menacée
Myriophylle menu	<i>Myriophyllum humile</i>	Susceptible
Muhlenbergie de Richardson	<i>Muhlenbergia richardsonis</i>	Susceptible
Aster modeste	<i>Canadanthus modestus</i>	Susceptible
Alchémille à glomérules	<i>Alchemilla glomerulans</i>	Susceptible

UTILISATION À VOCATION SOCIALE

LES SITES RÉCRÉATIFS

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est sans conteste dotée d'éléments à haut potentiel au niveau récréotouristique; même parmi les plus intéressants au Québec. On n'a qu'à penser aux cours d'eau d'importance tels que le Lac-Saint-Jean et le fjord du Saguenay qui sont devenus des attraits touristiques majeurs.

En premier lieu, le PPMV tiendra compte des ressources récréatives identifiées dans les schémas d'aménagement des MRC et respectera les recommandations émises par lesdites MRC pour protéger ses espaces et de ce fait maintenir en état leurs attraits touristiques.

MRC Maria-Chapdelaine

L'attribution de l'affectation récréative repose sur la volonté de la MRC de mettre en valeur les potentiels d'implantation et le développement d'activités récréotouristiques principalement aux abords du réseau hydrographique. De plus, l'attribution de cette affectation par la MRC exprime son désir d'utiliser le réseau hydrographique comme lien intégrateur naturel au plan récréotouristique. La caractérisation du territoire a permis d'observer qu'il existe à l'intérieur de l'affectation récréative trois types d'espaces qui répondent à des réalités différentes, soit :

- Les sites proposés pour la création d'un Parc régional éclaté
- Le territoire municipalisé
- Les grandes terres publiques

L'affectation récréative correspond à une bande de 100 mètres de protection sur une partie des secteurs riverains du réseau hydrographique (grandes rivières) et aux sites proposés pour la création d'un Parc régional éclaté sur le territoire de la MRC. Le terme éclaté, lui, souligne le fait que les espaces composant le parc ne seront pas d'un seul tenant. Les sites sélectionnés sont pour la plupart à la fois des territoires d'intérêt esthétique, écologique et historique. En plus d'être identifiés comme territoires d'intérêt, une affectation récréative ou de conservation a été octroyée aux sites du projet de Parc régional éclaté. À noter que dans certains cas, l'affectation de conservation prime sur l'affectation récréative des sites du projet de Parc régional éclaté.

Les sites proposés pour la création d'un Parc régional éclaté

Le territoire du projet de Parc régional éclaté touche 15 sites.

Neuvième chute, rivière Mistassini (secteurs Albanel et des Sportifs)

Le site de la Neuvième chute, dans la municipalité d'Albanel est d'une superficie de plus de 26 km² et se situe sur les terres du domaine public. Ce site est aménagé et accessible par une série de sentiers (pédestre, ski, raquette) exploités par le Club des sportifs d'Albanel.

Pointe Racine-Vauvert et les îles flottantes

Le site de Pointe Racine-Vauvert et les îles flottantes se situent sur des terres publiques intramunicipales (TPI) dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini. Sa superficie est de plus de 20 km² et celui-ci est délimité au sud par le lac Saint-Jean et à l'ouest par la rivière Mistassini. Le secteur de la Pointe Racine-Vauvert, en bordure du lac Saint-Jean, est reconnu comme un site de villégiature et de récréation (sentiers pédestres, ski de fond).

Pointe-des-Pères

La ville de Dolbeau-Mistassini est propriétaire du site du Parc de la Pointe-des-Pères (0,66 km²). Il est situé au sud de la route nationale 169 au confluent des rivières Mistassini et Mistassibi. Possédant un très fort potentiel d'interprétation historique et architecturale, le Parc de la Pointe-des-Pères est un site facilement accessible puisqu'il se situe en milieu urbain et au centre géographique de la MRC. Ce site est le pôle d'accueil du parc.

Rivière Mistassini et ses îles

Le site de 0,2 km² comprend une série d'îles du domaine public sur la rivière Mistassini. Ces îles possèdent une très grande richesse végétale, d'où l'intérêt qui leur est porté.

Neuvième chute, rivière Mistassini (secteur St-Eugène-d'Argentenay)

Le site comprend une bande de terrain majoritairement de terres publiques intramunicipales (TPI) sur la rive nord de la rivière Mistassini, à la limite sud-ouest de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay. La superficie du site est de 6,33 km². Les chutes qui s'y trouvent constituent un élément marquant du paysage. Des aménagements dont un chalet et des sentiers pédestres sont déjà en place.

Lac des Coudes

Le site du lac des Coudes couvre une superficie de plus de 9 km² sur des terres du domaine public. Celui-ci est situé aux limites nord-ouest de la municipalité de Girardville. Le site du lac des Coudes est un territoire déjà aménagé qui comporte plusieurs infrastructures récréatives.

Petite chute à l'ours de la rivière Ashuapmushuan

Le site de la Petite chute à l'ours se situe sur des terres publiques intramunicipales dans la municipalité de Normandin et couvre 1,5 km². Un accès y est aménagé ainsi qu'un sentier pédestre.

Halte routière, Péribonka

Situé en bordure de la rivière Péribonka, le site occupe une superficie de 0,005 km². Il est considéré comme pôle d'accès du Parc régional éclaté de la MRC de Maria-Chapdelaine étant donné sa localisation.

Milieu humide, Péribonka et St-Augustin

La tourbière située à l'intérieur des municipalités de Péribonka et de St-Augustin sur des terres publiques intramunicipales (TPI) est l'une des plus grandes tourbières du territoire de la MRC (6 km²). En tant que milieu humide, ce site est d'intérêt pour le milieu et pour son interprétation.

Rivière Mistassibi (rapide MB-3)

Le site de la rivière Mistassini se situe sur des terres publiques intramunicipales (TPI) sur une superficie de 2,2 km². Les rapides possèdent un fort potentiel au niveau provincial en ce qui concerne les activités en eaux vives, particulièrement pour le rafting et le kayak.

Chute Blanche, rivière Mistassini

La Chute Blanche se situe sur la rivière Mistassini en territoires non organisés (TNO) et couvre 5,68 km². Ce site est situé de part et d'autre de la rivière Mistassini, à environ 125 km au nord de la municipalité de Girardville. Il présente un intérêt visuel très marqué grâce à la présence de la chute. Même si le site est accessible par le réseau routier forestier, les feux de l'été 2005 ont affecté grandement les aménagements. Il sera tout de même conservé dans le projet du parc régional notamment pour y en faire de l'interprétation des feux de forêt.

Sixième et Septième chutes et les îles de la rivière Mistassini

Le site des sixième et septième chutes et des îles de la rivière Mistassini se situe sur des terres publiques intramunicipales (TPI) et couvre 1,2 km². Il se localise à la limite nord-ouest de la municipalité de Dolbeau-Mistassini. Ce site se caractérise par la présence de la rivière Mistassini et de quatre chutes et de nombreuses îles qui offrent un panorama exceptionnel.

Bouleau jaune

Site décrit plus haut dans la section des EFE.

Lac à Jim

Le site du Lac à Jim se situe au nord de la municipalité de St-Thomas-Didyme. Il couvre une superficie de plus de 11,17 km². Le lac à Jim est depuis de nombreuses années reconnu comme un site de villégiature. Il est aussi possible d'y emprunter des sentiers aménagés pour les motoneiges et les VTT.

Véloroute des Bleuets et ses boucles

Le tronçon de la Véloroute des Bleuets présent sur le territoire de la MRC est une infrastructure récréative sur laquelle la MRC assoie son développement récréotouristique. C'est pourquoi dans le projet de Parc régional éclaté, il a été identifié en tant que lien intégrateur. Le long du réseau

routier supérieur, mentionnons que seule la partie de la surface de la chaussée utilisée pour la Véloroute et le cas échéant la partie de l'emprise utilisée par une piste cyclable en site propre fait partie du projet de parc.

Le territoire municipalisé

L'affectation récréative couvre les secteurs riverains situés à l'intérieur des limites municipales.

Les grandes terres publiques

L'affectation récréative couvre des secteurs riverains en territoires non organisés.

MRC Domaine-du-Roy

Une affectation récréative vise à reconnaître les territoires utilisés ou projetés à des fins récréatives et touristiques. Pour la MRC Domaine-du-Roy, elle correspond, entre autres, aux grands générateurs d'achalandage touristique du territoire ainsi qu'aux principaux équipements récréatifs et sportifs. On y retrouve également de nombreux équipements et infrastructures d'accueil et d'hébergement.

L'affectation récréative correspond au territoire des sites touristiques que sont le Village historique de Val-Jalbert, le Zoo sauvage de Saint-Félicien ainsi que l'Ermitage Saint-Antoine. Par ailleurs, elle comprend également des équipements récréatifs tels que le club de golf de Saint-Prime, le centre Vacances nature de Lac-Bouchette et le centre de ski et de vélo de montagne Tobo-Ski de Saint-Félicien. Enfin, y sont également inclus les différents campings du territoire.

MRC Lac-Saint-Jean Est

Pour la MRC Lac-Saint-Jean-Est, les aires récréotouristiques sont comme des éléments structurants, comme des pôles de développement. Ces aires sont donc fortement identifiées et exercent un rayonnement important. La mise en valeur des espaces riverains du Lac-Saint-Jean et de son exutoire principal qu'est la grande Décharge ou plan du tourisme et des loisirs s'avère la grande orientation dominante du schéma d'aménagement de cette MRC.

L'affectation récréotouristique comprend plusieurs sites localisés majoritairement aux abords des plans d'eau. Sur le pourtour du lac Saint-Jean, on retrouve cette affectation de la pointe de Desbiens, à l'embouchure de la Péribonka, en passant par le banc de sable à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le rang des Îles à Saint-Gédéon, la pointe de l'île d'Alma et finalement les rangs A et 1 à Saint-Henri-de-Taillon. Les équipements récréatifs rencontrés sont nombreux et fort bien structurés. On trouve également cette affectation récréotouristique en périphérie du lac Saint-Jean, sur les plans d'eau d'importance de même que sur les grands tributaires du lac. Voici les principaux sites où l'on observe cette affectation récréotouristique :

- Le secteur du Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane;
- La plage le Rigolet de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ;

- Le banc de sable de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix avec ses nombreux campings privés et publics;
- Le secteur des plages publiques et des campings de Saint-Gédéon;
- Le rang des Îles à Saint-Gédéon;
- La Pointe de l'Île d'Alma;
- L'ancien domaine des scouts et le secteur du club amicaux à Saint-Henri-de-Taillon;
- Les lots 21 et 22 du rang 2 à Saint-Henri-de-Taillon
- Le centre récréotouristique du Mont Lac Vert;
- Le complexe de la Dam-en-Terre d'Alma;
- Le centre communautaire du lac Labrecque;
- Le centre plein air du lac Tchitogama;
- Le secteur de la marina de Delisle;
- Le secteur Jos Bonka ;
- Le secteur du centre récréotouristique de Sainte-Monique et du quai municipal.

Le milieu insulaire

Le Lac-Saint-Jean et ses principaux tributaires renferment plus de 250 îles. La concentration la plus importante est située à l'est du lac Saint-Jean, dans les secteurs de la Grande et de la Petite Décharge. Malgré leur accessibilité (proximité des berges), la plupart ont été préservées des perturbations humaines et ont conservé leur caractère naturel et vierge favorisant la détente et l'isolement. L'ensemble de ces éléments de la trame récréative de la MRC suggère la création d'un parc récréatif éclaté dans lequel tous les éléments récréatifs de la MRC trouveront leur intégration. La complémentarité des infrastructures solidifiera l'offre récréative de la zone d'appartenance touristique de la MRC en plus de susciter de nouvelles initiatives créatives d'emplois. Un tel parc nécessitera le partage de ce concept avec les MRC voisines puisqu'il s'agit ici de vendre un territoire vaste et sauvage où les grandes rivières du territoire se voient associées au développement du tourisme traditionnel, concentré pour l'essentiel autour du lac Saint- Jean.

LES SITES DE VILLÉGIATURE

MRC Maria-Chapdelaine

Pour la MRC de Maria-Chapdelaine, l'affectation de villégiature correspond aux secteurs de villégiature déjà existants dans le milieu municipal. Ces derniers se situent en majorité en bordure du réseau hydrographique. À noter que les secteurs de villégiature concentrée sur terres publiques ne font pas partie de l'affectation de villégiature puisque leur développement fait l'objet d'une planification spécifique (PRDTP) de la part du MRN.

MRC Domaine-du-Roy

L'affectation de villégiature dans la MRC du Domaine-du-Roy comprend les principaux secteurs destinés à cette fin. Principalement, elle se concentre sur les rives du lac Saint-Jean dans les municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien. D'autres aires sous affectation se retrouvent en bordure des rivières Ashuapmushuan et Mistassini sur le territoire de Saint-Félicien, ainsi qu'en bordure de plusieurs autres lacs et cours d'eau répartis dans l'ensemble des municipalités de la MRC. Enfin, elle comprend également un espace à proximité du périmètre d'urbanisation de Saint-Prime destiné au développement d'un quartier de villégiature développé en lien avec les usages récréatifs situés à proximité.

MRC Lac-Saint-Jean Est

L'affectation de villégiature regroupe plus de 100 secteurs différents dans la MRC de lac-Saint-Jean-Est. Ces secteurs sont tous localisés en bordure de plans d'eau. On en retrouve tant dans le secteur nord que dans le secteur sud de la MRC. Sur le pourtour du lac Saint-Jean, des zones sont présentes dans les municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, de Saint-Gédéon, d'Alma, de Delisle et de Saint-Henri-de-Taillon.

Outre le pourtour du lac Saint-Jean, des zones de villégiature sont présentes sur les lacs Tchitogama, des Habitants, Labrecque, Miquet, Vert et Bouchette. Sur le territoire d'Alma, la rivière Grande Décharge est aussi une zone de villégiature importante et les résidences de ce secteur sont presque toutes habitées à l'année. Des lacs de plus petite superficie accueillent également des zones de villégiature. Ici, pensons aux Petits Lacs Bleus à l'Ascension, au Lac-à-la-Loutre de Sainte-Monique et aux nombreux lacs de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.

LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT HISTORIQUE ET PATRIMONIAL

MRC Maria-Chapdelaine

Cette MRC a retenu six territoires d'intérêt historique dans son schéma d'aménagement et de développement révisé puisqu'ils ont un intérêt historique et une valeur patrimoniale pour la région. Les dispositions normatives relatives aux territoires d'intérêt historique prescrites dans le document complémentaire voient à régir les règles d'implantation des constructions et ouvrages autorisés, les travaux de réfection ou de modification aux bâtiments existants, les travaux sylvicoles ainsi que l'affichage afin d'en préserver l'intégrité et les perspectives visuelles. Et ce, en plus des dispositions prescrites pour les monuments historiques et les sites archéologiques prévus à la Loi sur les biens culturels (LBC). Les sites concernés sont les suivants :

Maison Samuel-Bédard

Le territoire d'intérêt de la maison Samuel-Bédard couvre une zone d'une superficie de 3,6 ha sur les lots 35 et 36 rang II canton Dalmas incluant le monument historique reconnu formé de la maison, de l'appentis et du hangar.

Pointe-des-Pères

Le territoire d'intérêt de la Pointe-des-Pères couvre une zone de part et d'autre de la route 169 d'une superficie de 82,4 ha sur une série de parties de lots du canton Pelletier dont le Parc de la Pointe-des-Pères, propriété de la municipalité de Dolbeau-Mistassini, fait partie. Certains bâtiments sont toujours présents sur le territoire dont l'ancien monastère, un ancien poulailler (1943), une ancienne chaufferie, un silo à grains et une ancienne étable.

Ancien moulin de Sainte-Jeanne-d'Arc

Le territoire d'intérêt de l'ancien moulin de Sainte-Jeanne-d'Arc couvre une zone d'une superficie de 7,8 ha sur une série de parties de lots du canton Dolbeau.

Pont couvert de Ste-Jeanne-d'Arc

Le territoire d'intérêt du pont couvert de Ste-Jeanne-d'Arc inclut le pont et ses abords immédiats pour une superficie de 9,4 ha.

Quartier de la Compagnie

Le territoire d'intérêt couvre l'ensemble urbain connu sous l'appellation du quartier de la Compagnie pour une superficie de 16,7 ha. De par sa localisation aux abords de la rivière Mistassini et son retrait du reste du noyau urbain, ce territoire ne nécessite pas de zone spécifique additionnelle de protection.

Sites archéologiques

Les sites archéologiques sont ceux circonscrits dans l'espace par les fouilles, les sondages et les inventaires ayant été réalisés et répertoriés dans l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Malgré cet inventaire, mentionnons que les vestiges archéologiques couvrent souvent une superficie beaucoup plus importante et qu'ils ne sont à ce jour pas tous connus.

MRC Domaine-du-Roy

Pour la MRC Domaine-du-Roy, un territoire d'intérêt historique est un lieu d'événements, d'occupation ou d'activités passés ayant marqué l'histoire locale, régionale ou nationale. Il peut s'agir de sites archéologiques, d'un village ou d'un quartier remarquable par son architecture d'époque, de la maison familiale d'un personnage important, etc. Les éléments que la MRC a retenus pour cette catégorie sont :

- Le Moulin des Pionniers de La Doré
- Le village historique de Val-Jalbert
- Le Musée du fromage cheddar (ancienne fromagerie Perron)
- La maison Donaldson

- Le centre-ville de Roberval
- Le centre-ville de Saint-Félicien
- Le noyau ancien de Saint-Méthode, Saint-Prime, Chambord, La Doré, Sainte-Hedwidge, Saint-François-de-Sales, Lac Bouchette et Saint-André
- Le site du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan
- Le site archéologique de la Métabetchouane
- Les autres sites archéologiques

MRC Lac-Saint-Jean Est

De façon plus spécifique, la MRC Lac Saint-Jean-Est a identifié et localisé l'ensemble des sites et territoires à forte valeur historique et patrimoniale.

- La poudrière de Desbiens
- La gare d'Hébertville-Station
- Le moulin Vézina et la chapelle
- Les sites archéologiques

LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT CULTUREL

MRC Maria-Chapdelaine

Le milieu de Maria-Chapdelaine recèle de territoires témoignant de manifestations artistiques et religieuses dont la valeur pour la communauté régionale mérite que la MRC les reconnaisse comme territoires d'intérêt culturel. Dans son schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC a retenu cinq territoires d'intérêt culturel.

Musée Louis-Hémon

Plus spécifiquement, le territoire d'intérêt du Musée Louis-Hémon couvre une zone d'une superficie de 13,5 ha sur les lots 35 et 36 rang II canton Dalmas.

Île du Repos

Le territoire d'intérêt de l'Île du Repos et des ponts d'acier couvre une zone d'une superficie de 58 ha dont l'île Broët et une portion de l'île Lucien font partie.

Bâtiments à caractère religieux et Croix de chemin à St-Thomas-Didyme

Les bâtiments à caractère religieux d'intérêt (intégrité architecturale, unicité, représentativité) ont été identifiés dans le schéma d'aménagement et de développement. Le territoire d'intérêt comprend les limites des propriétés des terrains sur lesquels se situent les bâtiments, la croix et son emplacement actuel, soit sur le lot 8 du rang I du canton Dumais.

Arboretum de Normandin

Le territoire d'intérêt comprend le site proprement dit (268 ha), soit les lots 5 à 9 du rang III et les lots 4 et 5 du rang IV, canton Normandin.

Grands jardins de Normandin

Le territoire d'intérêt comprend le site proprement dit (55 hectares), ainsi que le territoire limitrophe, soit le terrain du centre commercial ainsi que l'emprise et les abords de la route 169 (10 ha).

MRC Domaine-du-Roy

Un territoire d'intérêt culturel est un site actuel de manifestations artistiques, religieuses, éducatives, scientifiques, artisanales, etc. Il peut s'agir d'un centre d'art, d'une abbaye, d'un observatoire, d'une boutique artisanale, d'un lieu de pèlerinage, etc. La MRC a donc placé les trois éléments suivants dans cette catégorie :

Les églises et les chapelles de procession

Tous les immeubles religieux sont localisés au centre des noyaux urbains des municipalités.

Le sanctuaire de Sainte-Anne de La Doré

Situé à environ 5 km du noyau urbain de La Doré, en bordure de la route 167 en direction de la réserve faunique Ashuapmushuan, le sanctuaire de Sainte-Anne occupe une partie des lots 38 et 39 du rang 6, canton Dufferin, sur une superficie d'environ 1 ha.

L'Ermitage Saint-Antoine

L'Ermitage Saint-Antoine occupe un espace boisé en bordure du lac Ouiatchouan englobant les lots 3 à 12 du rang 6, canton Dablon, sur une superficie d'environ 240 ha.

MRC Lac-Saint-Jean Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est recèle plusieurs territoires et sites d'intérêt culturel. La majorité des sites identifiés sont situés sur le territoire d'Alma, confirmant le caractère culturel et le rôle central de cette ville pour la MRC.

- Les églises, presbytères et places de l'église
- Le Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane
- Le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Le Camp musical du Lac-Saint-Jean
- Le cœur institutionnel de la ville d'Alma

LES TERRITOIRES ET LES SITES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

Afin de favoriser le développement intensif de la ressource récréative sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il est essentiel que la planification des activités forestières soit intégrée au maintien de paysages de qualité. Le plan de protection et de mise en valeur doit tenir compte de l'importance de l'attrait qu'exercent les paysages auprès des usagers. Les MRC ont pour leur part déjà identifié, à l'intérieur de leur schéma d'aménagement, des sites d'intérêt à valeur esthétique. Le plan de protection et de mise en valeur intégrera ces sites lors de l'analyse et la classification des paysages. On peut voir où ils sont situés sur la carte 15 présentée.

CARTE 15: SITES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE

MRC Maria-Chapdelaine

Les éléments à valeur esthétique de la MRC Maria-Chapdelaine se répartissent selon cinq catégories et pour la plupart se rapportent aux cours d'eau.

Réseau hydrographique principal

Le réseau hydrographique est sans aucun doute la caractéristique majeure de la MRC de Maria-Chapdelaine. Ce dernier est constitué entre autres, en tout ou en partie, des bassins versants des rivières Péribonka, Petite Péribonka, Mistassini et Ashuapmushuan qui, du nord vers le sud, convergent vers le lac Saint-Jean. Les cours d'eau de la MRC offrent la possibilité d'observer de nombreux paysages, des habitats pour une faune et une flore diversifiées, des sites d'intérêt comme les chutes et les plages et la possibilité de pratiquer diverses activités en plein air

- Rivière Mistassini
- Rivière Mistassibi
- Rivière Ashuapmushuan
- Rivière Péribonka et Petite rivière Péribonka
- Rivière Ouasiemscas
- Rivière aux Rats
- Lac Saint-Jean

Chutes

Les différentes chutes présentes sur les rivières identifiées sous l'affectation récréotouristique sont reconnues comme territoires d'intérêt esthétique. Ainsi, les berges des rivières devront être protégées contre toute intervention qui pourrait en altérer le paysage.

- Les 12 chutes de la rivière Mistassini
- Chute Blanche, rivière Mistassini
- Chutes de la rivière Ashuapmushuan dont les Chutes de la Chaudière et les Chutes à l'Ours
- Chutes de la rivière Mistassibi
- Chute Blanche, Petite rivière Péribonka
- Chutes de la rivière aux Rats

Îles

Les différentes îles présentes sur les rivières et lacs identifiés sous l'affectation récréotouristique sont reconnues comme territoires d'intérêt esthétique. De ce fait, la protection de leurs caractéristiques naturelles devra être assurée.

Plages

Les plages, publiques ou privées, s'avèrent un élément essentiel à la réalisation d'objectifs relatifs à l'accessibilité des différents plans d'eau. Par conséquent, la préservation du site comme tel et la préservation de la qualité esthétique et environnementale de leurs abords et de leurs accès s'avèrent essentielles.

- Plage de la rivière Mistassini, secteur Dolbeau (site Beaurivage)
- Plage du lac Saint-Jean (Centre touristique Vauvert)
- Plage du Centre touristique lac à Jim, St-Thomas-Didyme

Paysages

- Rivière Péribonka, Péribonka
- Petite rivière Péribonka
- Rivière Ashuapmushuan

MRC Domaine-du-Roy

Les caractéristiques propres au territoire de la MRC du Domaine-du-Roy permettent de distinguer clairement trois grands ensembles paysagers, intimement liés à la géomorphologie de la région : les contreforts laurentiens, la plaine agricole du Lac-Saint-Jean, ainsi que le lac Saint-Jean lui-même et ses principaux tributaires. La MRC reconnaît également les paysages urbains en tant qu'ensemble paysager. En ce sens, les territoires d'intérêt retenus sont, par catégorie:

Corridors routiers panoramiques

- Route 169 entre Roberval et Chambord, ainsi que le boulevard Saint-Joseph en direction de Mashteuiatsh
- aux abords des routes 167, 169 et 373
- aux abords des routes 155 et 167, aux routes collectrices de Saint-André, Sainte-Hedwidge et Mashteuiatsh, et aux principaux accès aux ressources.

Perspectives visuelles

- Belvédère de Chambord
Un des principaux lieux d'observation du lac donnant sur la pointe de Chambord, le milieu urbain de la municipalité et l'île à Dumais
- Halte routière de Chambord
Principal point de vue du lac en provenance de la route 155
- Promontoire de Val-Jalbert
Du haut de la chute, il est possible d'admirer un paysage incomparable sur la plaine agricole et le Lac-Saint-Jean

- Halte routière Ticouapé
En bordure de la rivière Ticouapé et d'un des milieux humides les plus importants de la MRC
- Pointe Scott
On y trouve la seule plage publique de Roberval et une vue directe sur le lac Saint-Jean
- Côte du Cran
Vue plongeante sur la plaine, le lac et les contreforts. Plantation de brise-vent agricoles en contrebas
- Rang Saint-Joseph
Encadrement forestier de la route s'ouvrant sur la plaine agricole
- Lac Chigoubiche
Paysage forestier donnant l'impression de plonger dans le lac, depuis la route 167 en direction nord
- Belvédère de Lac-Bouchette
Vue plongeante en direction du village, avec les lacs Bouchette et Ouiatchouan en toile de fond
- Crêtes morainiques
Paysage vallonné à l'entrée sud de Saint-François-de-Sales, en raison des crêtes morainiques
- Village de Saint-André
Vue sur un paysage agroforestier ouvert avec le village en arrière-plan

Chutes et rapides

- Chute Ouiatchouan
Surplombe le village de Val-Jalbert et le lac Saint- Jean. Un téléphérique mène au sommet de la chute
- Petite chute à l'Ours
Un belvédère et des sentiers y sont aménagés. Quelques équipements sont présents (tables, bancs, etc.)
- Grande chute à l'Ours
Un sentier mène à cette chute. Quelques équipements sont présents (tables, bancs, etc.)
- Chute à Michel
On peut y observer d'importants rassemblements d'oiseaux migrateurs, notamment des oies des neiges
- Chutes de la Chaudière
S'étendent dans un canyon sur plus de 2 km. Présence de plusieurs marmites, d'où son appellation
- Chute Martine
Le site du Trou de la Fée est situé à proximité
- Chute de l'Épouvante
A déjà été l'objet d'un projet de minicentrale dans les années 90
- Chutes 25 et 50

Sur les premiers trente mètres d'une voie panoramique, aucune coupe ne peut être effectuée à l'exception d'une coupe sélective. En outre, l'abattage d'arbres au-delà de cette profondeur de

trente mètres ne devra pas avoir pour effet de réduire l'impression d'encadrement forestier d'une voie panoramique identifiée au schéma d'aménagement.

MRC Lac-Saint-Jean Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est a identifié quatre éléments majeurs qui nécessitent une protection pour leur aspect esthétique.

Les quartiers Riverbend et Isle-Maligne à Alma Le centre-ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Les perspectives visuelles

En ce qui concerne la protection des paysages, certaines perspectives visuelles que la MRC entend protéger sont identifiées. Deux de celles-ci sont situées à Alma. La première touche la Pointe des Américains depuis le boulevard Auger et, la seconde, la Grande Décharge depuis le pont d'Isle-Maligne. La halte routière de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, la digue Ouiqui et la côte à Raoul à Hébertville sont également identifiées de même qu'un site donnant sur la Grande Décharge à la limite ouest du rang Saint-Michel et un autre à l'arrière de l'église de Saint-Henri-de-Taillon avec vue sur le lac Saint-Jean. Enfin, les secteurs du lac Vouzier et du quai municipal à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (secteur Lac-à-la-Croix) de même que le quai fédéral de Saint-Gédéon et le sommet du Mont-Lac-Vert, avec sa tour d'observation, sont également identifiés. Le panorama visuel qu'offrent ces sites nécessite qu'ils soient retenus comme territoires d'intérêt particulier au niveau esthétique.

Les corridors boisés et les corridors visuels

- Corridor boisé entre les municipalités de l'Ascension et de Lamarche (Rangs 1 à 5, canton Garnier et rangs 8 et 9, canton Labrecque)
- Corridor boisé entre les municipalités de Labrecque et Lamarche (Rangs 4 à 9, canton Labrecque)
- Corridor boisé entre les municipalités de Saint-Nazaire et Labrecque (Rangs 7, 8 et 9, canton Taché)
- Corridor boisé entre les municipalités de Sainte-Monique et l'Ascension (Rangs 3 et 4, canton Garnier et rangs 8, 9 et 10, canton Taillon)
- Corridor boisé entre les municipalités de Saint-Ludger-de-Milot et Saint-Augustin (Rangs 3 et 4, canton Milot)
- Corridor visuel du rang 3 entre Hébertville et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Corridor visuel du rang 2 entre Hébertville et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Corridor visuel du rang Belle-Rivière entre Saint-Gédéon et Hébertville
- Corridor visuel du rang Saint-Isidore à Hébertville

LES PRISES D'EAU POTABLE

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte 68 réseaux municipaux d'eau potable, qui desservent une population de 259 568 habitants dans 49 municipalités. 91 % de la population de la région est desservie par des réseaux municipaux de distribution d'eau potable tandis que 9 % s'approvisionnent à l'aide de puits individuels. On trouve sur le territoire de la région 30 réseaux privés d'eau potable, qui desservent 1 763 habitants. Le lac Saint-Jean sert de source d'alimentation en eau potable à une seule municipalité (Roberval) ainsi qu'à la communauté montagnaise de Mashteuiatsh alors que la majorité des autres municipalités de grande taille (Alma et Saguenay) s'approvisionne à partir des rivières. Au-delà de 1 700 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le *Système d'informations hydrogéologiques* (S.I.H.) du MDDEFP pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage. Le nombre total de puits dispersés dans la région est estimé à 6 400. De façon générale, la majorité des puits privés d'alimentation en eau potable (alimentant moins de 20 personnes) sont installés dans le socle rocheux fracturé tandis que la plupart des municipalités de la région qui s'alimentent en eau souterraine le font à partir de l'eau contenue dans les aquifères granulaires quaternaires.

Les prises d'eau constituent des composantes vulnérables à l'égard d'agressions notamment par des éléments chimiques (ex.: pesticides) ou par la sédimentation. À l'égard de la santé et la sécurité publique, il y a lieu de délimiter des aires de protection autour de ces prises d'eau. De plus, elles imposent des contraintes relatives aux autres affectations et utilisations du territoire. Les trois MRC de l'Agence du Lac-Saint-Jean ont identifié et localisé ces prises d'eau potable et elles y ont émis certains règlements concernant leur protection.

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, l'identification des prises d'eau de consommation a permis de faire valoir leur situation, de mesurer l'impératif de leur protection et de proposer les mesures appropriées.

TABEAU 14: LES PRISES D'EAU DE CONSOMMATION DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

MUNICIPALITÉ	LOCALISATION	TYPES
Alma	Lot 9, rang 3, île d'Alma	De surface
Delisle	Lot 29, rang 2, canton Delisle	De surface
Desbiens	Lot 17, rang 2, canton de Métabetchouan	De surface
Hébertville	Lot 2, rang 3 ouest, canton de Mésy	De surface
Hébertville-Station (territoire de Saint-Bruno)	Lot3, rang 9, canton de Labarre	De surface
L'Ascension	Lot 29, rang 7, canton Delisle	Puits
L'Ascension	Lot 28, rang 6, canton Delisle	Puits
Labrecque	Lot 27a, rang 2, canton Labrecque	Puits
Lamarche	Lot 11, rang Est du lac des Habitants, canton de Rouleau	De surface
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lot 41, rang 4, canton Caron	Puits
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lot 12, rang 1, canton Métabetchouan	De surface
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lot 21b, rang 4, Lots 20b rang 4 et 5, canton Caron	De surface
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lots 6b, 7a, 8a, 8b, 9a, rang 2, canton Métabetchouan	De surface
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lots 33, 34, rang 9, canton Caron	De surface
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lots 28 et 29, rang 5, canton Caron	De surface
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lots 15 et 16, rang 6, canton Métabetchouan	De surface
Saint-Bruno	Lots 18, 19, rang 9, canton de La Barre	De surface
Saint-Bruno	Lot8, rang 9, canton de La Barre	De surface
Saint-Bruno	Lot 4, rang 9, canton de La Barre	De surface
Saint-Gédéon (territoire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix)	Lot 29, rang 4, canton de Caron	De surface avec barrage
Saint-Gédéon (territoire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix)	Lots 30a, 30b, rang 4, canton de Caron	Puits
Saint-Gédéon (territoire de Métabetchouane-Lac-à-la-Croix)	Lots 26 et 27, rang 7, canton de Caron	De surface
Saint-Henri-de-taillon (territoire de L'Ascension)	Lot 10-2, rang 6, canton Garnier	De surface
Saint-Ludger-de Milot	Lot 23, rang 4, canton Milot	Puits
Saint-Nazaire	Lot 14, rang 5, canton Taché	De surface
Sainte-Monique	Lot 29, rang 7, canton Taillon	De surface

Les périmètres de protection des prises d'eau de consommation sont identifiés spécifiquement et ce, afin d'établir des règles particulières visant à assurer le maintien de la qualité de l'eau de consommation. Ces règles sont donc applicables en plus de celles qui régissent l'affectation dominante de l'aire où lesdites prises d'eau sont localisées, et dans le cas de règles similaires, la plus restrictive s'applique.

Autour des prises d'eau potable de type puits ou de surface, l'abattage d'arbres est prohibé dans un rayon de 60 mètres à l'exception des cas ci-après :

- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable;
- l'arbre est dangereux pour la sécurité des personnes;
- l'arbre est considéré comme une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins.

MRC Domaine-du-Roy

Les sources municipales d'approvisionnement en eau potable représentent des éléments majeurs dans l'offre de service aux citoyens. La MRC du Domaine-du-Roy désire donc les reconnaître en tant qu'équipements importants, en raison de la place qu'elles occupent dans le quotidien de ses citoyens. L'ensemble des municipalités compte sur au moins une source d'approvisionnement, mais certaines en gèrent plusieurs.

Qu'elles soient de surface ou souterraines, ces sources d'eau potable nécessitent une protection particulière face aux usages qui pourraient compromettre la qualité de l'eau. En ce sens, il revient aux municipalités alimentées en eaux souterraines de procéder à la délimitation des aires de recharge de leurs sources, ainsi qu'à celles de leurs voisines qui toucheraient leur territoire. À partir de cette identification, des zones de protection s'appliquent, de manière à préserver cette précieuse ressource.

TABEAU 15: LES PRISES D'EAU DE CONSOMMATION DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY

MUNICIPALITÉ	Alimentation	Réservoir eau potable
Chambord	Souterraine	700 m ³
La Doré	Souterraine	1617 m ³
Lac-Bouchette	Souterraine	2 250 m ³
Roberval	Lac	8 000 m ³
Saint-André	Souterraine	440 m ³
Saint-Hedwidge	Souterraine	340 m ³
Saint-Félicien	Souterraine	6 000 m ³
Saint-Méthode		
Saint-François-de-Sales	Souterraine	624 m ³
Saint-Prime	Souterraine	980 m ³
Total MRC		28 934 m ³

Aucune intervention se rapportant au sol et à la végétation, aucune construction et aucun ouvrage pouvant entraîner la détérioration de la source d'eau potable n'est autorisé dans l'aire d'alimentation de l'ouvrage de captage collectif à moins qu'une étude menée par un professionnel compétent prévu à la réglementation provinciale démontre que ceux-ci n'entraînent aucun risque.

MRC Maria-Chapdelaine

Devant l'importance vitale de l'eau pour les communautés, la MRC de Maria-Chapdelaine reconnaît les sources d'eau potable de ses communautés (caractère régional) afin de les protéger et leur assurer un approvisionnement en eau de qualité ; la MRC reconnaît les activités ayant lieu aux abords des ouvrages de captage comme contraintes. La plupart des prises d'eau publiques sur le territoire de la MRC se trouvent en zone agricole permanente dont la protection est assurée par les dispositions visant à favoriser l'harmonisation des usages en zone agricole. Comme dans la MRC Domaine-du-Roy, aucune intervention se rapportant au sol et à la végétation, aucune construction et aucun ouvrage pouvant entraîner la détérioration de la source d'eau potable n'est autorisé dans l'aire d'alimentation de l'ouvrage de captage collectif à moins qu'une étude menée par un professionnel compétent prévu à la réglementation provinciale démontre que ceux-ci n'entraînent aucun risque.

TABEAU 16: LES PRISES D'EAU POTABLE DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ	LOCALISATION	SOURCE
Albanel	Lots 58 et 59, rang VI, canton Albanel	Lac de l'Aqueduc
	Lot 25B, rang VII, canton Albanel	Bassin réservoir
	Lot 26, rang VII, canton Albanel	Puits
	Lot 5, rang VI, canton Albanel	Puits
	Lot 16, rang I, canton Albanel	Puits
Dolbeau-Mistassini	Lots 7, rang B, canton Albanel	Rivière Mistassini
	Lot 14, rang X, canton Dolbeau	Rivière Mistassibi
	Lot 55, rang I, canton Pelletier	Puits
	Lot 13, rang I, canton Racine	Lac Saint-Jean
	Lot 7, rang Mistassibi, canton Pelletier	Puits (Camping St-Louis)
Girardville	Lot 11, rang VI, canton Girard	Puits
	Lot 59, rang II, canton Beaudet	Puits
Normandin (situé à St-Thomas-Didyme)	Lot 11, rang X, canton Girard	Puits
	Lot 6, rang XI, canton Girard	Puits
	Lot 6, rang XI, canton Girard	Puits
	Lot 1, rang A, canton Normandin	Rivière Ashapmushuan
Notre-Dame-de-Lorette	Lot 20A, rang I, canton Antoine	Puits
Péribonka	Lot 17, rang II, canton Dalmas	Rivière Péribonka
Saint-Augustin	Lot 7B, rang III, canton Milot	Puits
Saint-Edmond-les-Plaines	Lot 44, rang IX, canton Normandin	Puits
Saint-Eugène-d'Argentenay	Lot 24, rang II, canton Pelletier	Lac Crystal
	Lot 10, rang V, canton Pelletier	
Saint-Stanislas	Lot 40B, rang Mistassibi, canton Pelletier	Puits
Saint-Thomas-Didyme	Lot 18-2, rang XII, canton Girard	Lac Clair
Ste-Jeanne-d'Arc	Lot 33, rang VI, canton Dolbeau	Petite rivière Péribonka
Ste-Élisabeth-de-Proulx	Lot 10, rang IX, canton Proulx	Puits

RÉFÉRENCES : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 1999 ET MUNICIPALITÉS, 2005

RÉFÉRENCES : PRDIRT – SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT MRC – GUIDE DE RECONNAISSANCE DES TYPES ÉCOLOGIQUES MRN

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

CONNAISSANCE DE LA POPULATION ET DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

PORTRAIT DE LA MAIN D'ŒUVRE (ENTREPRENARIAT EN FORÊT PRIVÉE)

En 2009, le secteur forestier du Saguenay-Lac-Saint-Jean était composé de 224 établissements qui généraient 6 534 emplois directs, dont 2 762 en transformation du bois, 1 693 en aménagement forestier, 462 en transport de produits forestiers et 1 617 en pâtes et papiers.

Depuis la disparition du marché de bois de 4 pieds, les producteurs qui coupent leur bois manuellement à la scie mécanique sont beaucoup moins nombreux. Les opérations se mécanisent de plus en plus. L'entrepreneuriat en forêt privée commence à s'adapter à cette réalité et à se développer en conséquence. Certaines entreprises réalisent des travaux d'éclaircie et de coupe partielle tandis que d'autres profitent d'une période d'arrêt sur forêt publique pour envoyer leur machinerie dans des chantiers de coupe conventionnelle chez des propriétaires désirant un service clé en main. Malgré tout, en raison du manque de stabilité et de garantie au niveau des contrats, peu d'entrepreneurs se consacrent uniquement à la forêt privée, ce qui constitue un problème pour la planification de la récolte et le renouvellement régulier des inventaires de bois.

En ce qui concerne le transport de bois, il y a une équipe de camionneurs réguliers en place qui sont presque exclusivement attirés à la forêt privée, ce qui assure un bon service et un bon suivi. Leur disponibilité constante et leur répartition sur le territoire permet de rendre les opérations plus efficaces. Par contre, certains secteurs sont moins actifs que d'autres et aussi certaines périodes de l'année sont plus tranquilles, faisant en sorte qu'il y a parfois des arrêts de travail. Les camions autochargeurs sont très utiles pour leur mobilité plus grande et leur polyvalence mais les normes de charge applicables à ce type de camion deviennent de plus en plus contraignantes et laissent planer un doute quant à leur avenir.

Au niveau des travaux sylvicoles, les équipes de travailleurs dédiées à la forêt privée sont moins grosses en raison des quantités de travaux qui diminuent. Il devient plus difficile de consolider la saison de travail de ces ouvriers alors souvent ils doivent aller aussi sur forêt publique. La main d'œuvre est en général très qualifiée et possède beaucoup d'expérience, ce qui indique par contre une moyenne d'âge élevée. À ce sujet, il y a peu de relève et il faut s'attendre à rencontrer des difficultés lorsque la majorité du bassin de travailleurs actuel atteindra l'âge de la retraite. La plupart des conseillers forestiers indépendants accrédités par les agences œuvrent principalement en forêt publique et leur département de forêt privée s'avère assez limité. Cela est compréhensible étant donné le faible budget qui leur est alloué. Ces derniers optent souvent pour la formule où le propriétaire réalise lui-même les travaux et quelquefois ils utilisent de leurs ouvriers de façon ponctuelle.

Finalement, il existe d'autres entreprises qui profitent des investissements réalisés en forêt privée en exécutant divers travaux de préparation de terrain, de voirie forestière ou autres. Cela leur permet de tirer des revenus complémentaires pour faire vivre leurs équipements, ce qui s'avère bénéfique aussi pour les communautés dans lesquelles ces entreprises sont établies.

En conclusion, les entrepreneurs et travailleurs œuvrant en forêt privée font preuve de dynamisme et d'une bonne capacité d'adaptation et c'est un atout considérant les défis que nous avons à relever.

PORTRAIT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Le portrait industriel de la région a beaucoup évolué depuis le dernier PPMV. Une importante crise forestière provoquée autant par des facteurs structureaux que conjoncturels a frappé l'industrie de plein fouet. Plusieurs compagnies se sont alors trouvées en difficulté financière et certaines d'entre elles ont dû fermer des usines ou fermer les livres. La situation actuelle dans le domaine forestier laisse présager d'autres fermetures d'usines. À ce titre, Produits Forestiers Résolu a prévu la fermeture des usines de St-Félicien et de Roberval dans son plan de restructuration. Elle voudrait concentrer sa production de bois de sciage dans les usines plus performantes situées en périphérie de la forêt privée.

Depuis 2007, la rationalisation et la concentration de l'industrie se sont accentuées. La structure industrielle régionale a été particulièrement marquée par la fusion d'Abitibi-Consolidated avec Bowater en 2007. Ce mariage a donné naissance au géant Abitibowater qui est devenu après un long processus de restructuration Produits Forestiers Résolu. L'acquisition par Produits Forestiers Arbec de la scierie Lemay à l'Ascension qui était jusqu'alors propriété de Cascades a également contribué à réduire le nombre d'industriels majeurs en région.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte quinze usines de transformation primaire détenant une garantie d'approvisionnement en résineux (SEPM). De ce nombre, huit appartiennent, en tout ou en partie, à Produits Forestiers Résolu. Une autre est la propriété de Produits Forestiers Arbec et on compte six scieries indépendantes. Cette situation limite le nombre d'acheteurs de matière ligneuse provenant de la forêt privée.

MISE EN MARCHÉ DES BOIS

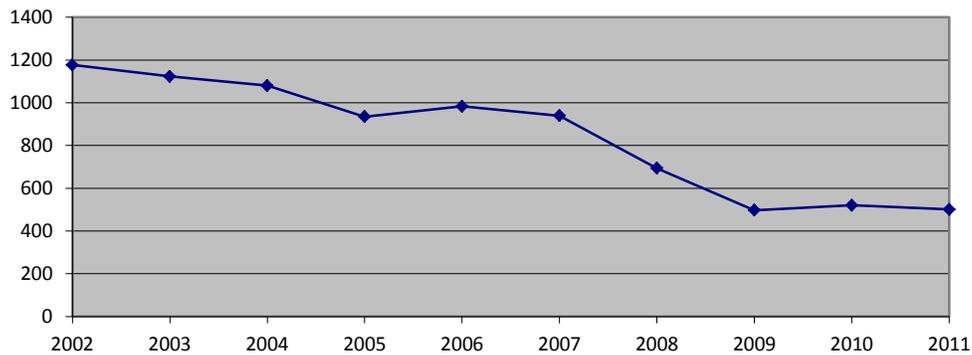
Le territoire des Agences de mise en valeur des forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean correspond exactement à celui couvert par le plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La mise en marché du bois provenant de la région passe donc par un seul organisme, ce qui simplifie la gestion et l'accès à l'information.

Depuis environ dix ans, le nombre de producteurs actifs diminue continuellement. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution. La perte des marchés de bois de 4 pieds pour la pâte a été le principal facteur. La récolte de bois de plus grandes dimensions requiert de l'équipement plus lourd et les travaux de récupération sur le terrain sont à plus grande échelle. Plusieurs propriétaires ont dû faire appel à des entrepreneurs pour exécuter leurs travaux et certains tardent à emboîter le pas ou acquérir de l'équipement.

Plus récemment, la fermeture prolongée de l'usine de Chambord a aussi eu un impact important sur les activités en forêt. Les propriétaires qui ont un boisé composé de feuillu ou encore une forêt mélangée ne peuvent pas récolter leur bois avec rentabilité. La crise forestière et la baisse des prix ont aussi entraîné un ralentissement des activités.

Le graphique présente l'évolution du nombre de producteurs qui mettent du bois en marché depuis 2002.

FIGURE 4: ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS QUI METTENT DU BOIS EN MARCHÉ DEPUIS 2002



Les producteurs de bois ont subi l'effet de la crise forestière au cours des cinq dernières années. Les volumes de mise en marché n'avaient jamais été aussi bas depuis l'ouverture des marchés du sciage et des panneaux dans les années quatre-vingt.

En 2008, le ralentissement des livraisons aux scieries et la fermeture de l'usine de panneaux à Chambord fut la pire débâcle que les producteurs aient connue. En comparaison, les ventes de 2009 ont chuté de 70 % par rapport aux ventes de 2007. Il y a eu une amélioration au cours des trois dernières années pour les essences résineuses. Pour ce faire, les producteurs ont dû s'adapter aux opportunités de livraisons qui ont souvent été sur de courtes périodes.

Le marché du feuillu a été presque inexistant depuis 2009. Les livraisons se sont limitées à des livraisons ponctuelles à des petites scieries de feuillus.

TABLEAU 17: RÉSUMÉ DE LA MISE EN MARCHÉ PAR GROUPE D'ESSENCES ET SECTEUR D'ACTIVITÉ 2007 À 2012

RÉSUMÉ DE LA MISE EN MARCHÉ 2007-2012 PAR GROUPE D'ESSENCES

Année	Résineux (m ³ s)	Feuillus (m ³ s)	Total (m ³ s)	Chiffre d'affaires (\$)
2007	181 855	161 739	343 594	20 817 956
2008	119 786	45 417	165 203	10 720 893
2009	83 744	4 793	88 537	6 021 959
2010	174 629	9 274	183 903	11 446 265
2011	149 274	13 946	163 220	9 513 778
2012	222 617	19 071	241 688	13 615 298

RÉSUMÉ DE LA MISE EN MARCHÉ 2007-2012 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Année	Sommaire des livraisons (en m ³ s)			
	Sciage	Panneaux	Autres	Total
2007	175 149	168 445	0	343 594
2008	118 061	44 000	3 142	165 203
2009	85 853	0	2 684	88 537
2010	179 505	2 900	1 498	183 903
2011	152 675	2 328	7 217	162 220
2012	225 452	1 800	14 436	241 688

PORTRAIT DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Première Nation de Mashteuiatsh

La réserve de Mashteuiatsh, d'une superficie de 1 522 ha, est établie sur la rive ouest du Lac-Saint-Jean, à 6 km de la ville de Roberval. Les principales langues parlées dans cette communauté sont le français et le nehluéun (langue innue). Toutefois, le nehluéun est parlé par seulement 15 % de la population comparativement à 80 % pour l'ensemble de la nation innue. Certaines personnes parlent aussi en atikamekw, en cri et en anglais puisque des membres d'autres nations y habitent.

Selon le registre de la communauté de Mashteuiatsh, cette dernière comptait en décembre 2009 un total de 4 959 membres. Il s'agit de la communauté la plus peuplée de la nation innue du Québec composée de 11 000 membres répartis en neuf Premières Nations. La population non résidente est évaluée à 2 937 personnes, soit les deux tiers des membres de la communauté. La majorité de ces personnes habite dans les municipalités voisines et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La population de Mashteuiatsh est plus jeune, bien qu'elle rejoigne de plus en plus la population du Québec. L'âge médian est de 34 ans. Selon les données de Statistique Canada, en 2006, le nombre de personnes actives de 15 ans et plus (membres résidents) est estimé à 710 individus, ce qui représente un taux d'occupation de 55,3 % de la

population totale de 15 ans et plus (1 280 individus). Le contexte économique de la communauté a évolué depuis, grâce aux ententes signées par le Conseil de bande, notamment avec Hydro-Québec, pour le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka. La Société de Développement Économique Innu (SDEI) a évalué à un peu plus de 1 000 les emplois occupés au sein des organisations publiques et privées de Mashteuiatsh durant cette période.

Première Nation d'Essipit

La réserve d'Essipit, d'une superficie de 86,6 ha, est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, près de la baie des Escoumins, à 40 km au nord-est de Tadoussac. Elle se trouve dans la MRC La Haute-Côte-Nord qui fait partie de la région administrative de la Côte-Nord. Les habitants d'Essipit parlent le français et, certains, l'innu.

Les statistiques recueillies auprès de l'administration du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) indiquent que la communauté d'Essipit comptait 429 membres en décembre 2009, soit une hausse de 42,4 % depuis le recensement de 2006. Cette hausse est en grande partie attribuable à l'enregistrement des membres hors réserve, au nombre de 253 personnes. Des 429 membres, 176 habitent sur la réserve, soit 41 % des membres inscrits ou 70 % de la population totale (environ 250 personnes, incluant des habitants non statués ou membres d'une autre bande). Au 31 décembre 2009, la population active de 15 ans et plus était de 113 personnes.

PARTICULARITÉS LIÉES À LEUR UTILISATION DU TERRITOIRE

Territoire ancestral des Premières Nations : Nitassinan

Le Nitassinan constitue le territoire ancestral des Innus qui fait l'objet présentement de négociations territoriales globales. Il s'agit également du territoire d'application de l'Entente de principe d'ordre général (EdPOG), entente ratifiée en 2004 par les Premières Nations de Mamuitun (Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit) et de Nutakuan et par les gouvernements du Québec et du Canada. L'EdPOG prévoit la reconnaissance, la confirmation et la continuation sur Nitassinan des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, de chacune des Premières Nations de Mamuitun et de Nutakuan. Par ailleurs, tel que précisé au chapitre 6 de l'Entente, le Nitassinan constitue le territoire sur lequel les Innus participeront à la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement. Le Nitassinan des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, incluant la Partie Sud-Ouest dite commune à ces trois Premières Nations, chevauche la quasi-totalité (98 %) du territoire administratif de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les 2 % résiduels sont associés au territoire ancestral de la Nation Atikamekw.

Sur Nitassinan, le régime territorial de l'Entente de principe prévoit, entre autres, l'établissement de terres pleines propriété innue (Innu Assi), de sites patrimoniaux, de parcs innus et d'aires d'aménagement et de développement innues (AADI). Ces territoires font l'objet d'un zonage particulier dans le cadre du plan d'affectation du territoire public (PATP) de la région 02.

UTILISATION DU TERRITOIRE

Parmi l'ensemble des communautés autochtones qui utilisent le territoire régional, Mashteuiatsh et Essipit sont celles dont les assises territoriales sont les plus importantes dans la région. En effet, près de 95 % et 42 % de leur territoire ancestral respectif chevauche le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette proportion est inférieure à 15 % dans les communautés de Pessamit (Montagnais), Wemotaci et Opitciwan (Atikamekw), Mistissini et Ujé Bougoumou (Cris). Le niveau d'utilisation du territoire régional étant plus important du côté de Mashteuiatsh et d'Essipit, le présent portrait se limitera donc à ces deux communautés.

Chasse et pêche

Le territoire utilisé pour la pratique de la chasse d'alimentation et communautaire par les Innus correspond au Nitassinan de chacune des Premières Nations. Toutefois, dépendant de l'espèce faunique exploitée, certains territoires sont plus fréquentés que d'autres.

Mashteuiatsh

L'encadrement des activités traditionnelles existe depuis 1986 à Mashteuiatsh. Le programme de suivi assuré par les professionnels et les agents territoriaux a permis de mieux documenter l'utilisation du territoire par les membres de cette communauté comparativement à d'autres Premières Nations. Les informations disponibles permettent donc de faire les constats qui suivent. Les réserves fauniques Ashuapmushaun et des Laurentides représentent les territoires les plus fréquentés par les chasseurs ilnuatsh. Le statut de réserve, le mode de gestion et d'attribution des zones de chasse qui permet la répartition des chasseurs, font de ces territoires des lieux qui sont favorisés par bon nombre de chasseurs ilnuatsh puisque les sources de conflits entre chasseurs y sont moindres. De plus, la densité d'originaux et les succès de chasse obtenus sur ces réserves se veulent des incitatifs qui expliquent la fréquentation plus importante des Ilnuatsh sur ces territoires. Plusieurs membres de la communauté pratiquent cette activité également sur les territoires familiaux de la réserve à castor de Roberval. La chasse aux oiseaux migrateurs est une activité pratiquée sur l'ensemble du Nitassinan. Elle est plutôt marginale sur les territoires de piégeage, mais très populaire dans la plaine du lac Saint-Jean et le long de ses principaux tributaires (rivières Ashuapmushuan, Ticouapé, Mistassini et Péribonka). Ces territoires, traditionnellement utilisés par les familles ilnuatsh, sont fréquentés aujourd'hui surtout lors de la période de migration printanière.

Tout comme pour l'activité de chasse, l'assise territoriale pour la pêche est le Nitassinan. La pêche à la ligne se fait sur l'ensemble du territoire à l'exception de certains territoires structurés (ex. : les pourvoiries). L'évitement des pourvoiries vise à harmoniser les relations entre les utilisateurs et les pourvoyeurs. La pêche traditionnelle au filet fait l'objet d'un encadrement particulier. En effet, seuls les gardiens du territoire peuvent pratiquer cette activité sur leur terrain de piégeage, et ce, à des fins d'alimentation. En ce qui a trait à la pêche au filet qui se pratique dans le lac Saint-Jean, une zone de pêche a été délimitée face à la communauté de Mashteuiatsh. Cette activité, qui a lieu au printemps et à l'automne (avant et après la pêche sportive), est limitée volontairement à ce territoire afin de pouvoir assurer un suivi rigoureux sur le résultat des pêches et apporter s'il y a lieu des modifications aux encadrements à des fins de conservation (ex. : ouananiche).

Essipit

Pour la Première Nation d'Essipit, l'élaboration de codes de pratique spécifiques remonte à près d'une vingtaine d'années. Ainsi, le Conseil de bande s'était doté de codes pour la chasse au gros gibier et au petit gibier, pour la chasse aux oiseaux migrateurs ainsi que pour la pêche communautaire au saumon. La majeure partie de l'occupation et de l'utilisation territoriale des membres résidents se situe sur la Côte-Nord, dans les bassins versants des rivières aux Escoumins et Portneuf, ainsi que dans une bande de territoire qui suit le littoral du fleuve Saint-Laurent. L'information disponible à ce jour pour décrire la pratique des activités de chasse et de pêche sur la portion du Nitassinan qui chevauche la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, provient exclusivement des membres résidents de la réserve Essipit puisque le recensement des activités des membres hors réserve n'a pas encore été réalisé. L'occupation connue se situe au Saguenay, dans le nord du Nitassinan. Plus spécifiquement, les secteurs fréquentés sont localisés à l'est et au nord de la réserve de biodiversité projetée Akumunan, ainsi qu'à l'intérieur de cette dernière. Les activités de chasse au petit gibier, de chasse à l'orignal (automne et hivernale) et de pêche sont pratiquées entre les lacs Sapin et Brûlé, au sud-est, jusqu'aux rivières Portneuf et Jos-Ross, vers le nord-ouest. Des activités de chasse, de pêche mais également de piégeage ont aussi lieu sur le territoire de la pourvoirie du Lac des Cœurs, laquelle appartient à la Première Nation. La partie de la pourvoirie qui se trouve au Saguenay-Lac-Saint-Jean entoure le bras de la rivière Portneuf.

Piégeage des animaux à fourrure

Les activités de piégeage des animaux à fourrure se pratiquent en très grande partie sur le territoire de la réserve à castor de Roberval (69 735 km²) pour les trappeurs de Mashteuiatsh alors qu'elle s'exerce sur des lots de piégeage enregistrés au MRN pour ceux d'Essipit. Ces lots de piégeage enregistrés (527 km²), au nombre de dix, sont localisés sur la frange est des monts Valin. Un peu plus de la moitié de ceux-ci recourent le territoire régional. Certains trappeurs innus pratiquent ces activités en dehors de la réserve à castor de Roberval et des lots enregistrés du Nitassinan d'Essipit. Ces derniers sont toutefois régis par les mêmes règles que les trappeurs québécois. Il y a de nombreux facteurs qui conditionnent l'utilisation du territoire par les

trappeurs de Mashteuiatsh (ex. : coupe de bois, éloignement des territoires, etc.). Les deux plus importants qui sont rapportés par les trappeurs eux-mêmes réfèrent aux conditions du marché (la valeur marchande des fourrures) et à la présence de tiers sur le territoire. Le premier élément est sans doute le plus important puisque le nombre de certificats émis par les agents territoriaux est nettement plus élevé lors des années où les conditions du marché sont favorables.

VALEUR DES DIFFÉRENTS PRODUITS

Bois

Les prix aux producteurs se sont légèrement dépréciés au cours des cinq dernières années en raison de l'essoufflement des marchés et de la concurrence des bois de la forêt publique. Plusieurs programmes d'aide à l'industrie ont été mis en place par le gouvernement au cours de la période. Ces programmes, comme le programme d'accès aux écosystèmes forestiers par exemple, ont eu pour effet d'abaisser les coûts de revient pour les bois de la forêt publique. Les prix ont dû être ajustés au prix du marché des produits finis avec certains clients afin de maintenir un accès au marché. Ce mécanisme permet également l'ajustement des prix dans un contexte favorable, ce qui fut le cas en 2012.

TABLEAU 18: ÉVOLUTION DES PRIX DE 2007 À 2012

ANNÉE	RÉSINEUX (SCIAGE TRONÇONNÉ)		FEUILLUS (PANNEAU TRONÇONNÉ)		INDICE RANDOM LENGTHS	
	PRIX USINE \$/M ³ s	PRIX PRODUCTEUR \$/M ³ s	PRIX USINE \$/M ³ s	PRIX PRODUCTEUR \$/M ³ s	SCIAGE \$/MPMP	PANNEAUX \$/1000PI ²
2007	71,00	59,00	49,83	36,00	284	298
2008	70,50	58,00	49,83	36,00	252	292
2009	67,50	52,50	---	---	222	259
2010	63,50	51,00	---	---	284	324
2011	63,50	51,00	---	---	272	292
2012	64,75	52,85	---	---	322	384

Produits forestiers non-ligneux

La filière des produits forestiers non-ligneux (PFNL) est en plein essor. En effet, depuis quelques années, on entend beaucoup parler de ces ressources auparavant méconnues et plusieurs entreprises et organismes de la région s'y intéressent, dont certains qui ont été créés exclusivement pour travailler dans ce domaine.

AgroBoréal, un organisme responsable du créneau d'excellence ACCORD pour l'agriculture nordique, identifie dans sa planification stratégique plusieurs enjeux dont l'issue est déterminante pour l'évolution du secteur des PFNL. Parmi ces enjeux, mentionnons notamment l'approvisionnement, la main d'œuvre, la saisonnalité des activités, le développement de produits, la mise en marché et le cadre réglementaire.

Il est très difficile d'avoir des prix. Certains produits sont en demande, tel que le thé du Labrador et les champignons forestiers, mais actuellement le marché est en train de se mettre en place. Il n'y a pas d'étude ou de portrait disponible, ce qui fait que l'information à ce sujet se trouve au compte-gouttes. Dans le marché des champignons, il y a plusieurs acheteurs dont Morille Québec et aussi certaines auberges haut de gamme. Les prix offerts varient de façon significative.

En ce qui concerne l'if du Canada, sa mise en marché passe par le plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean. Il n'y a pas eu de ventes dans les dernières années mais récemment une entente a été conclue avec un acheteur et plusieurs producteurs se sont montrés intéressés à en récolter. Le prix total pour 2013 est de 1,26 \$/kg et le prix remis au cueilleur est de 1,13 \$/kg.

Activités récréatives

Sur le territoire municipal privé, de nombreuses infrastructures existent au niveau récréatif (voir carte 16). Dans un même ordre d'idées, de nombreux propriétaires de boisés utilisent leurs lots à des fins de loisirs, 83 % selon le dernier sondage. La valeur que cela représente est donc très élevée mais en termes monétaires impossible à calculer. Le PPMV doit prendre en considération les nombreux enjeux associés à cet aspect tels que la qualité visuelle des paysages, le maintien ou l'amélioration des habitats pour le gibier, etc.

La pratique de la motoneige est très répandue dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de nombreux touristes affluents chaque année en raison du vaste réseau de sentiers accessibles et de la durée de la saison. Cette activité de loisir génère d'importantes retombées économiques qu'il faut contribuer à préserver. Le droit de passage sur les terres privées est un enjeu d'actualité important pour lequel les parties concernées tentent de trouver des solutions durables. En termes d'aménagement en forêt privée, il faut surtout respecter les modalités particulières en bordure des sentiers qui sont prescrites par la réglementation municipale et aussi gérer le risque pour les jeunes plantations à proximité.

En ce qui concerne la pratique du VTT, elle est elle aussi très populaire et en croissance constante. Les enjeux et les problématiques sont sensiblement les mêmes que ceux de la motoneige excepté que le VTT se pratique surtout l'été, saison la plus importante pour les travaux sylvicoles. Les adeptes de cette activité sont donc plus souvent susceptibles de croiser des producteurs ou des travailleurs.

La randonnée pédestre et les autres activités de plein air telles que la raquette et le vélo de montagne occupent une place de plus en plus importante. Encore une fois, la protection des infrastructures existantes et la protection des paysages sont de mise pour une harmonisation des usages.

CARTE 16: SENTIERS RÉCRÉATIFS

Activités reliées à la faune

Dans une optique multiresource, la faune occupe une place prépondérante. On sait que beaucoup de propriétaires de lots boisés du Saguenay-Lac-Saint-Jean pratiquent la chasse et/ou la pêche sur leur territoire, 46 % d'entre eux selon le plus récent sondage. Cette ressource naturelle représente une valeur certaine mais difficilement quantifiable quant aux retombées provenant de la forêt privée. Il faut considérer tous les avantages que la faune procure autant au niveau économique que social et environnemental.

Si on regarde au niveau global, ce secteur d'activité, qui regroupe la chasse sportive, la pêche sportive et les activités fauniques sans prélèvement, attire annuellement des milliers de visiteurs dans la région. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les dépenses engendrées sont de l'ordre de près de 131,2 M\$, dont seulement 17 % proviennent des visiteurs québécois (provenant de l'extérieur de la région), contre 83 % des adeptes locaux. L'activité économique ainsi générée permettrait l'embauche de 1 053 personnes par année dans la région.

La pêche sportive occupe une place importante au niveau des activités privilégiées par la population régionale. En effet, c'est près de 20 % des résidents de la région qui s'adonnent à cette activité à l'intérieur et à l'extérieur des territoires fauniques structurés, comparativement à un taux de participation de 6 % pour l'ensemble du Québec.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la chasse sportive a lieu sur l'ensemble du territoire et de façon plus intensive au pourtour des secteurs habités. Au total, 31 650 personnes pratiquent cette activité dans la région, soit 19 818 adeptes locaux et 11 832 visiteurs québécois, pour 617 722 jours de chasse.

Dans la région, les activités d'intérêt faunique sans prélèvement (principalement l'observation de la faune) rejoignent une clientèle évaluée à 83 243 personnes dont 33 788 adeptes locaux. Un total de 973 875 jours est consacré à ces activités sur le territoire régional. L'observation de la faune est particulièrement associée à la randonnée pédestre et se concentre surtout à l'intérieur des aires protégées et des territoires à vocation récréotouristique qui présentent des caractéristiques supérieures en matière de faune, d'accès, de paysage, etc. Les espèces qui suscitent le plus d'intérêt au Saguenay-Lac-Saint-Jean sont les mammifères marins, l'ours noir, le loup, l'orignal et le saumon. L'offre dans ce domaine est assurée en grande partie par les entreprises d'écotourisme et les pourvoiries.

RÉFÉRENCES : PRDIRT (CRÉ SLSJ), RAPPORT QUINQUENNAL 2007-2011 DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN DANS LA MISE EN MARCHÉ (FÉVRIER 2012), DIAGNOSTIC CONCERNANT LA MAIN D'ŒUVRE DANS LE SECTEUR FORESTIER POUR LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (DELDEGAN MASSÉ, AOÛT 2011)

DESCRIPTION DE LA FORÊT

RESSOURCES FORESTIÈRES

Le territoire forestier productif de l'Agence du Lac Saint-Jean occupe 201 009 ha. Une fois toutes les contraintes liées aux affectations, pentes fortes et parties inaccessibles soustraites, on obtient 196 245 ha. C'est la superficie qui a été utilisée pour le calcul de possibilité. Cela représente 56,3 % du territoire total de l'Agence.

À noter que la tenure grande propriété privée n'est pas incluse dans ce portrait car ce territoire n'a pas été inventorié dans le cadre du 4^e inventaire écoforestier. Le calcul de possibilité a donc été réalisé sans tenir compte de ces superficies.

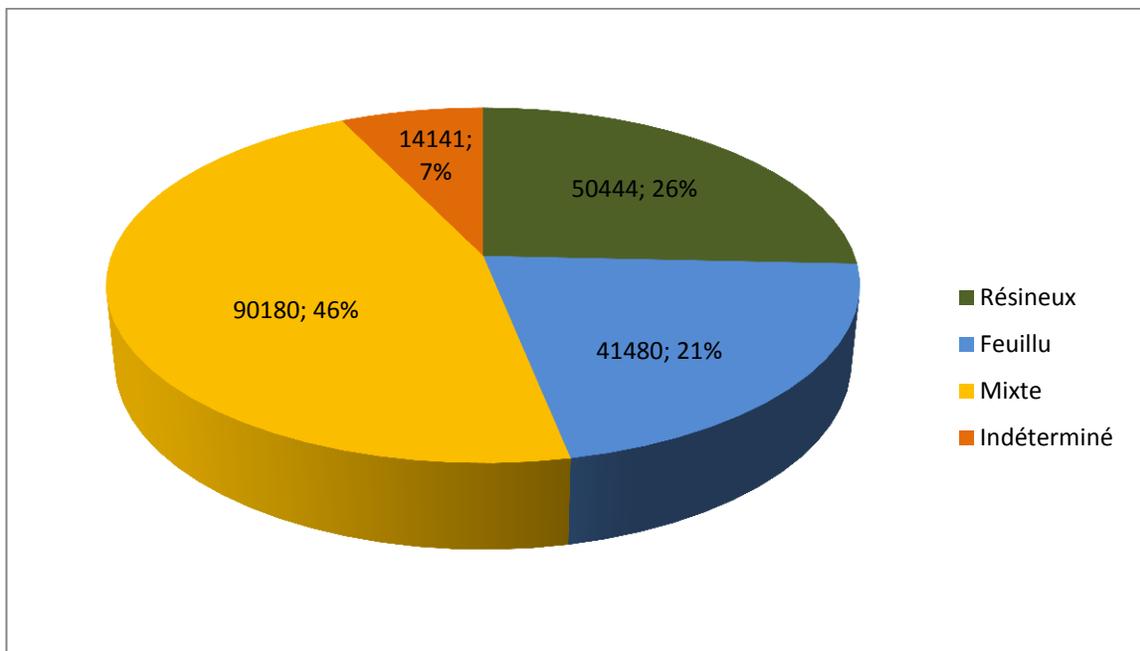
PORTRAIT DU COUVERT FORESTIER

Le portrait suivant demeure somme toute assez sommaire mais permet de dégager une vue d'ensemble à une échelle macroscopique en vue de cibler par la suite les principaux enjeux et de définir des stratégies. Il s'attarde aux caractéristiques les plus importantes pour décider des orientations de l'Agence et pour constater l'évolution de la forêt. Les cartes qui sont présentées dans cette section donnent une image générale du territoire.

TYPE DE COUVERT

Le graphique suivant illustre la proportion de territoire forestier productif qu'occupe chaque type de couvert.

FIGURE 5: SUPERFICIE PAR TYPE DE COUVERT (HA)



La catégorie «indéterminé» totalise 14 141 ha et regroupe les superficies n'ayant aucune classe d'âge essentiellement constituées de coupes totales, de friches forestières ou autres origines de perturbation sévère. Cela nous laisse donc 182 104 ha recouverts de forêt en date de la prise de photos aériennes (2008).

On constate que la forêt privée du Lac-Saint-Jean contient une grande proportion de peuplements mélangés (46 %). Cette situation devient de plus en plus un enjeu régional en raison de la rareté des marchés pour les essences feuillues, dont principalement le peuplier faux-tremble. Les strates résineuses occupent quant à elles 26 % de la superficie, soit davantage que les strates feuillues qui couvrent 21 %. Les plantations sont pour la plupart regroupées dans le couvert résineux. Les cartes 17 et 18 montrent la répartition des types de couvert sur le territoire de l'Agence.

CARTE 17: TYPES DE COUVERT

CARTE 18: TYPE DE COUVERT DOMAINE CHABANEL

CLASSES D'ÂGE

Environ la moitié de la forêt privée sur le territoire de l'Agence du Lac Saint-Jean se situe dans les classes d'âge 50 ans ou supérieures alors que 17 % se situe dans la classe 30 ans. La superficie de jeune forêt de classe 10 ans occupe 55 476 ha, soit près de 30 % de la superficie. Pour leur part, les forêts inéquiennes et irrégulières sont peu présentes représentant seulement un peu plus de 3 % du total.

FIGURE 6: SUPERFICIE PAR CLASSE D'ÂGE (HA)

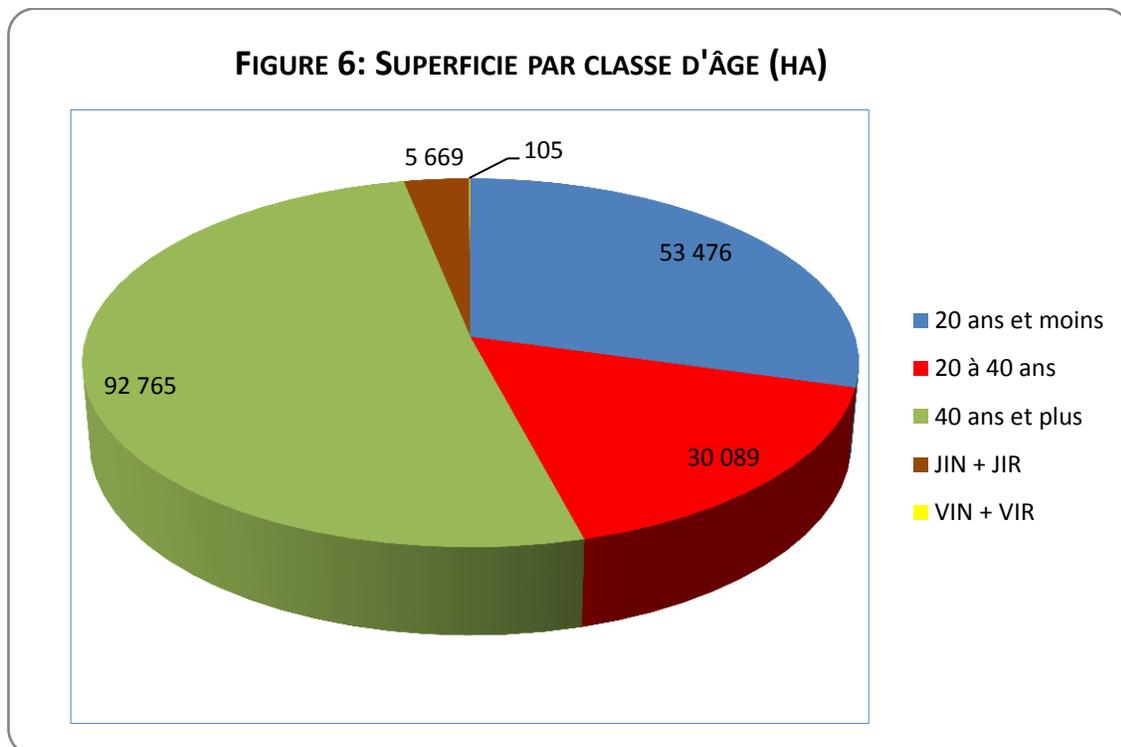
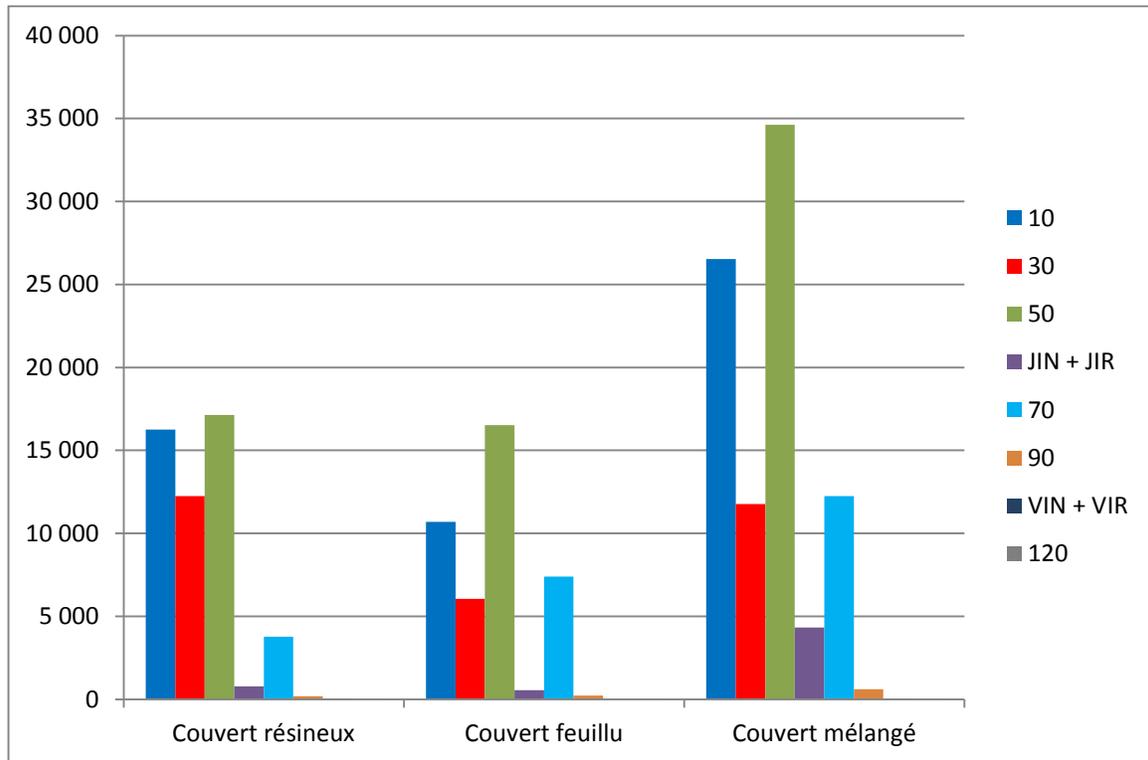


FIGURE 7: SUPERFICIE (HA) PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR TYPE DE COUVERT



La figure 7 démontre qu'il y a peu de vieilles forêts sur le territoire de l'Agence. Les classes 90 ans et 120 ans sont à peu près absentes alors que la classe 50 ans est la plus importante en termes de superficie, et surtout sous forme de couvert mélangé. La conclusion qu'on peut en tirer est que la plupart des propriétaires ne laissent pas leurs peuplements atteindre l'âge de sénescence.

La proportion de jeunes forêts est très élevée dans les strates résineuses, résultat d'une exploitation plus intense dans ce type de peuplement dans les dernières années. Dans un même ordre d'idées, la classe 70 ans est plus représentée dans les couverts mélangés et feuillus parce que ces derniers sont moins sollicités à l'âge de maturité faute de marché intéressant pour le feuillu. Les cartes 19 et 20 montrent la répartition des classes d'âge sur le territoire de l'Agence.

CARTE 19: CLASSES D'ÂGE

CARTE 20: CLASSES D'ÂGE DOMAINE CHABANEL

VOLUME

Le tableau 19 renferme toute l'information relative au contenu et à la contenance des forêts privées de l'Agence du Lac Saint-Jean selon le dernier inventaire. Pour les besoins de notre analyse, les essences ne sont pas distinguées mais plutôt regroupées en deux grandes catégories, les résineux et les feuillus. Des résultats par essence sont disponibles dans le rapport du calcul de possibilité forestière en annexe. Pour obtenir les données comprises dans le tableau 19, des requêtes au niveau des strates cartographiques ont été effectuées. Elles permettent de dresser un portrait plus précis que la méthode par strate regroupée.

TABLAU 19: PORTRAIT DU COUVERT FORESTIER

TYPES DE PEUPELEMENTS	SUPERFICIE (HA)	RÉSINEUX (M ³)	FEUILLUS (M ³)	TOTAL	
				M ³	%
Terrain forestier improductif	24 802				
Terrain forestier productif	201 009				
Pentes fortes et sommets	2 589				
Autres affectations	2 175				
Superficie incluse dans la possibilité	196 245				
Friches	5 793				
Coupes totales	8 348				
Forêt classes d'âge 10 ans et plus	182 104				
Plantations					
Plantations 20 ans et moins	17 761	34 838	2 406	37 244	0,29%
Plantations 20 à 40 ans	5 669	473 128	24 842	497 970	3,93%
Plantations 40 ans et plus	71	7 166	985	8 151	0,06%
Total des plantations	23 501	515 132	28 233	543 365	4,28%
Strates feuillues					
Forêts naturelles 20 ans et moins	10 660	19 627	33 752	53 379	0,42%
Forêts naturelles 20 à 40 ans	6 062	92 699	349 107	441 872	3,48%
Forêts naturelles 40 ans et plus	24 158	401 075	2 448 253	2 849 328	22,46%
Forêts JIN et JIR	556	10 475	45 691	56 166	0,44%
Forêts VIN et VIR	18	449	1 407	1 856	0,01%
Total des strates feuillues	41 454	524 325	2 878 276	3 402 601	26,83%
Strates mélangées					
Forêts naturelles 20 ans et moins	22 649	9 121	9 891	19 012	0,15%
Forêts naturelles 20 à 40 ans	11 137	458 631	353 588	812 219	6,40%
Forêts naturelles 40 ans et plus	47 463	2 416 601	2 583 160	4 999 761	39,42%
Forêts JIN et JIR	4 336	203 158	242 421	445 579	3,51%
Forêts VIN et VIR	36	1 489	2 096	3 585	0,03%
Total des strates mélangées	85 621	3 089 000	3 191 156	6 280 156	49,51%
Strates résineuses					
Forêts naturelles moins de 20 ans	2 406	3 191	181	3 372	0,03%
Forêts naturelles 20 à 40 ans	7 218	420 879	39 244	460 123	3,63%
Forêts naturelles 40 ans et plus	21 076	1 747 509	177 954	1 925 463	15,18%
Forêts JIN et JIR	777	56 482	8 512	64 994	0,51%
Forêts VIN et VIR	51	4 084	202	4 286	0,03%
Total des strates résineuses	31 528	2 232 145	226 093	2 458 238	19,38%
Grand total	182 104	6 360 602	6 323 758	12 684 360	100 %

Le volume sur pied total au début de l'horizon s'élève à 12 684 360 m³ solides. La répartition résineux vs feuillu est à peu près 50-50. La proportion du volume total contenu dans les strates mélangées se situe à près de 50 %.

Il est intéressant de constater que 4,3 % du volume sur pied se retrouve dans les plantations cartographiées et moins de 20 % dans les strates résineuses. En fait, il y a plus de volume résineux disponible dans les strates mixtes que dans les strates résineuses.

On peut voir dans la figure 8 la répartition du volume toutes essences selon les classes d'âge et le type de couvert. La classe 50 ans est la plus importante en termes de volume total sur pied. Seulement dans les strates mixtes, on y retrouve plus de 3 600 000 m³, soit 28 % du total. Le volume disponible dans les classes d'âge 90 ans et plus demeure marginal.

FIGURE 8: VOLUME (M³) PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR TYPE DE COUVERT

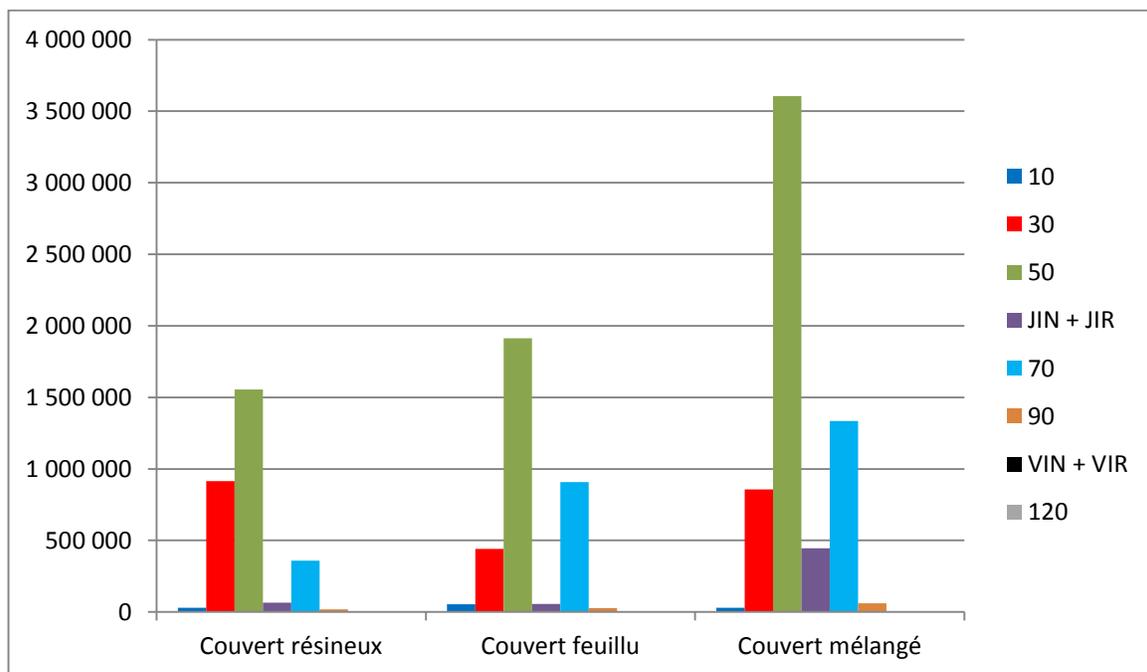


TABLEAU 20: VOLUME SUR PIED PAR ESSENCE

ESSENCE	TYPE DE COUVERT			TOTAL	PROPORTION
	RÉSINEUX	FEUILLU	MÉLANGÉ		
SAB	132 644	748 096	637 423	1 518 164	11,97%
EPB	76 526	431 594	367 744	875 864	6,91%
EPN	137 746	776 869	661 940	1 576 555	12,43%
PIG	163 255	920 734	784 521	1 868 510	14,73%
PIB	211	1 009	2 646	3 865	0,03%
PIR	2 129	10 204	26 751	39 084	0,31%
MEL	11 489	223 187	191 246	425 922	3,36%
THO	1 420	27 585	23 637	52 642	0,42%
PE	2 075 782	2 118 490	146 632	4 340 903	34,22%
BOP	596 038	738 967	71 576	1 406 582	11,09%
BOJ	44 936	100 578	9 854	155 368	1,22%
ERO	75 246	161 428	16 875	253 549	2,00%
ERS	21 947	20 450	-	42 397	0,33%
Autres feuillus	64 697	57 906	2 353	124 957	0,99%
TOTAL	3 404 067	6 337 097	2 943 197	12 684 361	100,00%

Le tableau 20 est basé sur les données de sondage du 4^e inventaire du MRN pour l'unité Agence 022. On est en mesure de constater que les trois essences les plus représentatives en termes de volume tous types de couvert confondus sont le peuplier, le pin gris et l'épinette noire. Viennent ensuite le bouleau à papier, l'épinette blanche et le mélèze. Le peuplier, avec plus de 34 % du volume sur pied, constitue une ressource dominante sur le territoire.

En ce qui concerne le volume par hectare toutes essences, il est de 69,7 m³/ha pour la superficie forestière de 182 104 ha. Il serait aux alentours de 100 m³/ha si on excluait la classe d'âge 10 ans.

TABLEAU 21: VOLUME PAR HECTARE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR TYPE DE COUVERT (M³/HA)

	10 ans	30 ans	50 ans	JIN + JIR	70 ans	90 ans	VIN + VIR	120 ans	TOTAL
RÉSINEUX	1,8	74,6	90,7	83,6	94,9	90,7	84,0	83,6	58,3
FEUILLU	5,1	72,9	115,7	101,0	123,0	115,3	103,1	95,8	82,1
MIXTE	1,1	72,8	104,1	102,8	108,9	99,3	99,6	51,0	70,3
TOTAL	2,1	73,5	103,6	100,0	111,1	101,2	92,6	87,1	69,7

PLANTATIONS

Selon les statistiques de travaux présentées au tableau 24, de 1984 à 1990 il y a eu 10 914 ha reboisés au Lac Saint-Jean. C'est sans compter toutes les superficies reboisées avant cette date pour lesquelles il est plus difficile d'obtenir les données. Au final on peut voir que les données provenant du 4^e inventaire semblent sous-estimer la superficie totale recouverte par les plantations. En effet, il y a seulement 23 501 ha cartographiés (origine P) sur le territoire de l'Agence du Lac Saint-Jean. Cela devrait nous donner un total de plantation plus élevé, surtout dans les classes 30 ans et 50 ans. Peut-être est-ce dû aux normes de photo-interprétation, principalement la superficie minimale de 4 ha qui n'aurait pas permis de tout distinguer ce qui était plantation. On peut donc supposer qu'il y a du volume de plantation compris dans les strates résineuses notamment. La carte 21 localise les plantations identifiées sur les cartes écoforestières pour le territoire de l'Agence.

CARTE 21: LES PLANTATIONS

PERTURBATIONS NATURELLES

La principale perturbation naturelle qui affecte les forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean est la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Bien qu'on note la présence d'autres insectes ravageurs, ces derniers causent des dommages plus localisés et de moins grande ampleur. Les incendies de forêt causent peu de dommages, les foyers étant surtout localisés dans la grande forêt publique. S'il y en a qui se déclarent, généralement ils sont rapidement maîtrisés. En ce qui concerne le chablis, certains épisodes surviennent dont quelques-uns plus importants que d'autres. Par exemple en 2011, il a fallu mettre en place un programme de récupération et de remise en production dans le secteur du nord du Lac-St-Jean pour un important chablis qui a touché environ 560 ha représentant plus de 50 000 m³. Ce programme a été actif jusqu'en 2014.

En ce qui concerne la TBE, l'Agence a obtenu les données des foyers d'infestation provenant du MRN. Le relevé aérien des dommages causés par les principaux ravageurs forestiers est réalisé annuellement depuis 1967 par la Direction de la protection des forêts du MRN.

Pour la tenure privée, la superficie affectée a atteint environ 87 000 ha en 2012 et dépasse le 100 000 ha pour 2013. Cependant, le niveau de défoliation grave a diminué. La SOPFIM n'intervient pas sur territoire privé à part si un groupe de propriétaires décidait d'en assumer les frais. Toutefois, les grands propriétaires (800 ha et plus à vocation forestière d'un seul tenant) peuvent être couverts car ils ont la possibilité de payer leur cotisation. Cela se fait sur une base volontaire.

TABLEAU 22: ÉVALUATION DES SUPERFICIES DE FORÊT PRIVÉE AFFECTÉES PAR LA TORDEUSE EN 2012

NIVEAU DE DÉFOLIATION	SUPERFICIES (HA)		
	LAC ST-JEAN	SAGUENAY	
léger	3 785	19 175	
modéré	4 565	42 928	
grave	5 446	11 182	
TOTAL	13 796	73 285	87 081

TABLEAU 23: ÉVALUATION DES SUPERFICIES DE FORÊT PRIVÉE AFFECTÉES PAR LA TORDEUSE EN 2013

NIVEAU DE DÉFOLIATION	SUPERFICIES (HA)		
	LAC ST-JEAN	SAGUENAY	
léger	8 233	25 794	
modéré	7 298	50 093	
grave	4 404	7 110	
TOTAL	19 935	82 997	102 932

La carte 22 montre les aires envahies par la TBE dans la région du Lac-Saint-Jean en 2012. Les foyers d'infestation sont localisés principalement dans les secteurs d'Alma, St-Nazaire et plus au nord vers Ste-Jeanne d'Arc, Girardville et Notre-Dame-de Lorette. À certains endroits où la situation est plus grave, on constate de la mortalité et il y a même quelques propriétaires qui ont dû couper leurs plantations d'épinette blanche.

CARTE 22: SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LA TBE

HISTORIQUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Les investissements de l'État en forêt privée ont commencé en 1973 dans la région mais nous avons seulement des données à partir de 1984.

Le tableau 24 présente l'historique des travaux d'aménagement par période de 10 ans depuis 1984. En ce qui concerne la source des données, elles proviennent du système de gestion de l'information des Agences du MRN (GIA) pour les deux premières périodes et du système d'informations géoforestières et de gestion des Agences (SIGGA) pour la dernière. Avant d'établir toute comparaison, il faut prendre en considération que la première période couvre seulement 7 ans au lieu de 10. À noter aussi que les superficies reboisées ont été obtenues en divisant le total de plants mis en terre par 2 000 qui est la densité standard recherchée. Dans la catégorie «Autres travaux (ha)», on retrouve principalement l'amélioration et la fertilisation d'érablières ainsi que la coupe de conversion.

Une des conclusions principales qui ressort de ce tableau est qu'il y a eu très peu de travaux commerciaux réalisés dans la dernière décennie. Au niveau du reboisement et de la préparation de terrain, on a aussi assisté à une forte diminution par rapport à la période précédente. L'entretien de plantation et l'éclaircie précommerciale ont aussi connu une baisse mais moins drastique. La répartition des travaux dans la première période est assez différente avec plus de préparation de terrain et de travaux commerciaux. Bien sûr, la variation au niveau des budgets ainsi que l'évolution des taux a influencé significativement la quantité de travaux réalisés d'une décennie à l'autre.

TABLEAU 24: HISTORIQUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAR PÉRIODE DE 10 ANS

Groupe de travaux	Quantité de travaux		
	1984-1990	1991-2000	2001-2010
PRÉPARATION DE TERRAIN (HA)	14 042	16 697	12 215
REBOISEMENT (HA)	10 914	20 557	11 335
ENTRETIEN DE PLANTATION (HA)	4 185	12 982	10 869
TRAVAUX NON COMMERCIAUX (HA)	168	3 409	2 305
TRAVAUX COMMERCIAUX RÉSINEUX (HA)	542	512	373
ÉCLAIRCIE COMMERCIALE	433	462	304
AUTRES TRAVAUX COMMERCIAUX	109	50	69
TRAVAUX COMMERCIAUX FEUILLUS (HA)		124	217
DRAINAGE (KM)	102	1 244	337
VOIRIE FORESTIÈRE (KM)	117	586	345
AUTRES TRAVAUX (HA)	2 194	39	0

FRICHES D'INTÉRÊT FORESTIER

Selon la définition du MAPAQ, un abandon est un terrain inutilisé depuis peu (1 à 4 ans) généralement couvert de mauvaises herbes et de foin négligé alors qu'une friche est un terrain inutilisé depuis plus de 5 ans et généralement couvert de broussailles et d'arbustes.

Le MAPAQ considère qu'une friche a un potentiel agricole donc ne peut avoir d'intérêt forestier. Dans cette optique, une demande de reboisement pour une superficie ayant le statut de «friche» sera systématiquement refusée par leur administration. Les seules parties pouvant être acceptées sont celles dans les endroits inaccessibles pour la machinerie agricole (coulées ou anciens pâturages) ou encore celles dont les caractéristiques rendent impossible leur exploitation de façon commerciale. L'équipe du MAPAQ travaille actuellement à inventorier toutes ces superficies inutilisables pour l'agriculture mais intéressantes pour les projets à caractère forestier.

Bien sûr, une grande partie de la superficie forestière privée actuelle se situe sur d'anciens champs, notamment plusieurs plantations. Ce territoire n'a plus d'intérêt agricole puisqu'il est désormais converti à la vocation forestière. C'est le cas surtout dans les municipalités plus rurales et éloignées.

Le tableau suivant dresse un portrait des superficies considérées comme abandonnées ou en friche (MAPAQ, 2012).

TABLEAU 25: ÉTAT DE SITUATION DES TERRES ABANDONNÉES ET EN FRICHE DU LAC-SAINT-JEAN 2012

ANNÉE	SUPERFICIE (HA)							
	MRC Lac St-Jean Est		MRC Domaine-du-Roy		MRC MARIA-CHAPDELAINÉ		TOTAL	
	Abandon	Friche	Abandon	Friche	ABANDON	FRICHE	ABANDON	FRICHE
1998	n/d	1 066	n/d	1 061	n/d	2 835	n/d	4 962
2000	300	1 096	292	1 098	949	2 241	1 541	4 435
2003	1 273	1 073	509	877	1 440	1 671	3 222	3 621
2006	987	726	283	789	1 121	1 142	2 391	2 657
2008	1 053	691	270	624	818	966	2 141	2 281
2012	803	532	241	500	522	871	1 566	1 903

Les données écoforestières du 4^e inventaire du MRN (2008) indiquent 5 821 ha lorsqu'on fait la requête «origine FR» pour la classe d'âge 0. Ce qui ne correspond pas avec la donnée du MAPAQ qui donne plutôt 2 281 ha à l'année de référence 2008. Probablement que la définition diffère d'une instance à l'autre. La carte 23 montre la répartition des terres en friche sur le territoire de l'Agence selon les données du MAPAQ.

CARTE 23: FRICHES D'INTÉRÊT FORESTIER

AUTRES RESSOURCES

PORTRAIT AGROFORESTIER

La filière des petits fruits nordiques regroupe principalement le bleuet sauvage mais également la canneberge, la camerise, l'amélanche et autres petits fruits (cerisiers nains, aronia, argousier, sureau, viorne, chicoutai, airelles, noisettes, etc.). La majorité de ces petits fruits sont indigènes et peuvent être soit récoltés à l'état sauvage ou cultivés en sélectionnant des cultivars répondant à certains critères de production ou de mise en marché. D'autres cultivars sont originaires d'autres régions boréales à travers le monde et ont été sélectionnés pour leur rusticité en régions nordiques. En moyenne, le bleuet provient à 80 % de bleuetières et à 20 % de la forêt publique. En 2009, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y avait 400 exploitations agricoles qui déclaraient produire du bleuet sur une superficie de 27 000 ha, soit une augmentation de plus de 7 000 ha depuis 2004. La récolte de bleuets sauvages dans la région est en croissance. L'augmentation des superficies contribue à cette croissance, mais c'est principalement l'augmentation des rendements qui est le facteur dominant. On observe également une croissance de la production sous régie biologique. La filière industrielle du bleuet sauvage est bien développée dans la région. On y retrouve cinq usines de congélation. Plusieurs petites entreprises de deuxième et troisième transformation se sont développées. La région dispose d'un bassin d'experts préoccupés par le développement de cette industrie au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

De façon générale, on constate que la consommation de tous les petits fruits frais a eu tendance à augmenter entre 2004 et 2009. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean occupe une place très enviable sur ce marché mondial avec 85 % des superficies cultivées de bleuets sauvages au Québec. La Côte-Nord en possède 10 % et les autres régions 5 %. En effet, avec une production moyenne entre 2004 et 2009 de près de 30 millions de kilogrammes (production sensiblement équivalente à la moyenne des quatre dernières années), la production du Saguenay-Lac-Saint-Jean représente 95 % de la production québécoise. La production québécoise représente 50 % de tout le bleuet sauvage produit au Canada et plus de 28 % de la production nord-américaine.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on retrouve actuellement plus de 70 entreprises qui produisent des petits fruits (autres que le bleuet, la canneberge, la fraise ou la framboise). Plus de 140 000 plants de ces fruits sont présentement en culture dans la région. Le potentiel commercial de ces petits fruits est documenté et la principale contrainte à leur mise en marché demeure les volumes. Parmi ces derniers, la camerise est en voie de se positionner favorablement autant par les volumes à venir que par son potentiel sur les marchés. Plusieurs produits à base de ces petits fruits peuvent être développés de par leurs propriétés variées.

RÉFÉRENCE : Grandes propriétés privées – Carte 18 Domaine Chabanel (par type de couvert)

RÉFÉRENCES : Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'Épinette au Québec en 2013 (Direction de la protection des forêts septembre 2013) - Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'Épinette au Québec en 2012 (Direction de la protection des forêts- septembre 2012) – Planification stratégique et plan d'action 2013- 2018 créneau d'excellence accord sur l'agriculture nordique (Agro boréal).

Partie II –

Démarche enjeux et solutions

La présente partie identifie les principaux enjeux du territoire et prépare la recherche de solutions. Chaque enjeu est analysé sous forme de discussion dans laquelle on retrouve quelques pistes de réflexion. Celles-ci constituent la base utilisée pour la construction du tableau des objectifs, indicateurs et cibles de la partie 3. Les enjeux présentés dans cette section concernent tous les intervenants de la forêt privée régionale et non seulement les Agences de mise en valeur. Les Agences ont besoin de leurs partenaires pour réussir à accomplir leur mission. En effet, les problèmes rencontrés dans le domaine de la forêt privée ainsi que les défis à relever sont à peu près les mêmes pour tous. Les orientations mises en place dans la prochaine partie nécessiteront donc la collaboration de chacun des groupes.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

PRODUCTION DE MATIÈRE LIGNEUSE

À la base, la raison d'être du programme de mise en valeur administré par l'Agence est la production de matière ligneuse. Il est possible de le faire en poursuivant d'autres objectifs en même temps ou dans une perspective multiressource. Toutefois, dans la pratique, il faut se rendre à l'évidence que certains investissements pourraient ne pas produire le résultat voulu. Par exemple, si on reboise des chênes rouges et qu'on néglige de pratiquer une taille de formation régulière, on ne pourra pas utiliser commercialement le bois. Les arbres serviront alors à un usage esthétique et ultimement en tant que bois de chauffage, ce qui n'est pas souhaitable puisqu'on y a investi de l'argent public.

La production ligneuse est une première chose, ensuite il faut réussir à vendre cette production. Dans le contexte actuel, ce n'est pas chose facile. En théorie, la baisse de possibilité en forêt publique combinée à une hausse de la possibilité en forêt privée devrait nous favoriser mais le nouveau régime forestier a plutôt fragilisé notre position. Les bois aux enchères ainsi que les volumes non récoltés durant la crise pénalisent la forêt privée en rendant disponible plus de bois pour l'industrie. Le principe de résidualité n'est pas respecté alors le bois de forêt privée devient difficile à vendre.

Néanmoins, une fois qu'il est vendu, il faut réussir à le faire récolter. Dans la réalité, ce n'est pas aussi simple que récolter le fruit d'un champ qu'on cultive. La forêt privée répond à de nombreux objectifs autres que la production ligneuse, et la plupart des propriétaires ne

dépendent pas des revenus de leur boisé pour vivre. Cela fait en sorte qu'il devient difficile de récolter la possibilité forestière.

Le gouvernement investit de l'argent en forêt privée afin de générer des retombées économiques pour les communautés et la société en général. Sans récolte de bois, il y a très peu de retombées. Et sans récolte de bois, il n'y a presque plus de nouvelles superficies à aménager. La partie 3 du présent document proposera donc des solutions et tentera d'établir des cibles réalistes à atteindre.

INTENSIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

SITES À FORT POTENTIEL DE PRODUCTION DE MATIÈRE LIGNEUSE

L'Agence considère que tout le territoire forestier productif de l'Agence mérite d'être traité selon un aménagement intensif. Il n'y a pas eu d'exercice pour cibler les terrains les plus productifs, ceux ayant les indices de qualité de station (IQS) les plus élevés ou la végétation potentielle la plus intéressante. Lorsqu'on analyse les types écologiques les plus représentatifs du territoire privé régional, on s'aperçoit qu'ils font partie de ceux que le MRN priorise pour délimiter des aires d'intensification de production ligneuse (AIPL) sur les terres publiques. De plus, sa proximité des usines rend la superficie forestière privée très intéressante pour y investir. Dans un autre ordre d'idées, favoriser une parcelle de terrain plus qu'une autre va un peu à l'encontre de l'universalité des programmes. Un propriétaire qui s'engage dans une démarche pour devenir producteur forestier reconnu s'attend à être considéré de façon égale avec son voisin et c'est légitime.

Néanmoins, les scénarios sylvicoles que l'Agence préconise peuvent être catégorisés selon le gradient d'intensité d'aménagement suivant : extensif, de base et intensif. Cette orientation a pour but d'assurer la cohérence avec le guide sylvicole de la forêt publique. Le choix dépendra de la structure initiale du peuplement et des objectifs recherchés et non pas du potentiel de productivité du terrain.

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

L'éclaircie commerciale est un traitement qui s'intègre très bien dans un scénario d'aménagement intensif. Elle permet de générer du bois plus tôt dans la vie du peuplement et augmente la qualité et la dimension des tiges résiduelles. Il y a actuellement peu d'éclaircie commerciale qui se fait. Il serait pertinent de mettre plus d'emphasis sur ce traitement tout en s'assurant bien sûr que des marchés soient disponibles pour écouler les volumes ainsi générés.

PLANTATION D'ESSENCES À CROISSANCE RAPIDE

La question qui demeure au niveau de l'enjeu intensification, c'est la stratégie à adopter pour la plantation d'essences à croissance rapide. Il fut un temps où le peuplier hybride connaissait une certaine popularité dans la région. Par la suite est survenue la fermeture de l'usine de Louisiana-

Pacific à Chambord qui a engendré un déclin de l'intérêt pour cette essence. Au cours des dernières années, il s'est planté très peu de peuplier hybride et la demande est nulle pour 2014. Peut-être que dans l'avenir, de nouveaux marchés existeront pour utiliser ce bois mais il reste que présentement, il n'y a pas vraiment de preneur. Malgré tout, il serait important de garder l'expertise acquise au fil des années en continuant d'en reboiser de petites quantités. En ce qui concerne les autres essences exotiques telles que le mélèze hybride, nous avons commencé à en reboiser un peu mais la disponibilité des plants est limitée.

Depuis quelques années, l'Agence commence à recevoir des plants offrant un rendement supérieur dans ses allocations. Il s'agit des plants provenant des sources améliorées de 2^e et 3^e générations. Par exemple pour du 3^e génération, si les plants sont reboisés dans les bonnes conditions et que l'entretien nécessaire est effectué, il semblerait qu'il soit possible d'obtenir 30 % d'augmentation de rendement par rapport à des plants de sources non-améliorées. Le gain n'est pas seulement en volume, les plants ont aussi un meilleur défilement.

INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

La décision 8 du Rendez-vous sur la forêt privée du 30 mai 2011 prévoit que chaque Agence adopte une politique de sécurisation des investissements. Il est aussi demandé que les résultats de suivi de cette politique soient inscrits au rapport annuel de l'Agence. Dans les dernières années, il n'y a pas eu beaucoup de cas de destruction d'investissements dans la région. Néanmoins, on peut dire que la problématique est plus grande au Lac St-Jean avec le phénomène des bleuetières. Au Saguenay aussi quelques cas sont survenus. Il est important de rendre à terme les investissements de l'État afin d'en récolter les bénéfices. Pour ces raisons, les dispositions qui existent déjà doivent être regroupées à l'intérieur d'un même document auquel vont venir s'ajouter d'autres clauses. Il faudra s'assurer de bien appliquer cette politique et de la faire évoluer selon le besoin.

PROGRAMMATION ANNUELLE

La baisse du niveau de reboisement sur le territoire privé de la région va avoir un impact direct sur le volume des autres activités et conséquemment sur le budget utilisé pour toutes ces activités. Nous allons donc assister à une évolution naturelle vers d'autres types de travaux. En effet, au même moment, une grande quantité de plantations ont atteint l'âge idéal pour bénéficier d'une éclaircie commerciale. Aujourd'hui marginale, cette activité de même que les autres types de coupes subventionnées pourraient utiliser une part plus importante des budgets d'aménagement. D'autres catégories de travaux devraient gagner en importance au cours des prochaines années. La programmation quinquennale des activités tiendra compte de cette réalité. De plus, il faudra que la programmation annuelle des agents livreurs soit cohérente avec la programmation par groupe d'activités de l'Agence.

TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

La tordeuse a eu un gros impact économique dans la dernière épidémie qui a sévi dans la période de 1967 à 1992. Une nouvelle épidémie cause actuellement des dommages dans la région. Elle a commencé il y a quelques années et gagne de plus en plus de terrain. Déjà certaines plantations d'épinettes ont dû être coupées au complet. Si l'épidémie prend de l'ampleur, une grande quantité de bois récupéré de forêt publique viendra compétitionner celui de forêt privée sur les marchés. De plus, il y a le défi de trouver preneur pour le jeune bois de plantations non matures.

Il est clair qu'aucun arrosage d'insecticide biologique ne pourra avoir lieu en forêt privée pour lutter contre les populations d'insectes ravageurs. Les Agences doivent donc se positionner par rapport à cet enjeu et adopter une stratégie de prévention ou de récupération selon le cas. Cette stratégie sera exposée dans la prochaine partie.

PERTE DE SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE

Nous assistons depuis déjà plusieurs années à un phénomène de perte de superficie forestière productive. Cette situation est due principalement au développement des bleuetières et est beaucoup plus marquée au Lac Saint-Jean qu'au Saguenay. De grandes superficies de pin gris mature ont été déboisées et broyées pour que s'installent les précieux rhizomes. Le développement résidentiel et routier a aussi exercé une pression sur les terres proches des villes et les massifs forestiers en tenure privée. Le reboisement des friches est venu compenser ces pertes mais étant donné qu'il diminue de plus en plus, il faut se questionner sur l'impact futur de ce changement de vocation des terres et voir s'il y a des actions à poser.

PRODUITS FORESTIERS

Le type de travaux d'aménagement réalisés par les Agences est influencé par le marché. Ainsi, on aura moins tendance à investir dans des essences pour lesquelles on n'a pas de débouché actuellement ou à investir dans des travaux de mise en valeur pour lesquels on n'obtient aucune valeur ajoutée lors de la vente du bois. Par contre, il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier et avoir quand même à l'esprit qu'on ne sait pas trop de quoi l'avenir sera fait. Le mieux que nous puissions faire est de saisir les opportunités lorsqu'il y a un marché qui se développe et de travailler ensemble pour améliorer les possibilités des ressources présentant un bon potentiel.

MISE EN VALEUR DES PFNL

La filière des PFNL ne cesse de gagner en importance depuis quelques années. Les projets de toutes sortes se multiplient et les organismes qui gravitent autour de ce secteur d'activité sont de plus en plus nombreux. Le Syndicat des producteurs de bois et l'Agence ont d'ailleurs été

sollicités au cours de la dernière année pour participer à un comité de PFNL dans le cadre d'un projet d'approvisionnement régional. Les terrains privés présentent un excellent potentiel pour la cueillette des PFNL à l'état sauvage et même pour la culture agroforestière. Ce qu'il manque à l'heure actuelle est un outil pour cibler les endroits où il y a présence potentielle d'un PFNL en particulier, un outil géomatique qui se baserait sur les exigences de l'espèce en termes de sol ou de type de peuplement.

L'Agence dispose des données écoforestières pour le territoire privé régional et serait en mesure de faire réaliser une cartographie de base à l'échelle régionale pour les principaux produits comme par exemple la chanterelle commune et le thé du Labrador. Il serait aussi possible pour des propriétaires de faire réaliser un inventaire multiressource dans le but de savoir ce qui se trouve à l'intérieur de leurs boisés. Ensuite si la demande pour certains produits devenait intéressante, il faudrait envisager de structurer la mise en marché avec le Syndicat des producteurs de bois. Aussi, il faudrait penser à adapter les normes techniques de l'Agence de façon à maintenir les populations ou même favoriser leur croissance. Il y a donc un bon potentiel mais encore faut-il que les prix offerts pour les produits soient assez élevés pour permettre de réaliser un profit une fois tous les intrants déduits.

FILIÈRE DU BOIS FEUILLU – PEUPLIER FAUX-TREMBLE

La problématique d'absence de marché pour le bois feuillu est une situation qui paralyse toute la dynamique d'aménagement de la forêt privée. Toutes les organisations travaillant pour la forêt privée sont affectées et encore plus les producteurs qu'elles représentent. Le peuplier faux-tremble est l'essence la plus abondante et c'est celle pour qui l'absence de marché fait le plus mal. La situation doit évoluer positivement dans un futur rapproché sinon cela compromet les efforts d'aménagement dans les strates mixtes et feuillues qui contiennent environ 50 % du volume actuel sur pied. Actuellement les marchés de biomasse prennent de faibles volumes et sont peu rentables pour les producteurs.

BIOMASSE FORESTIÈRE

Il y a quelques années, la filière de la biomasse forestière semblait vouloir prendre son envol. Il y a eu beaucoup de projets, de tests terrain, d'études d'approvisionnement, de colloques et de forums sur le sujet. Cependant, l'obstacle a toujours été le prix. L'abondance du gaz naturel et le coût relativement compétitif de l'énergie hydroélectrique font en sorte que les prix offerts pour la biomasse sont faibles. Pour le moment, la biomasse est la dernière chose à faire avec le bois de la forêt privée parce que c'est un sous-produit qui concurrence les résidus des scieries. C'est un marché qui a sa place mais tout autre usage est à privilégier. Actuellement les marchés de biomasse prennent de faibles volumes et sont peu rentables pour les producteurs, les prix offerts couvrant à peine les coûts d'opération. Et en plus il s'agit principalement de bois marchand, seulement avec un fin bout non-commercial; on ne parle même pas des branches ou des cimes pour lesquelles les coûts d'exploitation et de transport seraient bien plus élevés et les marchés plus limités à cause des épines et de l'écorce. Il est quand même intéressant de contribuer à l'approvisionnement des clients actuels car ça répond à un besoin et ça permet de développer l'expertise. La forêt privée est bien positionnée par sa proximité et l'abondance de

volume disponible; il est certain que toutes les opportunités seront considérées et que les producteurs seront prêts au moment opportun.

MARCHÉS DE NICHE

Aussi, il serait intéressant de développer les marchés de niche pour donner de la valeur ajoutée à certaines essences pour lesquelles il n’y a pas vraiment de marché actuellement ou encore aux billes de qualité supérieure ou de fortes dimensions. Cela permettrait de justifier certains traitements comme l’élagage, l’éclaircie commerciale et la plantation de feuillus et de résineux nobles.

MARCHÉ DU CARBONE

Le marché du carbone est une avenue que l’Agence doit envisager. La forêt privée est un milieu propice à l’implantation de projets à caractère environnemental en raison de sa proximité et de l’intérêt qu’elle représente. Depuis 2012, l’Agence du Lac Saint-Jean participe à un projet de reboisement de coulées agricoles avec le MAPAQ et Carbone Boréal de l’UQAC. Ce projet permettra à des producteurs de recevoir des crédits carbone associés à la mise en terre de plants forestiers sur des terrains où il n’y avait pas de forêt. Utiliser le reboisement de superficies improductives à des fins de séquestration de carbone engendre des avantages autant environnementaux que sociaux et économiques. Cependant, avant de contribuer à quelque projet que ce soit, l’Agence doit s’assurer qu’il y a possibilité de récolte à maturité même si des modalités particulières s’appliquent.

ENJEUX SOCIAUX

PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Les propriétaires forestiers constituent un élément essentiel au bon fonctionnement du programme d’aide. C’est sur eux et selon leur bonne volonté que repose la mise en valeur du territoire privé. Le nombre de producteurs forestiers reconnus constitue un bon indicateur pour mesurer la motivation et l’intérêt des propriétaires à réaliser des travaux. Il faut que les propriétaires forestiers soient informés et mobilisés pour que les travaux suivent leur cours et que de nouvelles superficies à aménager soient disponibles chaque année. La formation et la sensibilisation doivent donc faire partie des stratégies mises de l’avant.

Depuis quelques années, le nombre de producteurs forestiers desservis par le programme est en constante diminution. Bien sûr, il y a eu une baisse des budgets et une augmentation des taux, ce qui explique en bonne partie ce phénomène. Mais il y a aussi un souci d’efficacité pour sauver des coûts en traitant de plus grandes quantités, ayant pour effet d’élever le montant moyen investi par producteur. On doit garder le juste équilibre afin d’investir chez le maximum de producteurs dans une année donnée tout en essayant d’optimiser la grosseur des projets.

RÉTENTION DE MAIN D'ŒUVRE

La main d'œuvre est un enjeu de taille pour le domaine de la foresterie et le secteur forêt privée ne fait pas exception à la règle. Les nombreux problèmes de l'industrie ont découragé les jeunes d'orienter leur avenir vers les métiers relatifs à l'aménagement sylvicole. La moyenne d'âge des travailleurs ne cesse d'augmenter et la relève est rare. Les baisses de budget des dernières années combinées à une augmentation des taux ont contribué à réduire la quantité de travaux réalisés, ce qui a eu un impact négatif sur la durée de la saison de travail.

Au niveau des conditions des travailleurs, elles se sont améliorées au même rythme que le coût de la vie augmente. D'ailleurs, à ce titre, la décision 6 du cahier des décisions du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011 demandait aux Agences de réviser la valeur de leurs taux afin qu'elle n'influence pas négativement la qualité des conditions des travailleurs. Ce travail a été réalisé par le comité des taux au printemps 2012.

D'autres organismes comme l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean se chargent de promouvoir les métiers de la forêt pour attirer la relève. De notre côté, nous pouvons agir sur la rétention de la main d'œuvre, c'est-à-dire offrir des conditions aux travailleurs qui leur donnent le goût de continuer.

UTILISATION DU TERRITOIRE (RÉCRÉATION, VILLÉGIATURE, ETC.)

La section du présent document décrivant le profil socio-économique régional démontre clairement que la production de bois n'est pas la priorité pour beaucoup de propriétaires. Pour les Agences, il est important que ceux-ci soient sensibilisés aux bienfaits de l'aménagement forestier et qu'ils comprennent que cela n'est pas incompatible avec les autres usages. Il est normal que la villégiature se développe et que les activités récréatives en milieu forestier gagnent en popularité.

Toutefois, cela n'est pas obligé de se faire au détriment de la foresterie. Le maintien de la qualité visuelle des paysages doit faire partie de nos préoccupations et il est possible d'y arriver en effectuant des coupes partielles dans les endroits plus sensibles et en respectant les bandes prescrites aux abords des routes, sentiers VHR, lacs et cours d'eau. Cela étant dit, il est important que la réglementation municipale permette aux producteurs d'exploiter leur boisé sur toute sa superficie et n'impose pas de mesure déraisonnable.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

STRUCTURES RÉSIDUELLES ET LES ATTRIBUTS DES FORÊTS NATURELLES

L'intégration de l'écologie aux stratégies d'aménagement peut parfois s'avérer complexe mais néanmoins c'est un aspect important que l'on se doit d'aborder dans le cadre d'une planification large à l'échelle de tout le territoire privé de la région. Les conseillers forestiers doivent être sensibilisés à cette réalité afin de bien guider les propriétaires de lots boisés dans leurs choix. À ce sujet, les nouveaux guides sylvicoles contiennent de l'information qui peut diriger nos choix d'aménagement en fonction des types écologiques.

Lors de la prise de décisions, il serait important de tenir compte des attributs des forêts naturelles dans le but de maintenir la diversité d'espèces présentes ou de l'augmenter. Différentes options sont envisageables comme par exemple les plantations mixtes ou les coupes par trouées. L'aménagement écosystémique vise à reproduire le régime de perturbations naturelles mais à l'échelle à laquelle on travaille en forêt privée et avec la multitude de propriétaires concernés, cette méthode peut difficilement être appliquée. Il est difficile d'avoir le portrait de ce à quoi ressemblaient les forêts privées de la région au début de la colonisation. En raison de leur proximité, ce sont des forêts qui ont été grandement perturbées et qui ont eu plusieurs utilisations selon les besoins, ce qui a engendré une grande hétérogénéité et beaucoup de morcellement.

L'Agence devrait aussi réfléchir à l'enjeu des vieilles forêts. Serait-il important d'en conserver une certaine proportion? En même temps, le contrôle qu'on peut exercer sur cet élément est très faible étant donné que ça dépend de la volonté des propriétaires. De plus, il est difficile d'opter pour un tel scénario alors que d'un autre côté on essaie de localiser les strates matures en vue de les faire récolter. Par contre, on peut facilement penser qu'un certain pourcentage de vieilles forêts sera conservé parce que des propriétaires souhaitent qu'il en soit ainsi.

Le bois mort et les chicots sont un autre élément à considérer dans l'aménagement des forêts. Il est connu que cela sert d'habitat à plusieurs espèces d'oiseaux, d'insectes ou de mammifères en plus d'abriter différents champignons, mousses ou bryophytes. Leur mise en valeur passe par une sensibilisation des propriétaires, des conseillers et des entrepreneurs forestiers quant à leur importance, mais bien sûr en gardant en tête l'aspect sécurité des travailleurs. Gérer l'aspect biodiversité n'entraîne pas nécessairement de coûts supplémentaires ou de contraintes sévères lors de l'exécution de travaux de récolte, d'autant plus que la forêt privée n'est pas soumise à l'inventaire sur la matière ligneuse non-utilisée qui oblige de prélever tous les secs et sains.

CONSERVATION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES (AIRES PROTÉGÉES, FHVC, EFE, EMV, REFUGES, ETC.)

La partie «Connaissance du territoire» du présent PPMV dresse un portrait des principaux éléments à conserver dans la région et tire en grande partie son information des schémas d'aménagement des MRC. La plupart des sites se trouvent en territoire public ou encore sur des terres appartenant aux municipalités. Il y a certainement des écosystèmes qui mériteraient d'être protégés en territoire privé aussi mais il faudrait les localiser et ensuite obtenir l'appui des propriétaires concernés. Il existe des incitatifs financiers pour les propriétaires qui désirent s'engager à protéger soit une forêt à haute valeur de conservation pour son caractère unique ou rare, soit un écosystème fragile ou un refuge biologique. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2014, le règlement sur le remboursement des taxes foncières prévoit une compensation par hectare pour la délimitation sur le terrain d'un site préalablement désigné.

Il existe un cadre de gestion des espèces floristiques menacées et vulnérables (EFMV) dans les pratiques forestières en forêt privée qui a été élaboré par le MDDEFP. Le cadre de gestion prévoit la vérification d'occurrences de ces espèces au Centre des données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) avant de débiter un projet. Il faudrait examiner la possibilité d'implanter certaines mesures comprises dans ce document.

HABITATS SPÉCIFIQUES RECONNUS POUR LA GRANDE FAUNE, LA PETITE FAUNE ET POUR LES EMV

La partie «connaissance du territoire» fait le portrait des sites d'intérêt faunique et des habitats reconnus du territoire mais surtout pour ceux situés sur les terres publiques. Les terrains privés sont eux aussi riches en écosystèmes intéressants pour la faune et il est important de les mettre en valeur. L'Agence doit se doter d'une stratégie d'aménagement qui considère davantage l'aspect faunique. Il est possible de favoriser des traitements qui laissent plus de marge de manœuvre à l'ouvrier ou au propriétaire qui exécute les travaux. Par exemple, au niveau des arbustes fruitiers, la norme permet déjà de les conserver, il s'agit de bien l'appliquer.

Au niveau des milieux humides, leur importance n'est plus à démontrer. Toutes les MRC de la région ont ciblé les milieux humides se trouvant sur leur territoire comme sites d'intérêt écologique et faunique. Ceux qui se situent en forêt privée méritent aussi une attention particulière et cela devrait être pris en compte lors de l'élaboration des plans d'aménagement afin de les mettre en évidence et indiquer les mesures nécessaires pour les protéger. S'il y a prescription de travaux de drainage sylvicole, il faudra s'assurer de rencontrer toutes les exigences du MDDEFP.

Le programme de remboursement des taxes foncières récemment amélioré pourrait s'avérer un outil intéressant pour motiver des propriétaires à identifier et protéger des ressources ou des habitats sensibles se trouvant sur leurs terres.

SAINES PRATIQUES EN FORÊT PRIVÉE

La réalité de la forêt privée est bien différente de celle de la forêt publique. Lorsque des travaux sont effectués en forêt privée, ils doivent se faire en conformité avec la réglementation en vigueur. Mais il demeure qu'un propriétaire qui exécute ses travaux lui-même et qui ne bénéficie pas d'une aide financière n'a pas vraiment de comptes à rendre ou de cahier de normes à suivre. C'est pourquoi ils doivent être conscientisés sur les impacts potentiels que leurs activités peuvent avoir et sur la bonne façon de faire les choses. C'est donc toujours dans un axe d'information et de sensibilisation qu'il faut travailler. L'outil de référence utilisé pour accomplir cette mission est le guide terrain des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Ce guide, élaboré par le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean et publié en 2003, est inclus dans la trousse envoyée aux nouveaux producteurs qui deviennent membres. Or, il ne reste plus d'exemplaires de ce guide au niveau provincial. Il serait pertinent de trouver du financement pour réaliser une mise à jour du guide et assurer sa réimpression.

Dans cette optique, il est aussi possible d'offrir du support technique aux producteurs en leur recommandant des entrepreneurs pour exécuter leurs travaux de récolte. Cela permet d'avoir un certain contrôle sur la qualité des opérations au niveau environnemental. Ce programme d'accréditation a été mis en place en 2014 par le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean et est appelé à prendre de l'expansion au cours des prochaines années.

MAINTIEN DU COUVERT

Il n'est pas toujours idéal de pratiquer des coupes totales ou des coupes de régénération dans des peuplements matures. Parfois, la structure de la forêt, le type de sol ou la régénération se prêtent davantage à des coupes partielles ou de jardinage. Certaines essences se régénèrent mieux sous couvert. Parfois, il peut y avoir un gain de productivité à intervenir en éclaircie ou en jardinage plutôt qu'en coupe conventionnelle de type CPRS. D'ailleurs, certains propriétaires préfèrent récolter un peu de bois à chaque année en sélectionnant leurs tiges avec soin plutôt que de faire une seule grosse récolte. Dans les secteurs où les feuillus de lumière sont très agressifs, une ouverture totale du couvert peut s'avérer néfaste car il sera alors difficile d'y installer une plantation résineuse et beaucoup d'investissements seront nécessaires pour la rendre libre de croître. Finalement, certaines espèces fauniques ou floristiques ont besoin d'un couvert forestier pour vivre. Le maintien du couvert constitue donc un enjeu pour conserver la biodiversité présente sur le territoire. De là l'importance d'avoir une diversité au niveau des traitements de récolte qui soit adaptée aux objectifs du propriétaire du boisé mais aussi qui tienne compte des autres éléments comme la faune, la flore, et le paysage.

Pour parvenir à l'atteinte de ces objectifs, il faut que des équipements adaptés pour l'éclaircie et la coupe partielle soient disponibles et ce, en nombre suffisant pour répondre à la demande des producteurs intéressés. L'un ne va pas sans l'autre, pour inciter des entrepreneurs à investir, il faut des garanties au niveau de la quantité de travail, ce qui fait encore défaut actuellement. Malgré tout, on sent que le besoin va en augmentant.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Utiliser le reboisement aux fins de captation du carbone est un moyen connu pour ralentir ou atténuer le phénomène d'effet de serre à l'origine du réchauffement climatique. C'est à ce niveau que l'Agence est en mesure d'avoir un impact. Pour ce faire, il faut que les plantations soient établies sur des superficies non productives au départ.

Partie III – Stratégies de protection et de mise en valeur

GÉNÉRALITÉS

Les propriétaires forestiers et les intervenants du milieu s'engagent à favoriser le développement de l'ensemble des ressources du milieu forestier. L'utilisation de pratiques judicieuses d'aménagement et de récolte minimisera les impacts négatifs sur les différentes ressources et les activités actuelles ou potentielles, tout en permettant une amélioration de l'ensemble du territoire forestier. Toute intervention des propriétaires forestiers et des intervenants se fera conformément aux lois et règlements en vigueur en milieu forestier, à la protection des ressources fauniques et à l'environnement.

De manière plus spécifique, les intervenants devront prendre en considération les lignes directrices suivantes lors de la planification et de la réalisation des activités en milieu forestier:

- favoriser la production forestière dans le respect de la possibilité forestière à rendement soutenu;
- harmoniser l'exploitation de la matière ligneuse avec les autres ressources de la forêt en fonction des objectifs recherchés, incluant l'amélioration de la production forestière, tout en tenant compte des risques d'infestation et de l'évolution écologique des strates forestières;
- réaliser des interventions forestières visant autant que possible la régénération naturelle des peuplements forestiers en qualité et en quantité par une protection adéquate des jeunes semis et des sols fragiles;
- remettre en production des terres à vocation forestière mal ou non régénérées en tenant compte des risques d'envahissement par la compétition herbacée et arbustive;
- conserver et développer le potentiel des habitats fauniques, terrestres et aquatiques;
- conserver ou améliorer la qualité visuelle de l'encadrement paysager des sites d'intérêt;
- respecter les schémas d'aménagement des MRC.

SOLUTIONS AUX ENJEUX

ENJEUX ÉCONOMIQUES

PRODUCTION DE MATIÈRE LIGNEUSE

Orientation : L'Agence souhaite maintenir localement et accroître globalement le rendement ligneux des territoires forestiers (qualité, quantité et valeur). Le rendement de la forêt est sans doute l'enjeu d'ordre économique le plus important.

Solutions :

- Se doter de stratégies sylvicoles et de stratégies de récolte adaptées
- Localiser les strates matures
- Développer une stratégie pour la récolte des peuplements mélangés
- Se doter d'une stratégie d'aménagement pour restaurer le plein potentiel des territoires boisés dégradés

INTENSIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Orientation : L'Agence souhaite poursuivre son aménagement intensif sans toutefois axer ses efforts vers la ligniculture.

Solutions :

- Planter des essences à haut rendement
- Augmenter le régime d'éclaircies commerciales

INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

Orientation : L'Agence veut établir un cadre en ce qui a trait à la proportion de travaux à réaliser pour chaque groupe d'activités et s'assurer qu'on puisse récolter le fruit de l'argent investi.

Solutions :

- Respecter la programmation annuelle des activités
- Sécuriser les investissements
- Sensibiliser à la protection des investissements

PRODUITS FORESTIERS

Orientation : Optimiser les retombées des produits de la forêt

Solutions :

- Mettre en valeur les PFNL
- Développer la filière du bois feuillu
- Développer les marchés de niche

TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Orientation : Réduire le potentiel de dommages causés par la TBE

Solutions :

- Se doter d'une stratégie de prévention

MARCHÉ DU CARBONE

Orientation : Permettre aux producteurs de tirer profit des crédits de carbone

Solutions :

- Collaborer à des projets de captation de carbone

SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE

Orientation : L'Agence aimerait que les autres vocations du territoire ne gagnent pas trop de terrain au détriment de la forêt.

Solutions :

- Contribuer à maintenir la superficie forestière productive

ENJEUX SOCIAUX

PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Orientation : Augmenter le nombre de producteurs forestiers actifs

Solutions :

- Intéresser les propriétaires à l'aménagement forestier
- Desservir le maximum de producteurs

- Offrir de la formation pertinente aux propriétaires, conseillers forestiers et entrepreneurs

RÉTENTION DE MAIN D'ŒUVRE

Orientation : Assurer une main d'œuvre de qualité et en quantité

Solutions :

- Améliorer les conditions de travail
- S'assurer que la valeur des taux n'affecte pas les conditions des travailleurs

UTILISATION DU TERRITOIRE (RÉCRÉATION, VILLÉGIATURE, ETC.)

Orientation : Favoriser l'aménagement de la forêt privée

Solutions :

- Participer aux consultations sur les prochains schémas d'aménagement

MAINTIEN DE LA QUALITÉ VISUELLE DES PAYSAGES

Orientation : Contribuer à conserver l'aspect esthétique du territoire

Solutions :

- Favoriser la récolte partielle aux endroits plus sensibles, s'adapter au relief
- Respect des modalités prescrites près des sites d'intérêt esthétique

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

STRUCTURES RÉSIDUELLES ET LES ATTRIBUTS DES FORÊTS NATURELLES

Orientation : Préserver les fonctions écologiques des écosystèmes

Solutions :

- Localiser et garder sur pied une ou plusieurs vieilles forêts

CONSERVATION ET PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES (AIRES PROTÉGÉES, FHVC, EFE, EMV, REFUGES, ETC.)

Orientation : Contribuer au réseau d'aires protégées du Québec

Solutions :

- Amasser des données sur les occurrences d'EFMV
- Délimiter des EFE en forêt privée

HABITATS SPÉCIFIQUES RECONNUS POUR LA GRANDE FAUNE, LA PETITE FAUNE ET POUR LES EMV

Orientation : Contribuer au réseau d'aires protégées du Québec

Solutions :

- Cibler des habitats importants sur le territoire privé
- Confectionner des plans d'aménagement forêt-faune

SAINES PRATIQUES EN FORÊT PRIVÉE

Orientation : Promouvoir les bonnes pratiques forestières

Solutions :

- Mettre à jour le Guide des saines pratiques

MAINTIEN DU COUVERT

Orientation : L'Agence considère l'enjeu de maintien du couvert important pour la biodiversité et souhaite jouer un rôle incitatif.

Solutions :

- Augmenter le niveau de récolte partielle

CHANGEMENTS CLIMATIQUES (VOIR MARCHÉ CARBONE)

Orientation : Lutter contre les changements climatiques

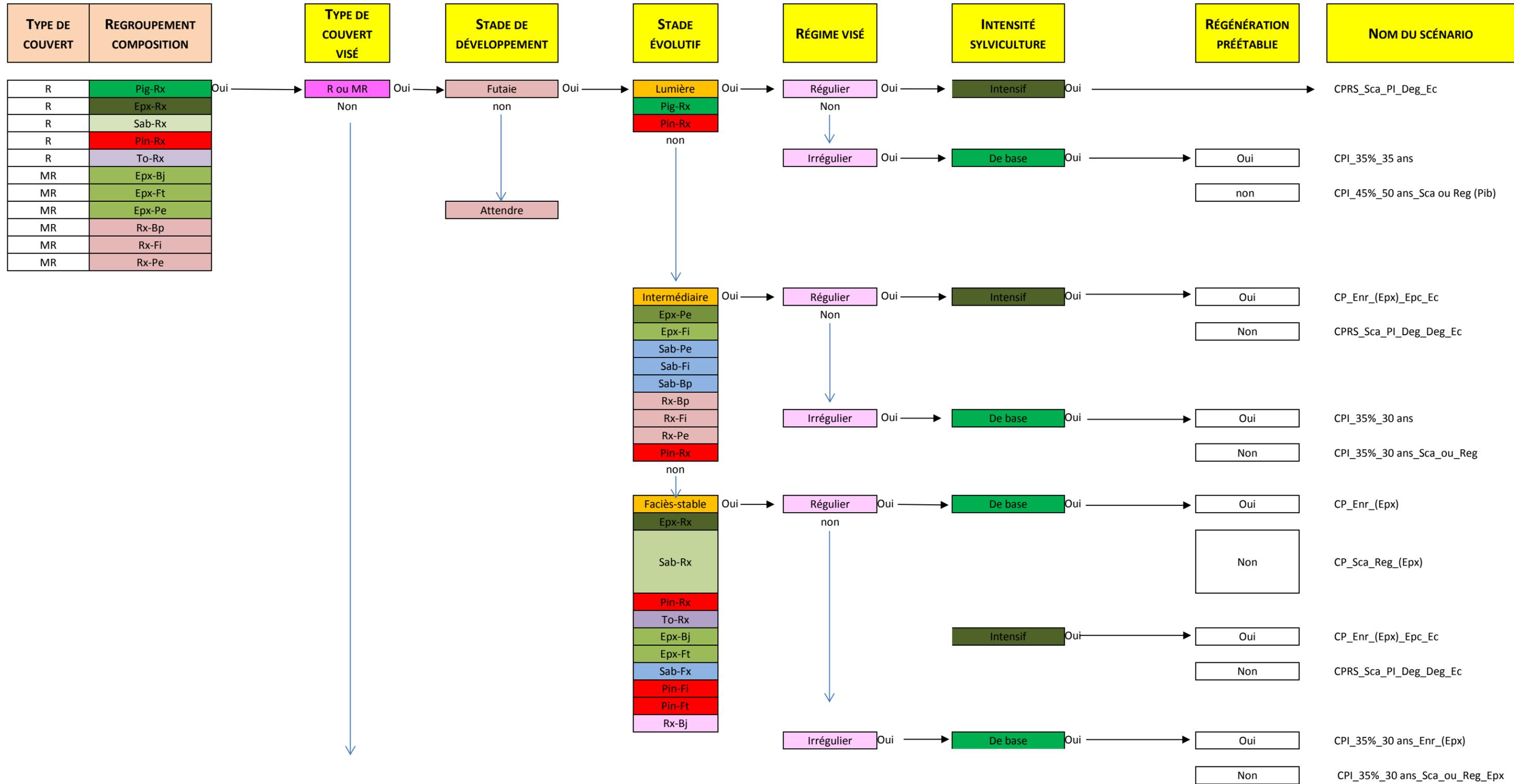
Solutions :

- Contribuer à des projets de captation de carbone

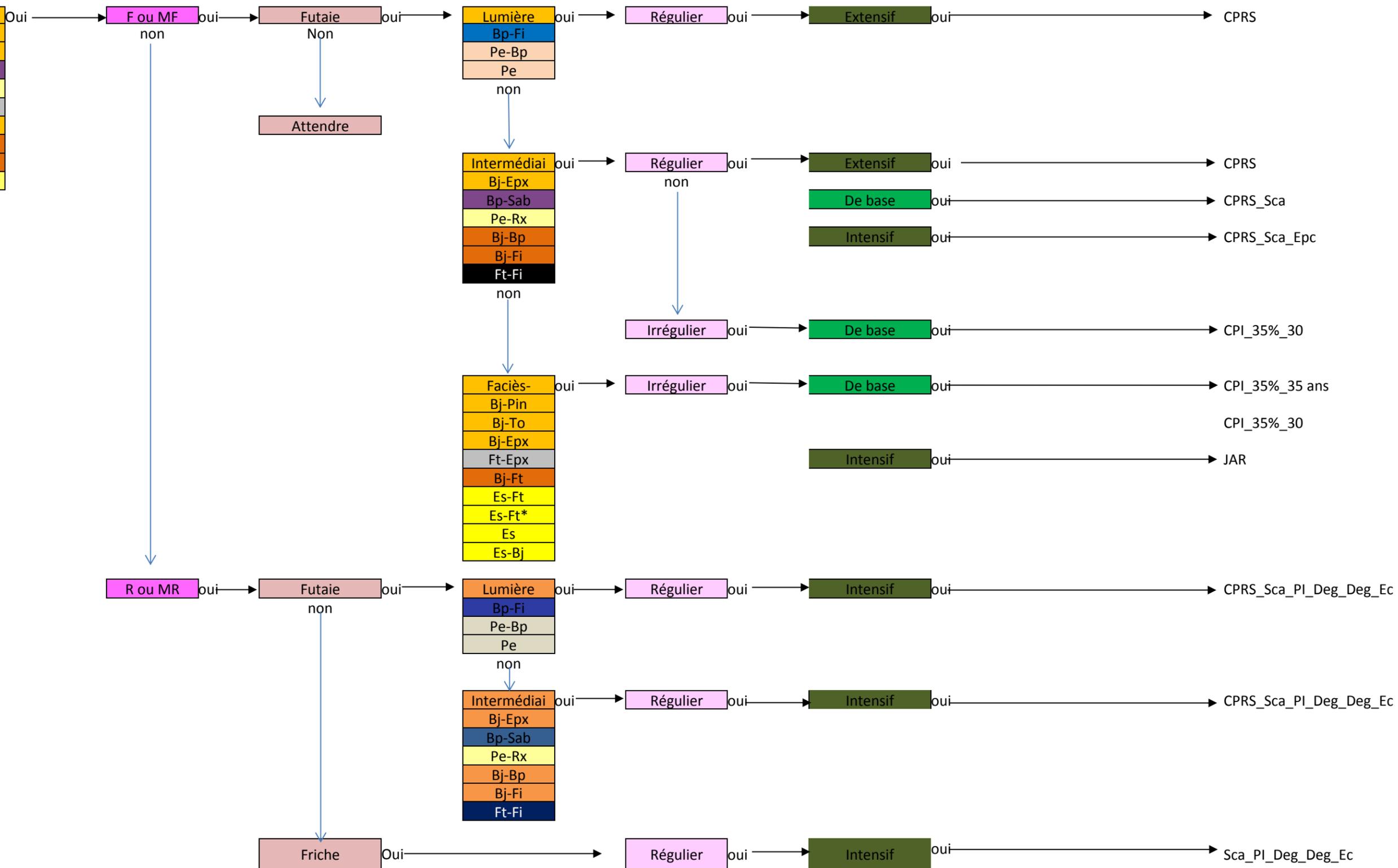
SCÉNARIOS SYLVICOLES

Les scénarios sylvicoles identifiés dans le schéma décisionnel (figure 9) permettent de répondre aux enjeux/solutions retenus. C'est un outil pour aider les conseillers forestiers à intégrer l'écologie dans leurs choix d'aménagement. Dans tous les cas, les objectifs du propriétaire seront pris en considération et le choix retenu sera celui qui y répond le plus tout en respectant les autres valeurs de la forêt.

FIGURE 9: SCHÉMA DES TRAITEMENTS DE RÉCOLTE ET DES SCÉNARIOS SYLVICOLES



MF	Bj-Pin
MF	Bj-To
MF	Bj-Epx
MF	Bp-Sab
MF	Pe-Rx
MF	Ft-Epx
MF	Bj-Rx
F	Bj-Bp
F	Bj-Fi
F	Es-Bj



MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée est basée sur celle que la direction régionale du MRN a établie dans ses plans d'aménagement forestier intégré tactiques selon une approche de gradient d'intensité de la sylviculture. Elle a été simplifiée et adaptée à la forêt privée. Cette méthodologie permet d'intégrer l'écologie dans le choix des scénarios sylvicoles. En effet, la notion de stade évolutif permet de prendre en considération la végétation potentielle d'une superficie.

TYPE DE COUVERT

Les peuplements sont regroupés selon deux grandes catégories qui regroupent chacune deux types de couvert :

- 1) résineux (R) et mixte à dominance résineuse (MR)
- 2) feuillu (F) et mixte à dominance feuillue (MF)

GROUPEMENTS D'ESSENCES

Les groupements d'essences utilisés sont les mêmes que ceux de forêt publique pour la région 02. Le tableau ci-dessous énumère et décrit tous les groupements. Parmi ceux-ci, certains sont très répandus alors que d'autres sont très rares sur notre territoire.

TABLEAU 26: DESCRIPTION DES GROUPEMENTS D'ESSENCES

TYPE DE COUVERT	GROUPEMENTS D'ESSENCES	DESCRIPTION
R	Pig-Rx	Pin gris à résineux
R	Epx-Rx	Épinettes à résineux
R	Sab-Rx	Sapin à résineux
R	To-Rx	Thuya à résineux, essences enjeux
R	Pin-Rx	Pin blanc à résineux
MR	Epx-Bj	Épinettes à feuillus tolérants
MR	Epx-Fi	Épinettes à feuillus intolérants
MR	Epx-Pe	Épinettes à peupliers
MR	Sab-Pe	Sapin à peupliers
MR	Sab-Fi	Sapin à feuillus intolérants
MR	Sab-Bp	Sapin à bouleau à papier
MR	Sab-Fx	Sapin à feuillus non déterminé
MR	Pin-Fi	Pin blanc à feuillus intolérants
MR	Pin-Ft	Pin blanc à feuillus tolérants
MR	Rx-Bj	Résineux à bouleau jaune
MR	Rx-Bp	Résineux à bouleau à papier
MR	Rx-Fi	Résineux à feuillus intolérants
MR	Rx-Pe	Résineux à peupliers
MF	Bj-Pin	Bouleau jaune à pin blanc
MF	Bj-To	Bouleau jaune à thuya
MF	Bj-Epx	Bouleau jaune à épinettes
MF	Bj-Rx	Bouleau jaune à résineux
MF	Bp-Sab	Bouleau blanc à sapin
MF	Pe-Rx	Peupliers à résineux non déterminé
MF	Ft-Epx	Feuillus tolérants à épinettes
F	Bj-Bp	Bétulaie jaune à bouleau à papier
F	Bj-Fi	Bouleau jaune à feuillus intolérants
F	Bj-Ft	Bouleau jaune à feuillus tolérants
F	Bj-Es	Bouleau jaune à érable à sucre
F	Bp-Fi	Bouleau blanc à feuillus intolérants
F	Pe	Peupliers
F	Pe-Bp	Peupliers à bouleau à papier
F	Ft-Fi	Feuillus tolérants et feuillus intolérants
F	Es-Ft	Érable à sucre à feuillus tolérants
F	Es	Érable à sucre à feuillus tolérants
F	Es-Bj	Érable à sucre à bouleau jaune

STADE DE DÉVELOPPEMENT

Le peuplement doit avoir atteint le stade de futaie pour que l'on puisse amorcer un nouveau scénario sylvicole débutant par une intervention de récolte. Selon le dictionnaire de la foresterie, une futaie est un peuplement forestier généralement constitué d'arbres issus de semences et qu'on laisse normalement se développer jusqu'à la fermeture du couvert. Dans les

cas de régimes irréguliers, le stade de futaie peut demeurer dans le temps en procédant à des coupes progressives irrégulières d'intensité variable dont les différentes étapes sont à des intervalles définis.

STADE ÉVOLUTIF

Le stade évolutif identifie chacune des phases d'une chronoséquence à laquelle sont associées un cortège d'essences forestières et des espèces de sous-bois; les essences possèdent des affinités particulières par rapport à la tolérance à l'ombre, à la longévité et à leur mode de reproduction (Saucier *et al.* 1994).

Pionnier

Stade dominé par les plantes herbacées et les arbustes, à l'exemple du framboisier.

Lumière

Stade dominé par des essences héliophiles (ex. : bétulaie blanche);

Intermédiaire

Stade dominé par des essences héliophiles, accompagnées d'essences d'ombre (ex. : bétulaie blanche à sapin);

Faciès

Stade dominé par des essences d'ombre, accompagnées d'essences héliophiles (ex. : sapinière à bouleau blanc);

Stable (équilibre)

Stade dominé par des essences d'ombre (ex. : sapinière). Il peut parfois être qualifié de stade climacique.

Dans le schéma des traitements de récolte et des scénarios sylvicoles, les stades faciès et stable ont été regroupés puisqu'ils sont tous les deux des stades de fin de succession.

La végétation potentielle d'un peuplement est définie par les trois premiers caractères du type écologique qui le caractérise. Par exemple, MS1 correspond à une sapinière à bouleau jaune. Dans une dynamique de succession, la composition et la structure interne des peuplements changent sous l'effet des perturbations naturelles et anthropiques en commençant par le stade des essences de lumière jusqu'à l'atteinte du stade d'équilibre.

Après une perturbation sévère, on assiste souvent à une dynamique cyclique, soit le retour d'une communauté forestière de composition similaire à celle d'avant la perturbation.

RÉGIME VISÉ

Le régime visé va dépendre surtout de la structure initiale du peuplement. Pour les forêts irrégulières ou inéquiennes, on voudra souvent conserver cette caractéristique à l'aide de coupes partielles adaptées, notamment la coupe progressive irrégulière (CPI). Par contre, l'utilisation de la coupe de protection de la régénération et des sols (CPRS) par plusieurs propriétaires provoquera la migration vers un régime régulier. Finalement, il y a aussi des cas où l'aménagiste voudra passer d'un régime régulier vers un régime irrégulier.

INTENSITÉ DE SYLVICULTURE

Comme il était évoqué dans la partie 2, le choix du gradient d'intensité dépendra uniquement de la structure actuelle du peuplement et de celle visée (régulière ou irrégulière). Le potentiel du terrain n'a pas été retenu comme critère décisionnel dans le schéma. Il y a trois niveaux : intensif, de base et extensif. Les scénarios intensifs avec reboisement et éclaircie seront sans doute les plus utilisés. Les scénarios de base seront surtout utilisés lorsque le régime visé est irrégulier. Pour sa part, le scénario extensif se limite à un traitement connu, soit la coupe de régénération. Aucun traitement intermédiaire n'influence l'évolution de la strate. Il sera utilisé seulement dans les cas des peuplements feuillus de début de succession dans lesquels on souhaite le retour des feuillus de lumière.

RÉGÉNÉRATION PRÉÉTABLIE

Dans les peuplements résineux et mixtes à dominance résineuse où on souhaite intervenir de façon à obtenir à nouveau le même type de couvert, la question de la présence ou de l'absence de régénération préétablie sous couvert doit se poser. Elle va influencer le choix de l'aménagiste et du propriétaire du lot boisé. Lorsque la régénération est présente, les scénarios proposent seulement de l'enrichissement en épinette.

NOM DU SCÉNARIO

Les traitements suggérés dans chaque scénario sont placés en ordre chronologique. Voici la signification des différents codes utilisés dans le nom des scénarios :

CPRS : Coupe avec protection de la régénération et des sols

Coupe où l'on récolte tous les arbres de diamètre marchand en prenant les précautions nécessaires pour ne pas endommager la régénération préétablie et en minimisant les perturbations au sol selon une méthode de sentiers espacés.

CP : Coupe partielle

Toute coupe enlevant une partie des arbres d'un peuplement. Dans le schéma, le terme est utilisé pour les régimes réguliers donc cela peut être de la coupe progressive régulière, de la coupe progressive d'ensemencement ou autre, selon le choix de l'aménagiste.

CPI : Coupe progressive irrégulière

Procédé de régénération composé principalement de coupes partielles successives étalées sur plus de 1/5 de la révolution du peuplement. La présence d'arbres semenciers, la disponibilité de la lumière au sol et la création de lits de germination favorisent l'établissement et le développement de la régénération d'essences tolérantes ou semi-tolérantes à l'ombre, à l'abri d'une forte concurrence végétale. Une préparation de terrain peut être nécessaire pour réduire l'abondance de la végétation concurrente et obtenir un nombre suffisant de microsites favorables et bien répartis. Il existe deux variantes de CPI, celle à couvert permanent qui consiste en une série de coupes d'ensemencement qui maintiennent un couvert arborescent mature en permanence, puis celle à régénération lente qui est composée d'une ou de plusieurs coupes d'ensemencement suivie d'une coupe finale.

La CPI crée ou maintient une structure irrégulière. Elle est particulièrement appropriée dans des peuplements de structure irrégulière composés de plusieurs essences dont la longévité et la tolérance à l'ombre diffèrent. Elle peut également être utilisée dans un contexte de réhabilitation pour convertir des peuplements de structure régulière vers une structure irrégulière ou pour restaurer un peuplement irrégulier appauvri par les interventions passées.

Dans le nom du scénario, on peut voir l'intensité du prélèvement suggéré (ex. : 35 %) et l'intervalle de temps entre chaque intervention.

JAR : Coupe de jardinage

Coupe annuelle ou périodique d'arbres choisis individuellement, ou par petits groupes, dans un peuplement inéquienne, pour en récolter la production et amener ce peuplement à une structure inéquienne régulière tout en assurant les soins culturaux nécessaires aux arbres en croissance et l'installation de semis. Ces coupes ont un caractère mixte de régénération et d'amélioration.

SCA : Scarifiage

De façon générale, la préparation de terrain consiste à rendre le terrain favorable à la mise en terre d'une quantité optimale de plants dans des microsites propices au reboisement ou à favoriser l'implantation d'une régénération naturelle.

Le scarifiage est un type de préparation visant à mélanger le sol minéral et organique lorsque l'épaisseur de l'humus est supérieure à 3 centimètres afin de favoriser la régénération naturelle ou artificielle d'essences désirées. Le scarifiage est la plupart du temps réalisé par des scarificateurs à disques hydrauliques (TTS) ou à monticules (T26) fixés sur une débusqueuse ou un porteur forestier de façon à créer des sillons sur le terrain.

Le scarifiage partiel par poquets est effectué à l'aide d'une pelle excavatrice munie d'un peigne à l'extrémité du godet. Il vise à créer des microsites sur des parcelles d'environ 6 m². Il peut être

utilisé pour favoriser l'installation, la survie et la croissance de la régénération naturelle d'essences recherchées (ex : ensemencement naturel de bouleau, d'épinette ou de pin blanc). Le code SCA, lorsqu'il précède la plantation dans un scénario de type intensif, représente une préparation de terrain et pas obligatoirement un scarifiage. Selon le cas, il peut s'agir d'un débroussaillage suivi d'un déblaiement, d'un déchiquetage ou encore d'un autre type de préparation qui soit jugée adaptée à la situation. Dans le cas d'une friche herbacée, un labourage suivi d'un hersage agricole serait recommandé.

PI : Plantation

Action de créer un peuplement en plantant des jeunes plants ou des boutures. La densité à atteindre pour les résineux est de 2 500 plants par hectare avec une balise minimale de 1 800 plants mis en terre par hectare. En dessous de cette limite, on qualifiera le résultat de regarni.

ENR : Enrichissement

C'est l'introduction ou l'augmentation du nombre de tiges d'essences d'ombre ou de semi-ombrage par reboisement intercalaire afin d'améliorer la qualité de la régénération et du peuplement quant à l'espèce.

Reg : Regarni

C'est la mise en terre de plants de reboisement aux endroits où la régénération est insuffisante sur une aire forestière dans le but d'obtenir le coefficient de distribution recherché en essences commerciales sur cette superficie.

Deg : Dégagement

C'est le contrôle de la végétation indésirable pour faciliter la croissance de la régénération naturelle et/ou artificielle en essences commerciales.

Epc : Éclaircie précommerciale

Élimination des tiges qui nuisent à la croissance d'arbres choisis dans un jeune peuplement forestier en régularisant l'espacement entre chaque tige des arbres choisis.

Ec : Éclaircie commerciale

Abattage ou récolte d'arbres d'essences commerciales de qualité moindre dans un peuplement équienne qui n'a pas atteint l'âge d'exploitabilité. Cette coupe est destinée à accélérer l'accroissement du diamètre des arbres restants et aussi, par une sélection convenable, à améliorer la qualité du peuplement d'arbres.

DESCRIPTION PAR TYPE DE COUVERT

PEUPELEMENTS RÉSINEUX ET MIXTES À DOMINANCE RÉSINEUSE

Beaucoup de peuplements résineux ou mélangés à dominance résineuse se trouvent dans le stade évolutif intermédiaire. Pour beaucoup de ces peuplements, ce sera le scénario intensif qui sera préconisé. Dans ce scénario intensif, l'objectif de la plantation est de maximiser la production ligneuse. Dans ce cas, une densité de reboisement de 2 500 plants/ha est nécessaire. Un rendement de plantation est prévu. Lorsque le peuplement est bien régénéré, l'enrichissement est proposé pour augmenter la proportion d'épinettes (particulièrement sur les stations du domaine de la sapinière à bouleau jaune).

La CPRS est à utiliser avec modération étant donné les risques d'envahissement des parterres de coupe par les feuillus de lumière sur les bonnes stations. D'autres coupes de régénération que la CPRS standard peuvent aussi être utilisées dans les scénarios. Parmi les options possibles, mentionnons notamment la coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et la coupe à rétention variable. Cependant dans certaines situations, une coupe partielle sera préférable pour limiter l'ouverture du couvert et favoriser d'autres essences plus recherchées que les feuillus intolérants.

Le scarifiage partiel sous couvert dans le but de favoriser l'ensemencement naturel de certaines essences n'est pas une pratique utilisée actuellement dans la forêt privée de la région. Il est pourtant suggéré dans plusieurs scénarios. Si des épinettes sont présentes dans le peuplement, le scarifiage devrait permettre de produire des lits de germination propices aux épinettes. En outre, en plus de favoriser la régénération des épinettes, le scarifiage devrait également permettre de favoriser la régénération du bouleau jaune et des essences préoccupantes comme le pin blanc et le thuya, si elles sont déjà présentes dans le peuplement. On peut aussi prévoir un regarni en épinette blanche ou même en pin blanc à certains endroits.

Le recours à la coupe progressive irrégulière permet de maintenir ou de restaurer des structures irrégulières, répondant ainsi à l'enjeu écologique de structure interne des peuplements. Les dépôts minces avec drainage subhydrique et hydrique sont particulièrement fragiles au phénomène de remontée de la nappe phréatique lors de l'utilisation de la coupe totale. Le recours à la coupe progressive irrégulière pourrait permettre d'atténuer ce phénomène. Néanmoins, l'aménagiste doit demeurer prudent et considérer les risques de chablis qui sont supérieurs. Par conséquent, l'aménagiste devra ajuster la prescription sylvicole en conséquence. Sur les stations mal régénérées, la coupe progressive régulière vise un double objectif soit, à la fois d'installer une régénération désirée abondante et aussi de faire une gestion de la lumière afin de limiter le phénomène d'envahissement des feuillus de lumière.

PEUPELEMENTS FEUILLUS ET MIXTES À DOMINANCE FEUILLUE

L'aménagement des peuplements feuillus et mixtes à dominance feuillue est souvent réalisé d'une manière qui favorise la persistance du stade lumière. La coupe de régénération s'adresse aux compositions visées dominées par le peuplier ou le bouleau à papier. Ces essences reviennent naturellement de façon très agressive après une telle coupe en raison de leur mode de régénération végétative par drageonnement (peuplier) et par rejets de souche (bouleau à papier).

La CPRS est à utiliser avec modération lorsque la composition visée est le bouleau jaune accompagné d'une autre essence, étant donné les risques d'envahissement des parterres de coupe par les feuillus de lumière sur les bonnes stations. Pour le bouleau jaune, il faudrait davantage faire une coupe avec réserve de semenciers suivie d'un scarifiage. Les travaux de scarifiage sont rendus nécessaires en raison des exigences du bouleau jaune quant aux lits de germination. La germination des semences de cette essence nécessite un sol minéral exposé. Pour limiter l'impact du scarifiage, ce dernier se réalise par poquets. Si des épinettes sont présentes dans le peuplement, le scarifiage devrait permettre de produire des lits de germination propices aux épinettes. Il en est de même pour le pin blanc et le thuya. Si ces essences ne sont pas présentes, prévoir un regarni. La coupe progressive irrégulière est à préconiser pour conserver une structure irrégulière dans les peuplements composés majoritairement de feuillus tolérants en association avec d'autres essences.

Étant donné le faible marché pour le feuillu, en particulier le peuplier, dans les dernières années, beaucoup de propriétaires optent pour la coupe de conversion afin de forcer les résineux à s'installer. Les conseillers forestiers aussi ont tendance à préférer cette stratégie. Il faut être conscient que dans la plupart des cas il va falloir se battre contre la nature et que la réussite du projet va demander beaucoup d'entretien et donc d'investissements.

Par conséquent, des scénarios adaptés au renouvellement des peuplements feuillus sont proposés car il est important de garder une bonne diversité sur le territoire. En plus de répondre à des objectifs environnementaux, ces scénarios peuvent satisfaire des propriétaires qui ne désirent pas nécessairement implanter artificiellement une forêt résineuse. Il faut cependant faire attention de ne pas trop investir de budget dans la mise en valeur du bouleau. Le problème est que le bouleau finit plus souvent en bois de chauffage qu'autre chose alors c'est comme investir dans le feu. Il faut que les travaux visent à favoriser aussi d'autres essences. Par exemple, si on exécute une éclaircie par puits de lumière, il faudra prioriser aussi les résineux nobles et épinettes s'ils sont présents, selon l'ordre établi dans les normes techniques.

En ce qui concerne les friches herbacées ou embroussaillées (stade pionnier), l'Agence continue de recommander la stratégie intensive de reboisement résineux. Dans ce scénario intensif, l'objectif de la plantation est de maximiser la production ligneuse. Dans ce cas, une densité de reboisement de 2 500 plants/ha est nécessaire. Un rendement de plantation est prévu. En ce qui

concerne les plantations de peupliers hybrides, il est encore possible d'en réaliser; l'Agence n'a pas fixé d'objectifs à cet égard mais souhaite garder l'expertise acquise au fil des années.

TABLEAU 27: OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES SELON LES VALEURS-ENJEUX RETENUS (V-E, O,I,C)

Valeur – Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Cibles (année de référence 2014)	Responsable
Enjeux économiques				
Production de matière ligneuse	Se doter de stratégies sylvicoles et de stratégies de récolte adaptées			Agence
	Se doter d'une stratégie pour stimuler la production de bois	Existence d'une stratégie	D'ici 5 ans	SPB
	Développer une stratégie pour la récolte des peuplements mélangés			Agence
	Se doter d'une stratégie d'aménagement pour restaurer le plein potentiel des territoires boisés dégradés	Existence d'une stratégie	D'ici 5 ans	Agence
Intensification de l'aménagement forestier	Planter des essences à haut rendement	% des plants reboisés provenant de vergers de 3 ^e génération	20 % d'ici 2016	Agence
	Augmenter le régime d'éclaircies commerciales	Nb d'hectares réalisés/an	Atteindre 100 ha/an d'ici 2016	Agence, conseillers
Investissements sylvicoles	Respecter la programmation annuelle des activités	Budget de l'agent livreur investi par rapport à la programmation de l'Agence	80 %	Agence conseillers forestiers
	Sécuriser les investissements	Existence d'une politique de sécurisation des investissements	Entrée en vigueur pour le 1 ^{er} avril 2014	Agence
	Sensibiliser à la protection des investissements	Article de journal, site internet	2 moyens utilisés	SPB

Valeur – Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Cibles (année de référence 2014)	Responsable
Produits forestiers	Mettre en valeur les PFNL	Normes techniques adaptées si nécessaire	Analyse d'ici 5 ans	Comité technique
		Nb de sites de culture de PFNL sous couvert (en collaboration)	2 d'ici 5 ans	Agence
	Développer la filière du bois feuillu	Nb de m ³ feuillus vendus	Augmenter de 25 % d'ici 5 ans par rapport à 2013	SPB
	Développer les marchés de niche	Nouveaux marchés	3 nouveaux marchés de niche d'ici 5 ans	SPB
Marché du carbone	Collaborer à des projets de captation de carbone	Superficies reboisées pour des projets carbone	Atteindre 100 ha total dans 5 ans	Agence
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	Se doter d'une stratégie de prévention	Application de la stratégie	Dès 2014	Agence, conseillers, SPB
	Sensibiliser les producteurs	Nb d'activités de sensibilisation ou autres moyens	3 d'ici 2015	Agence, conseillers, SPB
Superficie forestière productive	Contribuer à maintenir la superficie forestière productive	Superficie forestière productive (ha)	Superficie dans 10 ans équivalente à celle actuelle	Agence, conseillers, SPB
Enjeux sociaux				
Propriétaires forestiers	Intéresser les propriétaires à l'aménagement forestier	Nombre de producteurs forestiers reconnus	Nb doit demeurer stable par rapport à 2013	SPB, Agence, conseillers
	Desservir le maximum de propriétaires	Budget moyen par producteur par conseiller	Pas plus que 6 000 \$ par producteur par an en moyenne pour chaque conseiller	Agence, conseillers
	Offrir de la formation pertinente aux propriétaires, conseillers et entrepreneurs			SPB, Agence
Main d'œuvre	Améliorer les conditions de travail	Programme de prévention en santé et sécurité au travail déposé à la CSST	Existence d'un programme de prévention en santé et sécurité au travail déposé à la CSST	Conseillers forestiers
	S'assurer que la valeur des taux	Ensemble des taux revus selon la	Pour le 1 ^{er} avril 2015	Comité des taux

Valeur – Enjeux	Objectifs	Indicateurs	Cibles (année de référence 2014)	Responsable
	n'affecte pas les conditions des travailleurs	méthode provinciale		
Utilisation du territoire	Participer aux consultations sur les prochains schémas d'aménagement			SPB
Maintien de la qualité visuelle des paysages	Favoriser la récolte partielle aux endroits plus sensibles, s'adapter au relief			Producteurs, conseillers forestiers
	Respect des modalités prescrites près des sites d'intérêt esthétique			Producteurs, conseillers forestiers
Enjeux environnementaux				
Structures résiduelles et les attributs des forêts naturelles	Localiser des FHVC, EFE, EMV sur le territoire et se doter d'une stratégie de sensibilisation à leur protection ou à leur conservation	Nb de sites localisés	2 d'ici 5 ans	Agence, conseillers
Conservation et protection des écosystèmes		Existence d'une stratégie d'information et de sensibilisation	D'ici 5 ans	Agence
Habitats fauniques reconnus	Confectionner des plans d'aménagement forêt-faune	Nb de plans forêt-faune réalisés	10 d'ici 5 ans	Conseillers forestiers
Saines pratiques en forêt privée	Mettre à jour le Guide des saines pratiques	Guide mis à jour	D'ici 5 ans	SPB
Maintien du couvert	Augmenter le niveau de récolte partielle	Nb d'hectares de coupe partielle subventionnée réalisés	Augmenter à 124 ha/an à partir de 2016	Agence
Changements climatiques (voir marché carbone)	Idem à Marché du carbone			

RÉSULTATS DU CALCUL DE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Le rapport du calcul de possibilité forestière se trouve en annexe. Le tableau 28 donne les résultats par groupe d'essences selon le mode de tenure.

TABLEAU 28: POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

	VOLUMES PRÉVUS (M ³ SOLIDES/AN)		
	POSSIBILITÉS FORESTIÈRES À PERPÉTUITÉ PAR ESSENCE		
GROUPE D'ESSENCES	PETITE FORÊT PRIVÉE	GRANDE FORÊT PRIVÉE	TOTAL
SEPM ¹	172 366	3 203	175 569
PIN BLANC ET ROUGE	1 520		1 520
AUTRES RÉSINEUX (THUYA, PRUCHE, ETC.)	3 646		3 646
PEUPLIER	141 491	221	141 712
AUTRES FEUILLUS	44 387		44 387
TOTAL	363 410	3 424	366 834

PLAN D'ACTION

Les responsables des mesures et actions proposées pour la mise en œuvre sont inscrits dans la dernière colonne du tableau des objectifs, indicateurs et cibles aux enjeux/solutions retenus (tableau 27).

CONSULTATION SUR LE PPMV

En ce qui concerne le processus de consultation, voici l'historique des évènements :

Première analyse par la Conférence régionale des élus : printemps 2014

Validation du contenu par le comité PPMV : juillet 2014

Présentation au conseil d'administration de l'Agence : août 2014

Consultation par les MRC : septembre 2014

Consultation par le ministère : novembre 2014

Consultation du grand public et organismes intéressés : octobre-novembre 2014

Consultation par le MRN : novembre-décembre 2014

Période de correction ou modification : hiver 2015

Entrée en vigueur prévue : avril 2015

PROGRAMMATION QUINQUENNALE DES ACTIVITÉS

Les tableaux 29 et 30 présentent les quantités de travaux prévues pour chaque type d'activités. Pour obtenir ces chiffres, le comité PPMV a analysé différentes hypothèses. La méthodologie utilisée a donné comme résultat une programmation optimale et une programmation retenue. La programmation optimale est celle qui correspond au besoin réel de la forêt en termes d'aménagement alors que la programmation retenue prend aussi en considération d'autres critères tels que le budget et le bilan de travaux des dernières années. Les deux ont des valeurs communes, c'est surtout au niveau des travaux commerciaux que c'est différent. Pour la période de 2011 à 2015, il y a déjà 3 années de complétées. Par conséquent, les prévisions pour cette période sont plus conservatrices, les années 2014 et 2015 laissant le temps au virage souhaité de s'entreprendre. Les prochains paragraphes expliquent la démarche effectuée pour déterminer la programmation dans chacun des groupes d'activités.

REBOISEMENT

La quantité de plants mis en terre a connu une nette diminution ces dernières années, encore plus au Saguenay qu'au Lac Saint-Jean. Les facteurs en cause sont multiples, mentionnons notamment la diminution des friches disponibles pour le reboisement, le changement de vocation des terres surtout à cause de l'expansion des bleuetières et dans une moindre mesure, la baisse de la récolte. Les demandes pluriannuelles des conseillers forestiers ont été analysées et c'est principalement ce qui a servi à fixer une cible pour la période de 2016 à 2020. En effet, ces données sont en quelque sorte le meilleur indicateur terrain dont nous disposons et elles reflètent le besoin actuel et futur en reboisement. Les objectifs avancés pour les périodes les plus éloignées ont été établies en suivant la tendance actuelle et visent à maintenir un volume de reboisement réaliste de 1 000 000 plants par année. À noter que la superficie est obtenue en utilisant une densité de 2 000 plants/ha pour la période 2011-2015 et 2 500 plants/ha pour les périodes subséquentes.

ENTRETIEN DE PLANTATION

La sécurisation des investissements est un enjeu important pour l'Agence. Afin de s'assurer de rendre à terme les investissements consentis, il est primordial d'entretenir les plantations de façon adéquate, c'est-à-dire de les dégager aussi souvent que nécessaire. Le potentiel d'entretien est en relation directe avec le niveau de reboisement. Considérant qu'il s'agit d'un traitement prioritaire, la cible visée est l'entretien de toutes les plantations qui en ont besoin. Il devient un peu embêtant d'exprimer cet objectif en termes de superficie à traiter par année. Autant certaines années cela pourrait s'avérer limitatif, autant d'autres années ce serait exagéré. C'est pourquoi cette catégorie de travaux ne figure pas dans les tableaux de programmation.

TRAVAUX NON COMMERCIAUX

Dans l'ordre de priorité des travaux, l'éclaircie précommerciale se situe au bas de l'échelle. Il s'agit d'une activité de mise en valeur utile qui a fait ses preuves mais demeure moins essentielle que le dégagement de plantation. Le potentiel d'EPC à réaliser s'avère difficile à évaluer. Il y a déjà eu un projet de localisation du potentiel d'EPC sur le territoire de l'Agence Lac Saint-Jean en 2000-2001 mais il est peu probable qu'un projet de nature similaire soit mis de l'avant au cours des prochaines années. La superficie à traiter par période a été déterminée en se basant sur les quantités réalisées dans les dernières années et en considérant que la baisse du reboisement entrainera une augmentation dans les autres types de travaux. Les cibles contenues dans la programmation de l'ancien PPMV ont aussi été utilisées comme référence.

TRAVAUX COMMERCIAUX RÉSINEUX

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

C'est la récolte d'arbres d'essences commerciales de qualité moindre ou qui nuisent aux arbres de qualité dans un peuplement forestier équienne dans le but d'accélérer l'accroissement des arbres restants et améliorer la qualité de ce peuplement. Selon la littérature, la plage de surface terrière idéale pour intervenir est entre 25 et 35 m²/ha. D'autres critères peuvent être considérés pour évaluer le moment propice pour le traitement comme la hauteur du peuplement et le pourcentage de cime verte. Quoiqu'il en soit, on peut supposer que les peuplements se situant dans la tranche d'âge de 25 à 40 ans sont les plus susceptibles de bénéficier d'une première éclaircie.

Afin de bien évaluer le volume d'éclaircie commerciale de plantation qui serait nécessaire sur le territoire de l'Agence, la méthodologie utilisée a été de déterminer la superficie des plantations qui vont avoir 30 ans à chaque année. Les prédictions des besoins à partir de 2016 reposent donc sur les données d'historique de travaux qui sont disponibles à partir de 1984. Le même exercice a été effectué pour les périodes subséquentes. En général sur le territoire, le potentiel va en augmentant de plus en plus. Pour donner un ordre de grandeur, seulement pour la période de 2016 à 2020, il y aurait environ 8 500 hectares de plantations de 30 ans qui pourraient être éclaircies, ce qui fait 1 700 hectares par année. Il est évident qu'on ne peut aller à ce niveau mais il est possible d'augmenter graduellement.

En ce qui concerne l'éclaircie commerciale de peuplement naturel, il a fallu s'inspirer des quantités réalisées dans les dernières années pour pouvoir l'inclure dans la présente planification. Ce type d'éclaircie est moins fréquent car le besoin se fait surtout sentir dans les plantations où la densité devient assez rapidement un obstacle à la croissance en diamètre des tiges.

L'objectif est donc placé à 100 ha par année à partir de 2016 pour finalement atteindre 130 ha par année à partir de 2026, ce qui est déjà beaucoup plus élevé que la moyenne actuelle. Le budget nous limite fortement et c'est pourquoi les cibles du scénario retenu sont nettement

plus basses que celles du scénario optimal. Avec plus de budget, nous serions en mesure d'élever considérablement notre niveau d'aménagement dans cette catégorie de travaux.

AUTRES TRAVAUX COMMERCIAUX

Les autres types de coupes partielles adaptés aux peuplements résineux et mixtes à dominance résineuse ont tous un rôle à jouer dans le scénario sylvicole retenu pour l'Agence. Dépendamment de la composition et de la structure du peuplement, certaines coupes doivent être favorisées de façon à atteindre les objectifs recherchés. Les prévisions pour cette catégorie de travaux ont donc été fixées dans le but de rencontrer les cibles définies dans la partie 3.

TRAVAUX COMMERCIAUX FEUILLUS

Bien que très peu populaires actuellement au niveau des travaux subventionnés par l'Agence, les traitements commerciaux dans le feuillu pourraient prendre de l'ampleur dans les prochaines années afin de répondre à différents objectifs. La cible établie demeure somme toute modeste considérant qu'il y a actuellement peu de marché pour le feuillu et que les peuplements feuillus de qualité ou d'essences nobles sont assez rares sur le territoire.

TABLEAU 29: TRAITEMENTS SYLVICOLES PRÉVUS PAR PÉRIODE (SCÉNARIO OPTIMAL)

GROUPE DE TRAVAUX	TRAVAUX PRÉVUS PAR PÉRIODE			
	2011-2015	2016-2020	2021-2025	2026-2030
	(HA)	(HA)	(HA)	(HA)
Reboisement (ha)	3 650	2 600	2 400	2 400
Travaux non commerciaux (ha)	825	1 000	1 300	1 250
Travaux commerciaux résineux (ha)	310	8 750	9 900	7 100
Éclaircie commerciale	250	8 500	9 600	6 800
Autres travaux commerciaux	60	250	300	300
Travaux commerciaux feuillus (ha)	10	50	75	75

TABLEAU 30: TRAITEMENTS SYLVICOLES PRÉVUS PAR PÉRIODE (SCÉNARIO RETENU)

GROUPE DE TRAVAUX	TRAVAUX PRÉVUS PAR PÉRIODE			
	2011-2015	2016-2020	2021-2025	2026-2030
	(HA)	(HA)	(HA)	(HA)
Reboisement (ha)	3 650	2 300	2 000	2 000
Travaux non commerciaux (ha)	825	1 000	1 300	1 250
Travaux commerciaux résineux (ha)	310	600	750	800
Éclaircie commerciale	250	500	600	650
Autres travaux commerciaux	60	100	150	150
Travaux commerciaux feuillus (ha)	10	20	30	30

STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE FORMATION

En premier lieu, une réunion spéciale a été organisée pour le conseil d'administration de l'Agence afin de leur présenter sommairement le PPMV. Cela leur a permis d'avoir une vue d'ensemble du document et d'adhérer aux objectifs retenus.

La deuxième étape faisait partie du processus de consultation. Les séances publiques d'information ont permis aux personnes intéressées de se familiariser avec le contenu du document et, le cas échéant, d'émettre des commentaires. Les présentations ont été faites dans un langage vulgarisé afin de les rendre accessibles à un large public.

Il est important que le contenu du PPMV soit bien compris et bien maîtrisé par les conseillers forestiers accrédités qui auront à respecter les orientations qui y sont définies. Par conséquent, ils seront invités à participer à une activité de formation visant à expliquer les stratégies d'aménagement et les scénarios sylvicoles proposés. Ces derniers sont inspirés des plans d'aménagement forestier intégré tactiques élaborés pour la forêt publique régionale. Les conseillers ne sont pas nécessairement habitués de travailler avec certains des traitements inclus dans les scénarios, notamment les coupes progressives et le scarifiage partiel pour ensemencement. Bien sûr, il faudra du temps pour bien assimiler les notions mais avec l'usage, on sera en mesure de constater la pertinence de ces traitements.

RÉFÉRENCES : SAUCIER, J.-P., J.-P. BERGER, H. D'AVIGNON ET P. RACINE, 1994. LE POINT D'OBSERVATION ÉCOLOGIQUE : NORMES TECHNIQUES, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DIRECTION DES INVENTAIRES FORESTIERS. 116 P. – BUREAU DU FORESTIER EN CHEF | MANUEL DE DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES 2013-2018 DICTIONNAIRE DE LA FORESTERIE – NORMES TECHNIQUES DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

PARTIE IV – SUIVI ET ÉVALUATION DES STRATÉGIES DÉVELOPPÉES

DESCRIPTION DES MÉTHODES DE SUIVI

Dans le but d'assurer un suivi efficace de chacun des indicateurs et des cibles retenus dans la stratégie, nous allons utiliser un journal de bord. Ce journal va nous donner l'état d'avancement et permettre de prendre des mesures pour essayer le plus possible de respecter les cibles fixées. Le suivi sera effectué à chaque fin d'année d'activité de l'Agence. Les données seront donc compilées et dans certains cas elles devront être demandées aux conseillers forestiers ou au Syndicat des producteurs de bois qui détiennent une partie de l'information nécessaire. Par la suite, des colonnes seront ajoutées au tableau 27 afin d'y inscrire le suivi et les résultats seront analysés. À la fin de chaque période quinquennale, on vérifiera l'état de chacun des indicateurs en remplissant le tableau 31. Le niveau de performance atteint indiquera alors au comité du PPMV quelles nouvelles cibles il doit fixer pour la prochaine période.

SUIVI DES INDICATEURS ET DES CIBLES

TABEAU 31: ÉTAT DES INDICATEURS DE SUIVI ET DES CIBLES CHOISIS SUR UNE BASE QUINQUENNALE ET COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS PRÉCÉDENTS

INDICATEURS	ÉTAT DES INDICATEURS	CIBLES (5 ANS)	RÉSULTATS PRÉCÉDENTS	ÉCART AVEC LES RÉSULTATS PRÉCÉDENTS

PARTIE V – CONCLUSION

Ce document a été réalisé en conformité avec la table des matières officielle approuvée par le comité des partenaires de la forêt privée. Certaines informations proviennent de l'ancien PPMV car elles demeurent encore valables aujourd'hui. Le contenu de ce document est évolutif, la prochaine mise à jour est prévue dans environ 10 ans ou lorsque les données du 5^e inventaire écoforestier seront disponibles. Les objectifs et cibles feront l'objet d'une analyse plus approfondie à la fin de chaque période quinquennale. Le portrait de la forêt privée régionale a été établi à la lumière des informations disponibles et reflète l'état de situation à la date des données disponibles utilisées. Ce PPMV est le fruit d'un travail de concertation et nous espérons qu'il sera utile à tous ceux qui travaillent ou qui s'intéressent à la forêt privée du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

REMERCIEMENTS

L'équipe de rédaction du PPMV tient à remercier tous les intervenants qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mandat. Nous tenons premièrement à souligner l'importante contribution de la Conférence régionale des Élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui a su voir la portée régionale du projet et l'unité des partenaires de la forêt privée dans la poursuite d'objectifs communs de développement durable. Leur soutien financier a permis aux Agences de la région de ne pas hypothéquer leur budget d'opération et ainsi de maintenir leur niveau d'activité sur le terrain et les emplois qui s'y rattachent. Au niveau de l'information, la collaboration de la CRÉ et des MRC de Maria-Chapdelaine, du Domaine-du-Roy et de Lac-Saint-Est est à souligner car ils ont fourni des données et des explications très utiles pour la partie connaissance du territoire. Plusieurs autres organismes ont partagé de l'information; il serait trop long de les énumérer mais nous tenons à les remercier tous.

Nous voulons aussi remercier le MRN pour son support, les membres du comité PPMV pour la mise à profit de leur expertise et leur aide dans la validation du contenu, la Société sylvicole Mistassini pour la réalisation de la partie géomatique, Génivar et la Fédération des producteurs forestiers du Québec pour le calcul de possibilité forestière, AGECCO et la FPFQ pour le sondage des propriétaires.

LISTE DES RÉFÉRENCES

AGENCES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN. Normes techniques 2013-2014. Jonquière, 2013.

BUREAU DU FORESTIER EN CHEF. Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018. Gouvernement du Québec. Roberval, QC, 247 pages.

COLLECTIF. *Protocole d'entente entre le MAPAQ, le MRNF et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur les demandes d'autorisation visant le reboisement sur terres privées en zone agricole de reboisement sur les friches*. Alma, 2011, 19 pages.

COLLECTIF. *Dictionnaire de la foresterie*. Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. 2003. 744 pages.

COLLECTIF. *Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec*. Gouvernement du Québec. Charlesbourg (QC), 1999, 180 pages.

COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN. *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)*. 2011, 76 pages.

CRÉNEAU D'EXCELLENCE ACCORD SUR L'AGRICULTURE NORDIQUE (AGROBORÉAL). *Planification stratégique et plan d'action 2013-2018*. Alma, 2013, 52 pages

DEL DEGAN MASSÉ. *Diagnostic concernant la main d'œuvre dans le secteur forestier pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Québec, août 2011, 19 pages.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE FORESTIER. L.R.Q. 2013, c. A-18.1

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME. L.R.Q. 2011, c. A-19.1

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. *Site du MAMROT*. [En ligne]. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca> [Page consultée le 21 octobre 2013].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2013*. Direction de la protection des forêts. Québec, septembre 2013, 19 pages.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Cahier des décisions du Rendez-vous de la forêt privée du 30 mai 2011*. Québec, mai 2011, 18 pages.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2012*. Direction de la protection des forêts. Québec, septembre 2012, 19 pages.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Guide de reconnaissance des types écologiques*. Direction des inventaires forestiers. Québec, novembre 2003.

MRC DU DOMAINE-DU-ROY, *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. [document électronique]. Roberval, 2014, <http://mrcdomaineduroy.ca/publications/>

MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. [document électronique]. Alma, 2001, cédérom.

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. [document électronique]. Dolbeau-Mistassini, 2014, <http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca/mrc/page/schema-amenagement-et-de-developpement>

OBSERVATOIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES. *Les CRÉ : historique sommaire 2003-2005*. [En ligne]. <http://www.oregand.ca/veille/CREhistorique.html> [Page consultée le 20 août 2013].

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN. *Rapport quinquennal 2007-2011 des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans la mise en marché*. Jonquière, février 2012, 41 pages.

SAUCIER, J.-P., J.-P. BERGER, H. D'AVIGNON ET P. RACINE. *Le point d'observation écologique : Normes techniques*. Ministère des Ressources naturelles, Direction des inventaires forestiers. 1994. 166 pages.

ANNEXE 1

DÉTERMINATION DE LA POSSIBILITÉ DE RÉCOLTE FORESTIÈRE RÉGIONALE.

ANNEXE 2

CARACTÉRISATION DES PROFILS, DES MOTIVATIONS ET DES COMPORTEMENTS DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS QUÉBÉCOIS PAR TERRITOIRE D'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.